



GRAND CONSEIL
Commission des finances (COFIN)

JUIN 2014

**Rapport de la commission chargée de
contrôler les comptes de l'Etat de Vaud**

Année 2013

COMPTES 13

Bureau

Président et rapporteur général	M. Michaël Buffat
Vice-présidents	M. Guy-Philippe Bolay M. Philippe Randin

Sous-commissions

Départements

Commissaires

Sécurité et environnement	M. Philippe Randin Mme Graziella Schaller, rapportrice
Formation, jeunesse et culture	M. Guy-Philippe Bolay M. Cédric Pillonel, rapporteur
Intérieur	M. Pierre Grandjean, Mme Valérie Induni, rapportrice
Santé et action sociale	Mme Anne Baehler Bech, rapportrice M. François Payot, rapporteur
Economie et sport	M. Stéphane Montangero, rapporteur M. Jean-Michel Sordet
Infrastructures et ressources humaines	M. Alexandre Berthoud, M. Gérald Cretegny, rapporteur
Finances et relations extérieures	M. Samuel Bendahan M. Pierre-André Pernoud, rapporteur
Secrétaire de la commission	M. Fabrice Mascello

TABLE DES MATIERES

1. Travaux de la Commission des finances	5
1.1 Généralités	5
1.2 Auditions / documentation	5
1.3 Faits marquants et recommandation de la COFIN	5
1.3.1 Recettes fiscales 2013.....	5
1.3.2 Comptabilisation de 735 mio pour la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV)	5
1.3.3 Investissements : nombre d'EMPD octroyé par le Grand Conseil en 2013	5
1.3.4 Rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF) sur les comptes 2013.....	5
1.3.5 Vote de la COFIN sur les comptes 2013 et observations.....	5
1.4 Thème d'étude transversal	6
2. Comptes 2013	7
2.1 Comparaison avec le budget 2013 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de bouclément)	7
2.2 Comparaison avec le budget 2013 (avec crédits supplémentaires)	7
2.3 Comparaison avec les comptes 2012	8
2.4 Ecritures de bouclément pour les comptes 2013	10
2.5 Compte de pertes et profits	10
3. Résultats 2013	11
4. Dépenses d'investissement	12
4.1 Dépenses d'investissement à amortir	12
4.2 Crédits d'investissement disponibles	12
4.3 Dépenses d'investissement 2013	12
5. Bilan	14
6. Considérations générales	15
6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires	15
6.1.1 Crédits supplémentaires	15
6.1.2 Autorisations de dépassements budgétaires	16
6.1.3 Suivi budgétaire	16
6.2 Reports de crédits	17
6.3 Revenus fiscaux	17
6.4 Garanties accordées par l'Etat de Vaud	18
6.5 Fonds spéciaux hors bilan	18
6.6 Régimes financiers particuliers	18
6.6.1 Université de Lausanne	18
6.6.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois.....	19
6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud).....	19
6.7 Participations (patrimoine administratif)	19
7. Rapport annuel du Conseil d'Etat	20
8. Rapport du contrôle cantonal des finances (CCF)	20
9. Conclusions finales	21
9.1 Remerciements	21
9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2013	21
9.2.1 Compte de fonctionnement.....	21
9.2.2 Compte de pertes et profits	21
9.2.3 Bilan	21
9.2.4 Etat de la dette	22
9.2.5 Investissements	22
9.2.6 Autofinancement	22
9.2.7 Note finale.....	22
9.3 Proposition d'approbation des comptes 2013	22
10. Observations	23
11. Rapports des sous-commissions	24

11.1 Département de la sécurité et de l'environnement.....	24
11.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.....	39
11.3 Département de l'intérieur	48
11.4 Département de la santé et de l'action sociale	55
11.5 Département de l'économie et du sport.....	62
11.6 Département des infrastructures et des ressources humaines	70
11.7 Département des finances et des relations extérieures.....	78
11.8 Ordre judiciaire vaudois	85
11.9 Secrétariat général du Grand Conseil.....	87

1. TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

1.1 Généralités

La Commission des finances (ci-après COFIN) a tenu 5 séances plénières consacrées à :

- la présentation des comptes 2013,
- l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission,
- l'examen du bilan et du compte de pertes et profits,
- l'adoption des comptes et du présent rapport.

1.2 Auditions / documentation

Conjointement à la Commission de gestion, la COFIN a reçu une délégation du Contrôle cantonal des finances (CCF) constituée de Mme M. Kellenberger et de M. Th. Bonard, pour la présentation de leur rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 2013. Elle a reçu également MM. Ph. Maillard et B. Pouly de l'Administration cantonale des impôts (ACI) et a pris connaissance de son rapport sur les revenus fiscaux.

La COFIN a pris connaissance de la partie financière du rapport annuel 2013 du Conseil d'Etat (pages 15 à 26 du document) qui fournit toute indication utile à une meilleure compréhension des comptes et de l'évolution de la situation des finances cantonales ; elle invite les députés du Grand Conseil à en faire de même.

1.3 Faits marquants et recommandation de la COFIN

1.3.1 Recettes fiscales 2013

Pour la première fois de son histoire, le canton de Vaud enregistre des recettes fiscales supérieures à 6 mrd (voir le détail de l'analyse des recettes présentes par l'ACI au point 6.3 de ce rapport).

1.3.2 Comptabilisation de 735 mios pour la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV)

Après avoir comptabilisé 575 mios en 2012 et compte tenu des résultats positifs de l'exercice 2013, le Conseil d'Etat a notamment décidé d'enregistrer un montant supplémentaire de 735 millions pour la Caisse de pension portant ainsi le solde encore dû à 130 mios, sur un total de 1,44 mrd (voir le détail des écritures de bouclage au point 2.4 de ce rapport).

1.3.3 Investissements : nombre d'EMPD octroyé par le Grand Conseil en 2013

Les 28 EMPD octroyés par le Parlement durant cet exercice atteignent un montant cumulé de 618,5 mios, soit largement plus de double que pour 2012, avec 271,1 mios (voir le point 9.2.5 de ce rapport)

1.3.4 Rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF) sur les comptes 2013

Dans son rapport d'audit, le CCF a estimé que les garanties apportées par l'ACI étaient suffisantes et a levé la réserve qui était émise depuis plusieurs exercices. Cet organe d'audit recommande l'approbation des comptes 2013, sans réserve (voir le commentaire y relatif au point 8 de ce rapport).

1.3.5 Vote de la COFIN sur les comptes 2013 et observations

A l'issue de ses travaux, la COFIN propose au Grand Conseil, à l'unanimité des 14 membres présents, d'approuver les comptes 2013 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat (voir le point 9 de ce rapport « Conclusions finales »). La COFIN n'émet aucune observation pour cet exercice.

1.4 Thème d'étude transversal

Pour l'examen des comptes 2013, la COFIN a retenu comme thème d'étude la gestion des boucllements de crédits. En effet, dans le cadre de ses attributions, la COFIN prend régulièrement acte de ce genre de procédure et s'interroge, depuis un certain temps, sur les raisons des délais, parfois très importants, entre la date des demandes de crédits et leur boucllement proprement dit.

Munie d'une liste établie par le SAGEFI, les sous-commissions concernées, à savoir DSE, DFJC, DSAS, DIRH et DFIRE, ont passé en revue, durant leurs visites des services, les 29 décrets encore en suspens ou en cours de clôture (montant total : 320'297'500). Pour la grande majorité d'entre eux les motifs de retard sont dus à des blocages dans le cadre de la procédure subséquente aux travaux (non en relation avec les services), ou à certaines attentes nécessaires en lien, par exemple, à l'extinction du délai de garantie de certains travaux ou prestations.

Le détail de cette analyse est visible dans les rapports des sous-commissions précitées.

2. COMPTES 2013

Ce rapport présente un certain nombre d'éléments relatifs aux résultats 2013. Pour plus de détails, il est important de se référer également à la brochure des comptes 2013 ainsi qu'au rapport annuel du Conseil d'Etat pour l'exercice soumis à analyse.

2.1 Comparaison avec le budget 2013 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de boucllement)

Les comptes de fonctionnement bouclent avec un résultat plus favorable que les prévisions budgétaires comme le montre le tableau ci-dessous :

	Charges	Revenus	Résultat
Budget	8'473'423'500	8'475'240'600	+ 1'817'100
Comptes	9'271'715'850	9'279'594'683	+ 7'878'833
Différence comptes - budget en CHF	+ 798'292'350	+ 804'354'083	+6'061'733
Ecritures de boucllement	- 841'154'226		
TOTAL	- 42'861'876		

Les charges dans les comptes sont supérieures au budget de 798,3 mios (+9,42%), en raison de l'enregistrement dans les comptes 2013 de diverses écritures de boucllement (voir ch. 2.4 ci-dessous) pour un montant de 841,2 mios. En neutralisant ces éléments, les charges sont inférieures au budget de 42,8 mios (- 0,50%).

2.2 Comparaison avec le budget 2013 (avec crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus	Résultat
Budget	8'473'423'500	8'475'240'600	+ 1'817'100
Crédits supplémentaires	106'645'200	54'613'700	- 52'031'500
Budget total	8'580'068'700	8'529'854'300	- 50'214'400
Comptes	9'271'715'850	9'279'594'683	+ 7'878'833
Différence comptes – budget total en CHF	+ 691'647'150	+ 749'740'383	+ 58'093'233
En % du budget total	+8,06	+ 8,79	

Le budget total résulte en un déficit de 50,2 mios. Malgré ce résultat, les comptes enregistrent une amélioration de 58,1 mios, qui s'explique par des revenus de 749,7 mios supérieurs aux prévisions et des charges inférieures se montant à 691,6 mios.

2.3 Comparaison avec les comptes 2012

Par rapport aux comptes de l'exercice 2012, la situation se présente comme suit :

	Charges	Revenus
Comptes 2012	8'790'375'987	8'796'825'644
Comptes 2013	9'271'715'850	9'279'594'683
Différence en CHF	+ 481'339'863	+ 482'769'039
Différence en %	+ 5,47	+ 5,48

Les charges 2013 sont, par rapport à celles de 2012, en augmentation de 5,47%, soit CHF 481.3 mios, contre + 8,8 % un an auparavant. Le résultat 2012 est notamment influencé par les effets des écritures de bouclage d'un montant de 841,2 mios (voir ch 2.4 ci-dessous). Les revenus, quant à eux, ont progressé de 5,48 %, soit 482,8 mios. .

Variation des charges et des revenus par rapport au budget 2013 et comptes 2012

	<u>Budget 2013</u>	<u>Comptes 2013</u>	<u>Variation</u> <u>Comptes/Budget 2013</u>		<u>Comptes 2012</u>	<u>Variation</u> <u>Comptes 2013/2012</u>	
Revenus							
DSE	534'525'500	507'324'761	-27'200'739	-5.09%	497'112'465	10'212'296	2.05%
DFJC	456'623'100	464'792'722	8'169'622	1.79%	445'638'781	19'153'941	4.30%
DINT	77'632'700	71'820'198	-5'812'502	-7.49%	75'869'972	-4'049'774	-5.34%
DSAS	1'045'727'000	1'071'685'712	25'958'712	2.48%	1'006'785'317	64'900'395	6.45%
DEC	504'074'800	493'721'116	-10'353'684	-2.05%	480'052'453	13'668'663	2.85%
DINF	128'854'000	134'247'787	5'393'787	4.19%	134'501'464	-253'677	-0.19%
DFIRE	5'650'495'800	6'453'324'312	802'828'512	14.21%	6'074'357'756	378'966'556	6.24%
OJV	77'285'700	82'652'129	5'366'429	6.94%	82'487'525	164'604	0.20%
SGC	22'000	25'947	3'947	17.94%	19'912	6'035	30.31%
	8'475'240'600	9'279'594'684	804'354'084	9.49%	8'796'825'644	482'769'039	5.49%
Charges							
DSE	428'159'200	383'510'502	-44'648'698	-10.43%	371'371'532	12'138'970	3.27%
DFJC	2'661'047'000	2'660'845'523	-201'477	-0.01%	2'577'346'901	83'498'622	3.24%
DINT	299'931'600	322'586'701	22'655'101	7.55%	311'803'664	10'783'037	3.46%
DSAS	2'945'389'800	3'010'540'251	65'150'451	2.21%	2'879'350'510	131'189'741	4.56%
DEC	635'714'000	625'422'289	-10'291'711	-1.62%	626'946'296	-1'524'007	-0.24%
DINF	474'059'100	461'041'060	-13'018'040	-2.75%	456'222'841	4'818'219	1.06%
DFIRE	874'776'800	1'657'882'072	783'105'272	89.52%	1'420'681'898	237'200'174	16.70%
OJV	146'379'000	142'442'966	-3'936'034	-2.69%	139'484'872	2'958'094	2.12%
SGC	7'967'000	7'444'486	-522'514	-6.56%	7'167'473	277'013	3.86%
	8'473'423'500	9'271'715'850	798'292'350	9.42%	8'790'375'987	481'339'863	5.48%

2.4 Ecritures de boucllement pour les comptes 2013

Ecritures	Montants en mios
Recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV)	735,0
Préfinancement du crédit d'ouvrage du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA)	30,6
Préfinancement du crédit-cadre aux communes pour les routes cantonales en traversées de localité	40,0
Préfinancement pour les futurs investissements stratégiques immobiliers	25,0
Allègement de la facture sociale en faveur des communes	10,5
TOTAL	841,1

2.5 Compte de pertes et profits

Le résultat du compte de pertes et profits enregistre un profit de 113,2 mios, constituée des éléments suivants :

Pertes (0,2 mio)

Profits (113.4 mios)

Produit extraordinaire (CHF 57,8 mios)

Versement extraordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise à ses actionnaires, soit CHF 10 par action, prélevé sur la réserve légale générale de la Banque.

Plus-values sur éléments du bilan (39,5 mios)

Ce montant est composé pour l'essentiel de l'annulation du préfinancement prévu pour le projet Blue Brain pour 35 mios et de ventes de diverses parcelles pour 4 mios, dont 3.4 mios pour la parcelle « Derrière les Ateliers » à Yverdon.

Annulation de soldes disponibles sur des décrets d'investissement (15,2 mios)

En 2013, 36 objets d'investissement ont été bouclés, dont 27 qui présentaient un solde disponible provenant de la différence entre l'effectif réalisé et le montant amorti prévu par le décret. Les montants les plus importants de clôtures d'objets sont : 3.5 mios « Contributions pour la diversification énergétique », 1.1 mio « Investissements périodiques 2011 du SSP », 1.4 mio « Financement de la 2^{ème} étape d'informatisation », 2.1 mios « Participation de l'Etat aux frais de construction et de renouvellement des routes nationales », 1.5 mio « Restauration cathédrale » et 1.6 mio « Avenches, thermes romains ». Enfin, 9 objets ont nécessité un crédit additionnel avant boucllement.

Annulation de crédits reportés échus (0,6 mio)

L'article 27 LFin précise notamment que tout crédit reporté de l'exercice 2012 sur l'exercice 2013 est périmé à fin 2013. Les soldes restant ouverts sont donc comptabilisés dans le compte de pertes et profits.

Liquidation de successions dévolues à l'Etat (0,3 mio)

Ce poste est composé de divers produits de successions en déshérence.

3. RESULTATS 2013

Au résultat du compte de fonctionnement de 7'878'833 fr. il convient d'ajouter le résultat du compte de pertes et profits qui enregistre un profit comptable de 113,2 mios (voir point 2.5 ci-dessus). Le résultat global de l'exercice 2013 se solde donc par un profit net de 121,08 mios.

Profit net de l'exercice 2013	Fr.
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	7'878'833
Résultat du compte de pertes et profits	+ 113'199'279
Profit net	+ 121'078'112

4. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

4.1 Dépenses d'investissement à amortir

Les crédits accordés par le Grand Conseil pour les dépenses d'investissement en cours d'amortissement au 31 décembre 2013 totalisent 2,707 mrd (voir tableau «Amortissement des dépenses d'investissement - Etat au 31 décembre 2013», pages 344 à 356 de la brochure des comptes).

Les amortissements sur les dépenses d'investissement comptabilisés en 2013 aux rubriques 7041.3311 à 3319 s'élèvent à 155,7 mios. Ce montant est diminué des corrections techniques liées au bouclage d'objets présentant un solde disponible pour un montant de 3,4 mios. Le détail figure dans le tableau mentionné à la page 356 de la brochure des comptes. Sur le total des crédits d'investissement en compte (2,707 mrd), le solde à amortir, au 31 décembre 2013 représente 1,510 mrd.

4.2 Crédits d'investissement disponibles

Selon le tableau de contrôle des dépenses d'investissement (voir tableau «Etat des dépenses d'investissement au 31 décembre 2013», pages 335 à 343 de la brochure des comptes), le solde des crédits d'investissement disponible pour les prochaines années s'élève à 1,023 mrd (votés et non engagés).

4.3 Dépenses d'investissement 2013

Le budget des dépenses d'investissement prévoyait un total net de 320,9 mios à la charge du Canton, soit respectivement 340 mios de dépenses brutes et 19,1 mios de contributions de tiers. En tenant compte des participations de la Confédération et de tiers pour les différents ouvrages (38,8 mios), les dépenses brutes effectivement injectées dans l'économie vaudoise atteignent, pour l'exercice 2013, 279,7 mios. L'effet net pour les comptes de l'Etat est de 240,9 mios, soit CHF 80 mios de moins que ne le prévoyait le budget. Cet écart s'explique essentiellement par des retards pris sur de nombreux projets. Le détail des dépenses d'investissement de l'exercice 2013 est présenté en pages 322 à 331 de la brochure des comptes.

Le tableau ci-après montre l'évolution des écarts enregistrés depuis 1993 entre les prévisions d'investissement et les investissements effectifs.

Année	Dépenses budgétisées en mios de Fr.	Dépenses effectuées en mios de Fr.	En % du budget	Ecarts par rapport au budget en mios de Fr.
1993	256,1	252,3	98,5 %	- 3,8
1994	275,7	261,8	95,0 %	- 13,9
1995	314,7	251,0	79,8 %	- 63,7
1996	301,1	229,8	76,3 %	- 71,3
1997	288,4	189,7	65,8 %	- 98,7
1998	300,0	251,1	83,7 %	- 48,9
1999	207,0	195,0	94,2 %	- 12,0
2000	202,0	165,6	82,0 %	- 36,4
2001	213,4	207,7	97,3 %	- 5,7
2002	231,7	221,6	95,6 %	- 10,1
2003	250,6	201,4	80,4 %	- 49,2
2004	219,8	187,1	85,1 %	- 32,7
2005	200,0	160,4	80,2 %	- 39,6
2006	200,0	157,8	78,9 %	- 42,2
2007	200,0	140,9	70,5 %	- 59,1
2008	215,0	153,8	71,5 %	- 61,2
2009	301,0	166,4	55,3 %	- 134,6
2010	300,0	304,2	101,4%	+ 4,2
2011	300,0	234,2	78,1%	- 65,8
2012	300,0	257,9	85,9%	- 42,1
2013	320,9	240,9	75,1%	- 80,0

5. BILAN

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Le bilan de l'Etat de Vaud au 31 décembre 2013 est présenté en pages 309 à 310 de la brochure des comptes. Une description des variations principales des postes actifs et passifs figure en pages 24 à 26 du rapport annuel du Conseil d'Etat.

Par ailleurs, la COFIN rappelle avec satisfaction que le bilan de l'Etat ne comporte plus de découvert et ce depuis le 1^{er} janvier 2010.

6. CONSIDERATIONS GENERALES

6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires

6.1.1 Crédits supplémentaires

Le total général des crédits supplémentaires nets est passé de 50,2 mios (0,62% du budget voté) en 2012 à 52 mios (0,61%) en 2013. Les pages 265 à 271 de la brochure des comptes détaillent les crédits supplémentaires, avec leur ventilation respective, ayant un impact sur les charges brutes supérieures à 100'000 fr..

	Budget 2013 voté Charges brutes	Crédits supplémentaires nets	Crédits supplémentaires en % du budget voté
DSE	428'129'200	- 1'624'300	- 0.38
DFJC	2'661'047'000	3'841'300	0.14
DINT	299'931'600	8'562'500	2.85
DSAS	2'945'389'800	37'104'500	1.26
DECS	635'714'000	4'483'100	0.71
DIRH	474'059'100	714'500	0.15
DFIRE	874'776'800	- 1'664'400	- 0.19
OJV	146'379'000	614'400	0.42
GC	7'967'000	0	0
Total	8'473'423'500	52'031'500	0,61

Le nombre de crédits supplémentaires demandés par les services est en légère baisse par rapport à l'année 2012 mais son solde net est supérieur. Ainsi, 201 demandes ont été acceptées pour un total de 52 mios contre 220 demandes et 50,2 mios en 2012.

Historique du total des crédits supplémentaires (en mios de fr nets, après compensation)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre	119	187	292	283	272	257	220	201
En mios de CHF	13.3	34.3	16.0	24.4	12.6	40.7	50.2	52.0

Les CHF 52 mios découlant des 201 demandes acceptées en 2013, se répartissent comme suit :

- 25 demandes pour 0 fr. net (montant brut totalement compensé) de compétence des chefs de département (art. 24, al. 2 LFin) ;
- 143 demandes pour 789'700 fr. nets de compétence du Conseil d'Etat (art. 24, al. 1 et 25, al. 2 LFin) ;
- 33 demandes pour 51'241'800 fr. nets de compétence COFIN (art. 24, al. 1 et 25, al. 3 LFin).

A la lecture des informations ci-dessus, on note que, même si le nombre de crédits supplémentaires soumis à la COFIN est modeste, les dispositions de la LFin lui ont permis d'examiner l'essentiel des demandes de crédits supplémentaires présentant des enjeux financiers importants.

6.1.2 Autorisations de dépassements budgétaires

Le montant total des dépassements budgétaires lors du bouclage des comptes 2013 s'élève à CHF 63,9 mios, soit 0.79% des charges totales (groupes 30, 31, 35 et 36 après suppression des effets financiers dus à la nouvelle politique salariale de l'Etat, de la directive N° 18 sur les fonds, des ajustements sur les charges sociales et les écritures de bouclage). Ce montant est en diminution par rapport à l'année 2012 qui à titre de comparaison laissait apparaître un montant de CHF 74,4 mios, soit 0.97% des charges pour ce même périmètre. Le nombre de rubriques en dépassement budgétaire s'élève à 265 au 31.12.2013 contre 264 une année auparavant. Ces dépassements se décomposent de la manière

- 158 (59.6%) inhérents à des dépassements inférieurs à 10'000 fr. pour un montant global de 0.4 mio (0.6%) ;
- 63 (23.8%) inhérents à des dépassements compris entre 10'000 fr. et inférieurs à 100'000 fr., pour un montant global de 2.1 mios (3.3%) ;
- 31 (11.7%) inhérents à des dépassements compris entre 0.1 mio et 1 mio, pour un montant global de 8.5 mios (11.5%) ;
- 11 (4.2%) inhérents à des dépassements compris entre 1 mio et 10 mios, pour un montant global de 32.3 mios (50.5%)
- 2 (0.8%) inhérent à des dépassements supérieurs à 10 mios, pour un montant global de 20.6 mios (32.2%)

6.1.3 Suivi budgétaire

Les montants nets des crédits supplémentaires, y compris les dépassements budgétaires autorisés, ont évolué comme suit au cours des cinq dernières années :

Exercice	Charges brutes crédits supplémentaires et dépassements budgétaires autorisés	Revenus bruts crédits supplémentaires et dépassements budgétaires autorisés	Montants nets crédits supplémentaires et dépassements budgétaires autorisés
2008	53'446'400	37'419'300	16'027'100
2009	80'159'300	55'716'800	24'442'500
2010	53'638'700	41'007'700	12'631'000
2011	85'895'400	45'158'800	40'736'600
2012	80'531'800	30'365'400	50'166'400
2013	106'645'200	54'613'700	52'031'500

Il y a lieu de rappeler que la LFin du 20 septembre 2005, par ses articles 28 (suivi du budget de fonctionnement) et 36 (suivi du budget d'investissement), constitue un outil de surveillance indispensable, non seulement pour le Conseil d'Etat, mais également pour le Grand Conseil par l'intermédiaire de sa COFIN. Celle-ci veille au respect de ces dispositions et le Conseil d'Etat s'est engagé à lui communiquer le résultat du suivi en la forme la plus élaborée possible. Le point de situation au 31 décembre 2013 se fait par le biais de la présentation des comptes de l'exercice.

6.2 Reports de crédits

La LFin précise qu'en principe, après la clôture des comptes, les départements ne peuvent pas disposer des crédits budgétaires non utilisés. Toutefois, le Conseil d'Etat peut autoriser le report sur l'année suivante des crédits partiellement ou totalement inutilisés pendant l'exercice budgétaire. La COFIN est informée de ces reports. A la fin de l'année, les crédits reportés sont en principe périmés.

Les reports de crédits adoptés par le Conseil d'Etat en 2013, sont les suivants :

	Reports totaux 2013 sur 2014	Pour comparaison	
		Reports totaux 2012 sur 2013	Reports totaux 2011 sur 2012
DSE	6'886'500	5'144'900	5'109'400
DFJC	66'000	668'000	700'000
DINT	679'500	787'600	725'500
DSAS	600'000	60'000	1'081'000
DECS	5'623'800	17'000'000	0
DIRH	3'117'200	719'100	3'083'200
DFIRE	694'800	8'821'000	7'405'300
OJV	0	0	0
Total	17'667'400	33'200'600	18'104'400

6.3 Revenus fiscaux

Dans le cadre de ses travaux sur l'examen des comptes 2013, la COFIN a pris connaissance du rapport de l'Administration cantonale des impôts ACI (voir tableau complet ci-dessous) traitant des recettes fiscales. Un commentaire plus détaillé est rédigé dans le rapport annuel du Conseil d'Etat aux pages 19, 20 et 23 sur les évolutions de « budget 2013 à comptes 2013 » et de « comptes 2012 à comptes 2013 » notamment pour les groupes 40 (Impôts), 41 (Patentes et concessions), 42 (Revenus du patrimoine) et 44 (Parts à des recettes fédérales).

D'un point de vue global et pour la première fois de son histoire, le canton de Vaud enregistre des recettes fiscales en 2013 qui dépassent la barre des 6 mrd. Extrait du tableau ci-dessous, le groupe 40 (rubriques 4001 à 4091), à lui seul, affiche une progression de 13,6% (+ 688,9 mios) en moyenne par rapport au budget et un écart positif de 5,8% (+ 318 mios) de comptes à comptes. Cette situation très favorable est notamment due aux éléments suivants qui sont toutefois de nature non pérenne :

- des effets de rattrapage sur la taxation de l'impôt à la source : + 114,4 mios ;
- divers effets exceptionnels concernant l'impôt sur le revenu avec la vente de participations et les reprises de salaires non déclarés (+ 52 mios), les impôts sur les donations (+ 7 mios) ainsi que le règlement de cas en lien avec l'impôt fédéral direct des personnes morales (+ 28 mios), soit au total : + 87 mios.
- des effets conjoncturels enregistrés au niveau des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales (+ 88,5 mios), de l'impôt sur les gains immobiliers (+ 48 mios), des droits de mutation (+ 42,2 mios), de l'impôt sur les successions et donations (+ 29,7 mios) et l'impôt sur les frontaliers (+ 14,8 mios), soit au total : + 223,2 mios.

Parallèlement, quelques commentaires sur certaines autres positions :

Impôt sur la fortune (budget : + 23,5% / comptes : + 12,3%) : La différence massive au niveau du budget s'explique par la non indexation des acomptes ces dernières années en raison de la fragilité de la situation économique. La marge positive visible aux comptes 2013 découlent essentiellement d'effets de rattrapage ; sans ces derniers, cet impôt entre dans une phase de stabilisation.

Impôt spécial étrangers (budget : + 17,8% / comptes : - 2,5%) : Les forfaits pour cette catégorie de contribuables ont été revus à la hausse mais le nombre de bénéficiaires connaît une légère diminution.

Impôt sur le capital (budget : + 50,9% / comptes : + 10,9%) : En complément aux effets conjoncturels précités, il est rappelé que cet impôt est en lien direct avec celui sur le bénéfice : il est dû par les entreprises dont le bénéfice ne dépasse pas l'impôt sur le capital. La progression de cet impôt, malgré plusieurs baisses successives de son taux (de 1,2% à 0,3%), signifie un réjouissant renforcement des fonds propres des entreprises.

Impôt sur les frontaliers (budget : + 21,2% / comptes : + 9,7%) : Cet impôt correspond à un montant de 4,5% prélevé sur la masse salariale brute des contribuables concernés.

Rubr.	Recettes fiscales *	Comptes 2013	Budget 2013	Comptes 2012	Variations			
					C 2013 - B 2013		C 2013 - C 2012	
					En francs	En %	En francs	En %
4001	Impôt sur le revenu	3'453'791'296	3'185'000'000	3'189'587'532	268'791'296	8.4%	264'203'764	8.3%
4002	Impôt sur la fortune	530'903'740	430'000'000	472'702'896	100'903'740	23.5%	58'200'844	12.3%
4003	Impôt à la source	190'050'954	120'000'000	224'970'859	70'050'954	58.4%	-34'919'904	-15.5%
4004	Impôt spécial étrangers	106'039'670	90'000'000	108'743'102	16'039'670	17.8%	-2'703'432	-2.5%
4011	Impôt sur le bénéfice	638'008'582	580'000'000	610'479'933	58'008'582	10.0%	27'528'648	4.5%
4012	Impôt sur le capital	90'563'815	60'000'000	81'666'129	30'563'815	50.9%	8'897'686	10.9%
4013	Impôt compl. immeubles	26'727'535	20'000'000	25'754'621	6'727'535	33.6%	972'914	3.8%
4031	Gains immobiliers	167'981'032	120'000'000	178'539'576	47'981'032	40.0%	-10'558'544	-5.9%
4041	Droits de mutation	172'248'549	130'000'000	157'794'113	42'248'549	32.5%	14'454'436	9.2%
4051	Successions et donations	108'747'427	72'000'000	112'503'466	36'747'427	51.0%	-3'756'039	-3.3%
4061	Impôt sur les chiens	3'545'335	3'000'000	3'488'193	545'335	18.2%	57'142	1.6%
4091	Impôt récupéré après défalcation	17'643'365	10'000'000	23'927'031	7'643'365	76.4%	-6'283'666	-26.3%
4101	Patentes de boissons et de tabacs	160'558	200'000	155'152	-39'442	-19.7%	5'406	3.5%
4212	Intérêts s/créances débiteurs	38'204'548	30'000'000	38'697'981	8'204'548	27.3%	-493'433	-1.3%
43621	Remboursement de frais divers	683'635	460'000	725'666	223'635	48.6%	-42'031	-5.8%
4371	Amendes	12'774'165	10'000'000	11'314'237	2'774'165	27.7%	1'459'928	12.9%
4401	Part à l'impôt fédéral direct	377'373'382	310'000'000	338'202'557	67'373'382	21.7%	39'170'826	11.6%
4421	Part à l'impôt sur les frontaliers	84'826'054	70'000'000	77'309'220	14'826'054	21.2%	7'516'834	9.7%
		6'020'273'643	5'240'660'000	5'656'562'264	779'613'643	14.9%	363'711'379	6.4%

* Selon périmètre de gestion de l'Administration cantonale des impôts (ACI)

6.4 Garanties accordées par l'Etat de Vaud

Lors du bouclage des comptes, le SAGEFI demande sous une forme standardisée à tous les services des informations ciblées sur les garanties et cautionnements octroyés. L'information demandée a trait aussi bien à la base légale qu'au détail du prêt sous-jacent. Pour chaque garantie et cautionnement octroyé les services doivent se positionner quant au risque pour l'Etat d'être actionné en garantie dans un délai d'une année par les institutions financières. Dans le cadre de ce contrôle, aucun risque n'a été identifié à fin 2013.

Le détail des garanties hors bilan accordées se trouve en pages 318 à 320 de la brochure des comptes. Au 31 décembre 2013, le total s'élève à 1,131 mrd ; il enregistre une très légère hausse par rapport à 2012 (1,086 mrd).

6.5 Fonds spéciaux hors bilan

La situation détaillée des fonds hors bilan est présentée aux pages 357 à 359 de la brochure des comptes. Une comptabilité détaillée est adressée chaque année aux services propriétaires. Le processus d'assainissement des fonds induit par l'observation de la COFIN dans son rapport de 1998 a permis de ramener le nombre des fonds de 176 à fin 2000 à 53 au 31 décembre 2013. Ce nombre subit une baisse significative par rapport à 2012 qui en comptait 72.

Le portefeuille sous gestion atteint, à fin 2013, 17,4 mios alors que le capital total des fonds spéciaux se monte à 21,8 mios.

6.6 Régimes financiers particuliers

6.6.1 Université de Lausanne

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DFJC. Le rapport de révision d'Ernst & Young figure en pages 363 et 364 de la brochure des comptes.

6.6.2 *Centre Hospitalier Universitaire Vaudois*

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DSAS. Le rapport de révision d'Ernst & Young figure en pages 365 et 366 de la brochure des comptes.

6.6.3 *Haute école pédagogique (HEP Vaud)*

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DFJC. Le rapport de révision de Deloitte figure en pages 367 et 368 de la brochure des comptes.

6.7 Participations (patrimoine administratif)

L'inventaire des participations appartenant au patrimoine administratif de l'Etat se trouve en pages 311 et 312 de la brochure des comptes (Eléments constitutifs du bilan). Leur total en 2013 se monte à 9,372 mios à l'actif du bilan et reste inchangé par rapport à 2012.

7. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT

Selon l'article 139 de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet au Grand Conseil son rapport de gestion et les comptes d'Etat pour l'année écoulée le 31 mai au plus tard, sauf cas exceptionnel.

Ces dispositions ont été respectées et la COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport. Elle invite le lecteur à s'y référer, notamment en ce qui concerne l'évolution du bilan de l'Etat.

8. RAPPORT DU CONTROLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)

Le 8 mai 2014, dans une séance commune avec la Commission de gestion, la COFIN a pris acte des conclusions du CCF quant à la révision des comptes 2013. **Cet organe d'audit interne recommande, sans réserve, l'approbation des comptes annuels et du bilan pour l'exercice 2013 (voir son rapport en page 361 et 362 de la brochure sur les comptes 2013).**

La levée de cette réserve est un point important : depuis que la responsabilité du contrôle des comptes de l'Etat incombe au CCF, soit 1996, il s'agit du premier exercice où ce dernier peut délivrer son opinion sans réserve. Cette situation découle d'un effort important et constant mené depuis plusieurs années par l'ACI pour améliorer et sécuriser certaines positions comptables ainsi que sa documentation. Le CCF sera attentif lors des prochains exercices à ce que le niveau atteint de manière générale par l'administration cantonale vaudoise perdure.

Parallèlement à cette situation réjouissante, le CCF émet un constat, qui ne remet toutefois pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, concernant le système de contrôle interne (SCI). En effet, le déploiement de ce dernier au sein de l'administration, bien que concrètement entamé, ne peut pas encore être considéré comme effectif puisque seuls sept services ont obtenu leur certification.

Par ailleurs, les limites et la vétusté du système informatique comptable, dont le remplacement a été réalisé au 1^{er} janvier 2014, ne permettent pas pour l'exercice 2013 d'obtenir l'assurance d'un niveau de contrôle des flux financiers approprié aux exigences actuelles.

9. CONCLUSIONS FINALES

9.1 Remerciements

La COFIN tient à relever, en particulier, la grande disponibilité du SAGEFI. Elle remercie M. le chef du département des finances, M. le chef du SAGEFI et ses collaborateurs, M. le secrétaire de la Commission, ainsi que l'ensemble des services visités par les sous-commissions.

9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2013

9.2.1 *Compte de fonctionnement*

Les comptes de l'Etat de Vaud sont bénéficiaires pour la neuvième année consécutive, avec un excédent de revenus net, après amortissement, de 7,9 mios dans le compte de fonctionnement. Ce résultat, arrêté par le Conseil d'Etat, tient compte des écritures de bouclage pour un total de 841,1 mios.

Pour l'exercice 2013, Les charges de fonctionnement de l'Etat de Vaud s'élèvent à 9,271 mrd. Ce résultat comprend cinq écritures de bouclage (détails en page 9). L'écriture principale en terme de montant est la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud pour 735 mios. En effet, la nécessaire recapitalisation par l'Etat se monte à 1,44 mrd pour atteindre le taux de couverture imposé de 80% en 2052. Le gouvernement avait déjà, au bouclage des comptes 2012, inscrit un montant de 575 mios. Ces opérations permettront de réduire d'autant les tranches d'amortissements.

Hors écriture de bouclage, les charges de fonctionnement de l'Etat sont inférieures de 42,8 mios à la projection budgétaire. Par rapport à la prévision budgétaire, les principaux écarts proviennent notamment des postes suivants : personnel (-49 mios), CPEV (-41 mios), intérêts (-27 mios), subsides LAMAL (+25 mios), RI (+22 mios), négociation communes (+21 mios), hospitalisation hors canton (+12 mios). Globalement, après la neutralisation des écritures de bouclage et de diverses attributions, la progression des dépenses courantes de l'Etat est de 227 mios, soit 2,8 %.

Les crédits supplémentaires non compensés, qui avaient fortement régressé ces années passées, ont augmenté à nouveau et se situent pour l'exercice sous revue à 52 mios. Ceux-ci sont dus principalement à l'asile, aux subventions hospitalières, aux subsides pour les primes à l'assurance maladie et au RI. Mais cette situation découle également, dans une moindre mesure, des indemnités d'expertises, d'avocat et de notes de police ainsi que de la surpopulation carcérale qui induit des charges supplémentaires.

L'augmentation du total des revenus est supérieure de 804,4 mios à ce que prévoyait le budget (9,5 %). Celle-ci est due principalement aux recettes fiscales qui représentent 688,9 mios de plus, soit 13,6 %. Ces écarts s'expliquent par le rattrapage dans la taxation des impôts à la source, ainsi que par des éléments exceptionnels et des effets conjoncturels. Nous relevons un écart budget/comptes de 369,7 mios sur les personnes physique et 88,6 mios sur les personnes morales. En ce qui concerne les revenus conjoncturels, l'écart budget/comptes se monte à 126,9 mios avec un marché immobilier se stabilisant à un niveau élevé ainsi que des successions supérieure à la moyenne, compensant les donations qui retrouvent un volume normal.

L'évolution des trois groupes d'impôts déterminants (PP, PM, conjoncturels) confirme la croissance amorcée en 2012 après le tassement de 2010-2011.

9.2.2 *Compte de pertes et profits*

Le résultat du compte de pertes et profits se solde par un profit de 113,2 mios. Il provient principalement du versement extraordinaire par la BCV de Fr. 10.- par action pour un total de 57,8 mios ; des plus-values sur éléments du bilan pour 39,5 mios (annulation du préfinancement Blue Brain pour 35 mios) ; et de l'annulation de soldes disponibles sur des décrets d'investissement pour un montant de 15,2 mios. Au final, le résultat net 2013 du compte de fonctionnement de 7,9 mios, cumulé au résultat du compte de pertes et profits de 113,2 mios, donne lieu à un profit net de 121,1 mios.

9.2.3 *Bilan*

La variation des disponibilités est principalement due à la diminution des liquidités placées à court terme au 31.12.2013 par rapport au 31.12.2012. L'augmentation des débiteurs et comptes courants découle notamment

des créances d'impôts en augmentation de 58 mios. La diminution des transitoires découle principalement d'une baisse de 8 mios des actifs transitoires au CHUV et d'une diminution du produit à recevoir de la Confédération pour l'impôt anticipé et l'impôt forfaitaire de 12 mios.

Au passif, les fonds étrangers diminuent de 564 mios. A relever que les comptes transitoirs augmentent de 594 mios en raison notamment de hausses en lien avec les écritures de bouclément 2013.

9.2.4 Etat de la dette

La dette a diminué de 310 mios pour se situer au 31.12.2013 à 475 mios. Conformément au budget des emprunts ont été remboursés pour un montant total de 1'160 mios. A la vue de la situation de taux bas sur le marché ainsi que des besoins à long terme, un nouvel emprunt public de 250 mios a été contracté sur une durée de 20 ans à un taux nominal de 2%.

La diminution de la charge d'intérêts (de 28 à 20 mios) ne peut être que bénéfique pour les exercices à venir et on constate, une fois de plus, l'effet positif sur le compte de fonctionnement de l'amortissement de la dette. Cette diminution de charges assure à l'Etat une amélioration sensible du pouvoir de prestations.

9.2.5 Investissements

S'agissant des investissements, la Commission des finances constate que, globalement, l'Etat a investi 605 mios dans l'économie vaudoise, soit 79 mios de moins que lors de l'exercice 2012. Les montants engagés par l'Etat pour l'année 2013 sont les suivants :

Investissements bruts y compris la part des tiers	280 mios
Octroi de nouveaux prêts par l'Etat pour	65 mios
Nouvelles garanties de l'Etat pour	102 mios
Garantie décrétée mais non réalisée (matériel roulant)	158 mios

La part nette du Canton aux investissements s'élève à 241 mios, soit 80 mios de moins que ne le prévoyait le budget. Ces écarts proviennent essentiellement des retards pris sur de nombreux projets.

A titre de comparaison, il est relevé que le Grand Conseil a octroyé :

- pour 2010 : 33 EMPD, 40 objets, 44 décrets pour un total net de 384,9 mios.
- pour 2011 : 18 EMPD, 29 objets, 29 décrets pour un total net de 239,9 mios.
- pour 2012 : 26 EMPD, 36 objets, 41 décrets pour un total net de 271,1 mios.
- pour 2013 : 28 EMPD, 30 objets, 32 décrets pour un total net de 618.5 mios.

Ces montants ne comprennent toutefois ni les garanties ni les prêts.

9.2.6 Autofinancement

La réelle valeur du résultat de fonctionnement, soit le résultat avant amortissement du patrimoine administratif, s'élève à 163,6 mios. Ce montant représente la marge d'autofinancement. Elle était de 151,6 mios dans les comptes 2012.

Le degré d'autofinancement se calcule en additionnant les amortissements au résultat, divisés par les investissements. Pour l'exercice 2013, ce paramètre se situe à 67,9%, alors qu'il se montait à 58,8% en 2012. Cette augmentation modeste est due un résultat du compte de fonctionnement avant amortissement meilleur qu'en 2012 (+ 12 mios) combiné à un montant d'investissements nets inférieur (- 17 mios).

9.2.7 Note finale

En conclusion, les comptes 2013 de l'Etat de Vaud sont à nouveau très bons. L'excédent de revenus permet de couvrir environ 68% de ses investissements et de réduire son ultime faiblesse financière héritée du passé en anticipant le financement comptable de la recapitalisation de la Caisse de pensions.

9.3 Proposition d'approbation des comptes 2013

La COFIN propose au Grand Conseil, à l'unanimité des 14 commissaires présents, d'approuver les comptes 2013 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat.

10. OBSERVATIONS

Néant.

11. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

11.1 Département de la sécurité et de l'environnement

Commissaires M. Philippe Randin
Mme Graziella Schaller, rapportrice

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont consacré un entretien aux 5 services du nouveau département (DTE), et ont rencontré les chefs de service, respectivement, les directeurs, ainsi que leurs responsables financiers. Les visites et rapports sur les services de la Police Cantonale et du Service de la Sécurité Civile et Militaire ont été effectués par les commissaires Valérie Induni et Pierre Grandjean et sont inclus dans ce rapport.

Les commissaires ont été accompagnés par Monsieur Jacques Ehrbar, responsable financier du Département. Nous le remercions ici pour son aide précieuse et sa disponibilité, ainsi que pour tous les documents qu'il nous a mis à disposition. A la fin de nos visites, nous nous sommes entretenus avec Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du département du Territoire et de l'Environnement depuis le 1^{er} janvier 2014. La sous-commission a également rencontré la direction de l'ECA au Centre de formation des Grangettes.

2. Récapitulation des comptes

a) Comparaison des comptes 2013 avec le budget 2013

	Charges	Revenus
Budget 2013	428'159'200	534'525'500
Comptes 2013	383'510'502	507'324'761
Différence en CHF	-44'648'698	-27'200'739
Différence en %	-10,43%	-5,09%

b) Comparaison des comptes 2013 avec le budget total 2013 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2013	428'159'200	534'525'500
Crédits suppl.	1'610'700	3'235'000
Budget total 2013	429'769'900	537'760'500
Comptes 2013	383'510'502	507'324'761
Différence en CHF	-46'259'398	-30'435'739
Différence en %	-10,76%	- 5,66%

Par rapport aux charges budgétées y compris les crédits supplémentaire de 1,61 mios (429'769'900 fr.), les comptes 2013 du département de la sécurité et de l'environnement (383'510'502 fr.) montrent une non consommation de charges de - 46, 26 mios, représentant -10,76%.

c) Comparaison des comptes 2013 avec les comptes 2012

	Charges	Revenus
Comptes 2012	371'371'532	497'112'465
Comptes 2013	383'510'502	507'324'761
Différence en CHF	12'138'970	+10'212'296
Différence en %	+3,27%	+2,05%

Par rapport aux comptes 2012, l'augmentation de charges est 12'138'970 fr., soit +3,27 %. L'augmentation des revenus 2013 par rapport aux comptes est de 10'212'296 fr., soit + 2,05 %.

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2013	Budget 2013	Comptes 2012
Revenu net	123'814'259	106'366'300	125'740'933

Les comptes 2013 présentent un excédent des revenus sur les charges de 123'814'259 fr., alors que l'excédent 2012 était de 125'740'933 fr.

3. Thème d'étude transversal « Gestion des bouclément de crédits »

Objets d'investissements non bouclés au 31.12.2013

Service	Rubrique	Montant	Description
POLCANT	100'044	18'400'000.00	Polycom – renouvellement équipement de transmission-radio 2002

Quelques dernières réalisations ont pris du retard sur le calendrier, en raison de la difficulté d'obtenir toutes les autorisations permettant de réaliser des sites de relais radio. Il s'agit précisément des répéteurs de Jouxten-Mézery (assurant la couverture autoroutière) ainsi que celui de Nyon (permettant de couvrir le centre de cette agglomération et le port, stations de base de Bussigny2). Les dernières réalisations, mentionnées ci-dessus, étant en cours, les comptes seront bouclés au 30 juin 2014.

Les autres boucléments de crédits ouverts dans ce département concernent tous la DGE (voir commentaire ci-après).

4. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2012 sur 2013

Service	UB	Montant	Description
SAN	107	100'500	Retard dans l'acquisition de matériel en raison de délais de livraison trop longs
SAN	107	40'000	Retard pris dans le développement de l'encadrement dans le cadre de la certification qualifiée
SAN	107	36'700	Retard dans l'acquisition de mobilier, machines et équipement de bureau en raison de délais de livraison trop longs

SAN	107	40'000	Service des portes de la halle et autre réfection reportés en raison du risque de péjorer la marche du service
SSCM	109	120'000	Mise sur pied d'un exercice (TRANO) de l'Etat major initialement prévu en 2012
DGE	111	78'000	Report de la finalisation du nouveau Plan directeur des carrières et report de l'intervention d'un civiliste pour des travaux de géomatique
DGE	112	4'729'700	Reports de crédits en lien avec les conventions-programmes forestières (RPT)

b) Reports de crédits 2013 sur 2014

Service	UB	Montant	Description
SG	001	24'000	Traitement des oppositions dans le cadre du PAC 292A « Col des Mosses / La Lécherette »
SAN	003	25'000	Procédure juridique en cours pour un litige important non réglé en 2013.
SAN	003	234'100	Retard dans l'acquisition de matériel d'exploitation en raison de délais de livraison trop long.
SAN	003	20'900	Travaux de serrurerie pour les centres d'Aigle et de Lausanne reportés.
SAN	003	8'600	Retard dans l'acquisition de mobilier, machines et équipements de bureau.
DGE	005	5'810'900	Retard dans le cadre de conventions-programme.
DGE	005	50'000	Report de la révision du Plan cantonal de gestion des déchets.
SDT	043	594'500	Mandat d'études – 31852 Consultations, mandats et expertises.

5. Remarques de détail

103 Secrétariat Général DSE, avec le BEFH

Comparaison des comptes 2013 avec le budget 2013

	Charges	Revenus
Budget 2013	5'931'200	167'200
Crédits suppl.	-1'285'500	-93'700
Budget total 2013	4'645'700	73'500
Comptes 2013	4'162'289	87'512
Différence entre les comptes et le budget total	-483'411	14'012
Différence en % entre les comptes 2013 le budget 2013	-10.41%	19.06%

Comparaison des comptes 2013 avec les comptes 2012

Comptes 2012	4'678'533	248'491
Comptes 2013	4'162'289	87'512
Différence entre les comptes 2013 et 2012	-516'244	-160'979
Différence en % entre les comptes 13 et 12	-11.03%	-64.78%

Bureau égalité Hommes Femmes (BEFH)

- 3011 En août 2013, une personne a été engagée comme cheffe de projet en charge de la violence domestique.
- 3082 Les civilistes employés au BEHF ont été budgétés sur le compte 3016.
- 3101 L'étude RECADRE, Publication sur l'égalité parmi les cadres de l'Administration cantonale vaudoise, a été publiée au printemps 2013, puis réimprimée en juin afin d'être distribuée aux participants du colloque du 14 juin « Egalité dans les administrations : regards croisés ».
- 3173 Différents événements ont été organisés par le BEFH : le colloque évoqué ci-dessus, des campagnes pour la formation, l'égalité des chances, la violence domestique, d'autres destinés aux professionnels de la petite enfance et auprès des conférences des maîtres, une avant-première de film « Verliebte Feinde », une expo itinérante « Fille ou garçon, ça change quoi ? », en collaboration avec le Centre vaudois d'aide à la jeunesse.
- 31852 Le projet d'étude sur l'égalité salariale dans les marchés publics n'a pas pu être réalisé en 2013.

Secrétariat Général du DSE (SG)

- 3011 L'écart entre les comptes 2013 et 2012 s'explique par le transfert de l'unité des dangers naturels à la Direction générale de l'environnement. Le budget de ce poste à quant à lui été complété par un crédit supplémentaire de 301'100 fr., qui réduit l'écart. Des remplacements et un congé maternité expliquent la différence restante.
- Ce transfert impacte plusieurs autres comptes : 3163, 3171, 31852, 4361, etc.
- 31852 Projets non réalisés dans les domaines énergétiques, ainsi qu'un mandat pour le col des Mosses qui est l'objet d'un recours et ne peut être réalisé pour le moment expliquent la différence de 146'000 fr. de moins entre les comptes et le budget.
- 3193 La Confédération et la CCDJP (Conférence des Directeurs de la Justice et Police) ont renoncé à un projet de E-Document, et de ce fait, les cantons n'ont pas eu d'honoraires à lui payer.

105 Police cantonale (POLCANT)

Les charges sont en augmentation de 1.12 mio par rapport à 2012, en raison de l'augmentation de 22 ETP en CDI, mais sont inférieures de 5.14 mios par rapport au budget 2013. Cette différence est imputable en particulier à la dissolution d'une réserve liée à la facturation aux communes. Les revenus sont en hausse de 2.12 mios par rapport aux comptes et de 3.66 mios par rapport au budget.

- 3011 L'augmentation est due à la prolongation du contrat de travail de certains collaborateurs qui auraient pu partir à la retraite. Il y a une anticipation du nombre de nouveaux aspirants à former en fonction des départs à la retraite. Si ces départs ont lieu une année plus tard, il y a plus de collaborateurs en fonction sur un certain laps de temps.
- 3014 Primes pour inconvénients de service, indemnités de nuits et de jours fériés, heures de piquet, défraiement pour conducteurs de chiens.
- 3016 Salaires des collaborateurs administratifs temporaires, des interprètes et des aspirants de police en formation.

- 3061 Utilisation de véhicules privés pour le service par l'ensemble des policiers (ex : auditions, recherches). En sus du remboursement des km effectués en service, ceux-ci ont droit à une prime forfaitaire annuelle de 800 fr. pour la mise à disposition de leur véhicule privé pour les besoins du service.
- 3063 Frais de repas des collaborateurs dans le cadre du service, ainsi que le logement lorsqu'ils doivent se déplacer sur plusieurs jours.
- 3091 Les frais de formation (formation continue, formations spécialisées) sont en baisse, d'une part en raison du fait que certaines formations sont dispensées à l'interne, tant dans les corps qu'à l'académie de police et d'autre part en raison de la mise en place d'une nouvelle équipe responsable de la planification de la formation, ce qui a décalé dans le temps des formations prévues au budget.
- 3114 Ce poste a fait l'objet de plusieurs crédits supplémentaires compensés, totalisant 769'400 fr. Il s'agit notamment de :
- robot de déminage (390'000 fr.)
 - remplacement d'un radar vandalisé (116'000 fr.). Ce montant sera remboursé par l'assurance.
 - matériel spécialisé pour les 10 ETP supplémentaires selon décision du GC du 11.12.12 (85'000 fr.)
 - matériel de rangement et véhicules de transport pour session supplémentaire ASP à Savatan (65'000 fr.)
 - installation de caméras de vidéosurveillance pour les zones de rétention (50'000 fr.)
 - matériel de transmission discret pour 4 véhicules et 6 collaborateurs dans le cadre de l'opération STRADA (46'200 fr.)
 - aménagement de locaux de la Police de sûreté (17'200 fr.)
- 31413 Les locaux de la Police cantonale sont entretenus par des entreprises de nettoyage privées.
- 3161 Il s'agit pour l'essentiel des loyers de l'ensemble des postes de gendarmerie et des bureaux de la police de sûreté répartis dans le canton.
- 3172 Participation à des concours de police et à des manifestations, plus particulièrement à la marche romande de l'Académie de police et des concours de la brigade canine.
- 31852 Le point 4 concerne les frais d'études et honoraires liés à la réforme policière, dans le but notamment de disposer d'un plan coordonné en matière de lutte contre la criminalité et de réévaluer les mécanismes de financement de la sécurité.
- 31854 Frais d'analyses et de laboratoire pour les traces biologiques, facturés par le Centre universitaire romand de médecine légale (CURML)
- 31856 Frais de déplacements de détenus d'un canton à un autre, effectués par des tiers.
- 31858 Frais des personnes détenues dans les zones carcérales de la Police cantonale (produits d'hygiène, habits, repas). Ce poste est en augmentation en raison de la surcharge dans les zones carcérales.
- 3193 Cotisations à des tiers : Institut suisse de Police, Réseau Francopol, Chambre fiduciaire, Commission sportive suisse de police, etc...
- 3301 Une provision de 5.2 mios avait été constituée à fin 2012 par rapport aux factures des communes impayées (litige lié à la réforme policière). Le CE ayant décidé de réduire le montant des factures de 2.5 mios et les communes ayant réglé leur dû, la provision a été dissoute.
- 3521 Mise à disposition d'ETP fixes des polices communales et de personnel administratif communal à l'académie de police.
- 3501 Mise à disposition des bases de données fédérales (signalement des personnes, office fédéral des routes, par ex)
- 4354 Il s'agit essentiellement de croquis et plans d'accidents facturés aux conducteurs fautifs.
- 4356 Facturation aux clubs sportifs (LHC, Lausanne Sport) ; facturation de services lors de manifestations ; séminaires organisés à l'académie de police et facturés à des tiers ; interventions en cas de fausses alarmes.
- 43621 Facturation à d'autres services pour l'utilisation d'installations. Par ex Polycom par l'ECA et le SSCM.
- 4501 Remboursement des frais de surveillance d'ambassades et de résidents d'ambassades ; Prestations en cas de manifestations internationales ; remboursement des frais des collaborateurs au CCPD (centre de coopération des polices et des douanes à Genève).

- 4371 Amendes d'ordre (+ 1.8 mio par rapport au budget)
 4607 Subvention versée par la Confédération pour le contrôle des camions (RPLP)

107 Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Comparaison des comptes 2013 avec le budget 2013

	Charges	Revenus
Budget 2013	35'292'300	308'012'200
Crédits suppl.	152'000	158'000
Budget total 2013	35'444'300	308'170'200
Comptes 2013	34'579'520	310'285'566
Différence entre les comptes et le budget total	-864'780	2'115'366
Différence en % entre les comptes et le budget	-2.44%	0.69%

Comparaison des comptes 2013 avec les comptes 2012

Comptes 2012	33'492'680	306'804'316
Comptes 2013	34'579'520	310'285'566
Différence entre les comptes 2013 et 2012	1'086'840	3'481'250
Différence en % entre les comptes 2013 et 2012	3.25%	1.13%

De façon générale, l'augmentation constante du parc automobile (1,84%) ainsi que celle de la population (+1,83%), provoquent une progression de tous les postes liés : les taxes, les émoluments administratifs sur les services, les contrôles techniques, etc..

Les taxes sur les véhicules baissent : en cause, la diminution du poids ou de la cylindrée, ainsi que des petites voitures et l'augmentation des véhicules bénéficiant d'un rabais écologique.

Par contre, l'augmentation de la puissance des bateaux à moteur explique la progression des recettes de la taxe sur les bateaux.

- 3011 Les postes sont tous occupés.
 31852 Les expertises liées aux mesures administratives (concernant la récupération des permis, suite à des retraits à cause de l'alcool, stupéfiants ou autres) sont en augmentation en 2013.
 3301 Amortissement des créances et débiteurs : le montant du poste de contentieux s'est stabilisé, et le crédit supplémentaire de 50'000.- fr. n'a pas été utilisé.
 4067 Taxes sur les véhicules : hausse du volume des affaires, + 2,7 mios par rapport aux comptes 2012, et + 1,5 mio par rapport au budget 2013.
 4313 Emoluments administratifs: hausse du volume des affaires (augmentation du parc automobile, des contrôles techniques, de la démographie).

En 2013, le SAN a bouclé un crédit d'étude de 2004 pour la rénovation du centre de Lausanne.

109 Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Le SSCM gère le budget d'exploitation du service, ainsi que deux fonds, le Fonds cantonal de la protection civile, alimenté par l'ensemble des communes du canton, à raison de 6.50 par habitant et le Fonds des contributions de remplacement liées aux abris de protection civile, nouvellement créé en 2012.

Les charges sont en hausse de + 7.03 mio par rapport aux comptes 2012 mais inférieures de - 9.06 mio par rapport au budget. Ces variations s'expliquent principalement par la création du Fonds des contributions de remplacement lié aux abris et par la reprise des tâches de contrôle et de mise à jour des abris précédemment assumées par les communes. Le manque de ressources en personnel a empêché une reprise complète de ces tâches par le SSCM et a donc induit une forte baisse des charges sur 2013 (- 3.42 mio) et un report sur des exercices futurs. Le report de l'achat d'uniformes, le retard dans la mise en place de Polyalerte et une attribution moindre au Fonds des contributions expliquent également cette différence.

Les revenus sont en hausse de + 6.3 mio par rapport à 2012, mais inférieurs au budget de - 9.1 mio. La facturation des contributions avait été budgétisée sur 2013 pour les exercices 2012 - 2013, alors qu'elle a pu se faire en décembre 2012 déjà et a généré une partie des revenus sur l'exercice 2012, au lieu de 2013.

- 3014 Nouveau piquet mis en place pour la mise à disposition de sacs de sable sur l'ensemble du canton lors d'inondations (chauffeur de camion et cariste).
- 3114 Du fait du manque de ressources en personnel, les missions de mise à jour des abris de protection civile n'ont pas pu être exécutées, d'où une non-dépense. Les efforts de rattrapage seront axés particulièrement sur les constructions publiques.
- 3118 Surestimation des montants nécessaires.
- 3135.2 L'achat de nouveaux uniformes a été reporté, en raison du délai plus long que prévu pour la mise en soumission dans le cadre des marchés publics.
- 3135.4 Concerne les abris, même commentaire qu'au 3114.
- 3154.3 Idem, même commentaire qu'au 3114.
- 31561 Le projet informatique a été gelé, en attendant de connaître l'organisation définitive de la Protection civile, en fonction de la nouvelle loi AGILE.
- 31822 Polyalerte est un nouveau concept de sécurité en matière civile et militaire qui concerne, entre autres, le réseau des sirènes dont le signal passait auparavant par Swisscom, qui renonce à cette tâche. Désormais le signal sera transporté via un réseau propre, financé par la Confédération. La mise à jour des 450 sites de sirènes est financée par le Fonds cantonal.
- 3184 Frais de contentieux liés aux taxes d'exemption de servir. Ces taxes représentent un revenu de 14 mio par an pour la Confédération, qui verse une rétrocession de 20% au SSCM.
- 31852 Mandats : Certification ISO ; webmaster ; détection d'amiante dans les abris ; certains mandats ont été légèrement décalés dans le temps, afin de pouvoir entreprendre des travaux de climatisation à la Blécherette, financés par le service.
- 3193 Nouvelle cotisation au Réseau national de sécurité, plateforme nationale permettant de coordonner des projets de sécurité à l'échelon national, par exemple « concepts d'évacuation de masse ». L'utilisation de ce compte (cotisations à des institutions privées) paraît peu judicieuse puisqu'il ne s'agit pas d'une institution privée.
- 3651.3 Il s'agit d'une contribution de 30 fr. par jour et par personne astreinte pour les cours PC organisés dans les régions. Celles-ci n'ont pas fait tous les cours prévus, d'où diminution de ce poste.
- 3801.2 Concerne les abris, même commentaire qu'au poste 3114.
- 4356 Travail effectué à l'arsenal et facturé à des tiers.
- 4361.1 Le contrat de prestations de l'arsenal pour la Confédération est revu chaque année. L'arsenal a perdu le contrat de vente de stock militaire.
- 4371 Principalement amendes pour non-exécution des tirs obligatoires (100 fr. la première année, 200 fr la deuxième année, 400 fr. la troisième année, 600 fr. la quatrième année, 800 fr. la cinquième année et enfin dénonciation à la Justice Militaire) ou défaut lors du recrutement.
- 4391 Finances d'entrée au Musée militaire vaudois. L'exposition sur les services secrets a eu un grand succès et a été prolongée.
- 4601 Remboursement des jours de service effectués au niveau fédéral.

4801 Prélèvement au Fonds cantonal (coûts d'exploitation du centre de formation, dépenses de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton). En raison du report de certaines dépenses, le prélèvement est moins important que prévu.

Prélèvement au Fonds des contributions de remplacement liées aux abris de protection civile. Le prélèvement est nettement inférieur, en raison du manque de ressources en personnel (voir remarque au poste 3114).

110 Direction générale de l'environnement (DGE)

Comparaison des comptes 2013 avec le budget 2013

	Charges	Revenus
Budget 2013	144'682'800	93'712'300
Crédits suppl.	3'021'400	2'164'000
Budget total 2013	147'704'200	95'876'300
Comptes 2013	119'821'160	71'701'089
Différence entre les comptes et le budget total	-27'883'040	-24'175'211
Différence en % entre les comptes et le budget	-18.88%	-25.22%

Comparaison des comptes 2013 avec les comptes 2012

Comptes 2012	116'177'337	72'467'817
Comptes 2013	119'821'160	71'701'089
Différence entre les comptes 2013 et 2012	3'643'823	-766'728
Différence en % entre les comptes 13 et 12	+3.14%	- 1.06%

Depuis le 1er janvier 2013, la DGE (Direction générale de l'environnement) regroupe les 3 services :

- 111 Service des eaux, sols et assainissement (SESA)
- 112 Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)
- 113 Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

La DGE se compose de 3 directions aux finalités distinctes :

- Direction énergie, dirigées par Monsieur Balsiger,
- Direction de l'environnement industriel, urbain et rural, par Monsieur Rodriguez
- Direction des ressources et du patrimoine naturel, assurée par Monsieur Jatton conjointement avec Monsieur Neet.

Fonds 100 millions pour l'énergie

La mécanique de subventions pour l'utilisation du fonds de 100 millions pour l'Energie est maintenant lancée. En 2013, ce sont 5,629 mios qui ont été utilisés (722'000 fr. en 2012), et il reste un solde de 93,65 mios. Prévu pour être utilisé pour la durée de la législature, c'est-à-dire d'ici 2017, il semble plus vraisemblable qu'il faille lui laisser une durée de vie de 10 ans afin qu'il soit convenablement mis à contribution.

Ce programme est divisé en 5 parties :

1. Efficacité énergétique, d'un montant initial de 35 mios. 1,1 mio ont été utilisés pour l'assainissement des bâtiments
2. Nouvelles énergies renouvelables, de 36,1 mios. La plus grande partie de ce qui a été utilisé est pour la RPC rétribution à prix coûtant) de l'électricité photovoltaïque.

3. Recherche et développement, de 12,280 mios. 1,9 mios ont été utilisés pour des appuis à des projets à l'EPFL.
4. Formation et information, de 3,620 mios.
5. Gestion et réserve, de 3 et resp 10 mios. Environ 600'000 fr. ont été mis à contribution comme frais de salaires, soit 2 ETP et des mandats

2013 Budget initial [CHF]				Montant [CHF]		
				Paiement ¹	Octroi ²	Solde Octroi ³
A Efficacité énergétique	30'000'000	A.1 Assainissement des bâtiments	A.1.1 Bonus bâtiment	325'990.00	325'990.00	0.00
			A.1.2 Remplacement chauffage électrique	779'255.00	779'255.00	0.00
	5'000'000	A.2 Audit des grands consommateurs		0.00	0.00	0.00
		Somme dépensée A [CHF]		1'105'245.00	Solde ./. Réervations A [CHF]	33'894'755.00
	Solde A [CHF]		33'894'755.00	Budget consommé A	3.2%	
B Nouvelles énergies renouvelables	15'000'000	B.1 RPC de l'électricité photovoltaïque		1'447'591.54	1'447'591.54	0.00
	6'000'000	B.2 Développement du bois énergie	B.2.1 Filière bois	10'800.00	10'800.00	0.00
			B.2.2 Installations bois	20'858.05	20'858.05	0.00
	5'000'000	B.3 RPC de l'électricité issue de la biomasse humide		0.00	0.00	0.00
	3'500'000	B.4 Soutien au biogaz issu de la biomasse humide	B.4.1 Biogaz agricole	71'636.40	71'636.40	0.00
			B.4.2 Déchets méthanisables	12'420.00	12'420.00	0.00
	6'600'000	B.5 Soutien à divers projets hydrauliques	B.5.1 Turbinage des eaux souterraines	0.00	0.00	0.00
			B.5.2 Rénovation et amélioration d'installations existantes	0.00	0.00	0.00
B.5.3 Développement turbine diagonale			0.00	0.00	0.00	
B.5.4 Installation pilote turbine diagonale			0.00	0.00	0.00	
	Somme dépensée B [CHF]		1'563'305.99	Solde ./. Réervations B [CHF]	34'536'694.01	

		Solde B [CHF]		34'536'694.01	Budget consommé B	4.3%
C Recherche et développement	12'280'000	C.1 Appui à des projets de hautes écoles	C.1.1 UNIL	0.00	0.00	0.00
			C.1.2 EPFL	1'896'101.00	1'896'101.00	0.00
			C.1.3 HEIG-VD	237'435.46	237'435.46	0.00
		Somme dépensée C [CHF]		2'133'536.46	Solde Réservations C [CHF]	10'146'463.54
	Solde C [CHF]		10'146'463.54	Budget consommé C	17.4%	
D Formation et information	1'620'000	D.1 Soutien à la formation dans le domaine de l'énergie	D.1.1 Cours	0.00	0.00	0.00
			D.1.2 Formation	0.00	0.00	0.00
	2'000'000	D.2 Opération information et incitation	D.2.1 Manifestations	215'843.70	215'843.70	0.00
			D.2.2 Audits	0.00	0.00	0.00
		Somme dépensée D [CHF]		215'843.70	Solde Réservations D [CHF]	3'404'156.30
	Solde D [CHF]		3'404'156.30	Budget consommé D	6.0%	
E Gestion et réserves	3'000'000	E.1 Ressources de gestion	A.1 Assainissement des bâtiments	25'781.35	25'781.35	0.00
			A.2 Audit des grands consommateurs	62'195.60	62'195.60	0.00
			B.1 RPC de l'électricité photovoltaïque	192'721.20	192'721.20	0.00
			B.2 Développement du bois énergie	9'730.80	9'730.80	0.00
			B.3 RPC de l'électricité issue de la biomasse humide	0.00	0.00	0.00
			B.4 Soutien au biogaz issu de la biomasse humide	28'162.48	28'162.48	0.00

		<i>B.5 Soutien à divers projets hydrauliques</i>	14'973.12	14'973.12	0.00
		<i>C.1 Appui à des projets de hautes écoles</i>	0.00	0.00	0.00
		<i>D.1 Soutien à la formation dans le domaine de l'énergie</i>	0.00	0.00	0.00
		<i>D.2 Opération information et incitation</i>	47'275.81	47'275.81	0.00
		<i>G.1 Général</i>	230'390.33	230'390.33	0.00
10'000'000	E.2 Réserves		0.00	0.00	0.00
		Somme dépensée E [CHF]	611'230.69	Solde Réservations E [CHF]	12'388'769.31
		Solde E [CHF]	12'388'769.31	Budget consommé E	4.7%

100'000'000

TOTAUX 2013

5'629'161.84

5'629'161.84

0.00

Total 100 mios. [CHF]	
Budget	100'000'000.00
Dépenses 2012	722'225.24
Dépenses 2013	5'629'161.84
Solde	93'648'612.92
Budget consommé	6.4%
Solde./. réservations	93'648'612.92

- 1 Montants réservés sur projets octroyés
- 2 Paiements effectués
- 3 Solde en tenant compte des montants réservés sur projets octroyés.

Convention-programme 2012-2015

En 2012, le canton et l'office fédéral de l'environnement ont souhaité poursuivre les actions entreprises pour la première fois entre 2008 à 2011, et renouveler les conventions-programmes, dans le but d'atteindre conjointement et de manière efficace et efficiente les objectifs de la loi fédérale dans différents domaines de l'environnement :

- Nature et paysage (4,56 mios)
- Ouvrage de protection – eaux (8,195 mios)
- Mesures de protection contre le bruit et d'isolation acoustique (10,425 mios)
- Ouvrages de protection en forêt (3,925 mios), forêts protectrices (12,6 mios), biodiversité en forêt (3,586 mios) économie forestière (9,831 mios)
- Site de protection des oiseaux et de la faune sauvage (12,5 mios)
- Parcs d'importance nationale, parc naturel régional Gruyère pays-d'Enhaut (1,6 mio) et Jura Vaudois (1,68 mio).

Ces conventions portent sur une période de 4 ans, de 2012 à 2015. Les contributions sont versées en principe en 4 tranches, chaque année au mois de juillet, indépendamment du degré de réalisation des objectifs. Des délais de réalisation supplémentaires peuvent être accordés, mais sans contribution supplémentaire. Le financement du programme est conjoint entre le canton et la confédération. Le canton ne perçoit que les contributions fédérales correspondant aux prestations fournies. Les paiements sont effectués sous réserve que les crédits budgétaires concernés soient approuvés par le Parlement et par le Grand Conseil. Le canton informe chaque année la Confédération sur la progression des mesures et les réalisations des objectifs. Le Contrôle Cantonal des Finances, ainsi que le Contrôle Fédéral des Finances, peuvent vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des données transmises par le canton. La COFIN prend connaissance de ces rapports. Ces paiements et versements sont comptabilisés sur les comptes de charges 3726,3728, 3756, 3768 et sur les comptes de revenus correspondants, 4726, 4728, 4756, 4768.

Le transfert de l'Unité des dangers naturels impacte toute une série de comptes liée aux charges de personnel.

- 3011 Traitement du personnel : l'écart entre les comptes 2012 et 2013 s'explique par l'augmentation des effectifs de 8,1 ETP.
- 2 : un ingénieur et un juriste pour le programme des 100 mios.
 - 1.3 : pour les forêts
 - 1 ETP pour les micropolluants
 - 3,8 ETP : transfert de l'Unité des dangers naturels depuis le secrétariat général de la DSE.
- 31111 Il a fallu créer et réaménager complètement les nouveaux bureaux de la direction générale à la rue Caroline, ainsi que ceux de la Direction de l'Environnement à Epalinges, ce qui explique une augmentation entre les comptes et le budget de 210'000 fr.
- 31852 Des projets liés à l'assainissement du bruit des chemins de fer ont pris du retard à cause de la lenteur de la délivrance des décisions de l'Office fédéral des transports et aussi parce que le nombre des mandataires capables d'effectuer ces travaux selon la procédure des marchés publics est limité. A noter que ces montants sont intégralement remboursés par la confédération, et sont compensés par des non revenus dans le compte 4506 (différence entre compte et budget de - 650'000 fr.). Des blocages administratifs retardent des projets énergétiques liés au fonds des 100 mios.
- 3161 Augmentation des loyers par rapport aux comptes 12 et au budget, suite à la réorganisation de la DGE, nouveaux locaux à la Caroline et au regroupement de collaborateurs décentralisés (inspecteurs des forêts, surveillant de la faune, un garde-pêche, un secrétariat).
- 3801 Ce compte est à mettre en rapport le 4801 : ils permettent d'équilibrer les charges des écritures liées aux fonds. La variation sur le point 6 est liée à des prévisions pour des grosses installations de chauffage à bois, dont l'évolution des chantiers dépend du bon vouloir de tiers et de procédures administratives qui peuvent être soumises à des recours. Le projet de chauffage à distance de l'Ouest Lausannois pour 1.5 mio n'a pas pu démarrer.
- 4355 La baisse du prix du bois explique cette diminution.

4607 Des contributions de la Confédération sont obtenues pour des projets cantonaux en lien avec des économies d'énergie, qui ne sont ensuite parfois pas réalisés par manque de ressources ou parce qu'ils tardent. Il faut donc restituer cette subvention à la Confédération. Mission est donnée au service de l'énergie de mieux planifier l'utilisation de cette ressource à l'avenir.

Dépenses d'investissements partiellement utilisées

100042 Part cantonale à l'assainissement des décharges : les communes de Penthaz et Lussery-Villars se sont opposées au projet de renaturation de la Venoge sur le site de Bois de Vaux. Ce projet implique préalablement d'assainir une ancienne décharge, dont les coûts seraient pris sur ce crédit d'investissement. Ce dernier ne peut être activé avant le permis de construire. Les dépenses se sont avérées de 0,5 mio inférieures au budget.

100076 Arbogne-dérivation Broye : le canal est construit en milieu densément bâti dans la ville de Corcelles. Les travaux sont plus difficiles que prévu. Aucune dépense n'a pu être entreprise en 2013, d'où un écart de 1,5 mio par rapport au budget

100097 Plan de protection de la Venoge (2^{ème} tranche) : le projet de la renaturation est bloqué par l'opposition des communes de Penthaz et Lussery-Villars. 1,1 mio n'a pas pu être dépensé.

100117 Travaux de correction de l'Eau Froide : la procédure d'autorisation de défrichement a duré plus longtemps que prévu, ainsi que l'obtention du droit de pénétrer certaines parcelles. Les travaux n'ont pas pu débuter en 2013. Le budget de 2 mios n'a pas pu être consommé.

100135 Décharge de Mollard-Perrellet à Trélex – Assainissement : l'élaboration de l'EMPD n'est pas encore finalisée. Des investigations quant à l'ampleur du projet sont toujours en cours. Le budget de 2,5 mios n'a pas pu être consommé.

Diverses raisons expliquent les écarts plus faibles qui portent sur une trentaine de projets : oppositions des communes au projet en raison de leur implication financière obligatoire, difficultés imprévues dans les travaux, retards dans la délivrance des autorisations tardent ou rédaction d'EMPD non finalisées.

Crédits d'investissements à la DGE

Bouclés sur l'exercice 2013

N° objet	Descriptif	Montant Décret	Solde à Pertes & Profits
100047	Contributions pour la diversification énergétique	7'500'000	3'510'223
100065	Inondations et dégâts automne 2000 "CHABLO"	3'185'000	52
100074	Plan de protection de la Venoge (Mesures)	2'778'000	46
100079	Plan de protection de la Venoge (Etudes)	500'000	12
100085	Infrastructures forestières et protection dangers naturels	6'200'000	69

A boucler sur l'exercice 2014

N° objet	Descriptif	Montant Décret	Dépenses	Recettes/ Subventions	Dépenses nettes	Solde
100051	Crédit cadre pour les Travaux Rivières 1999	2'220'000	1'809'047	264'199	1'544'848	675'152
100052	Crédit cadre pour les Travaux Rivières 1999	5'780'000	5'328'122	168'229	5'159'893	620'107
100066	Grande Eau - Diablerets 2ème étape	1'609'500	1'409'500	0	1'409'500	200'000
500002	Vallée des Ormonts - Travaux de reconstruction et de protection	12'600'000	28'638'696	14'534'853	14'103'843	-1'503'843
600046	Protection des eaux - Subventions	397'500'000	454'707'793	67'556'100	387'151'693	10'348'307
600152	Subventions fédérales à redistribuer - Protection des eaux	100'000'000	103'209'536	0	103'209'536	-3'209'536
600237	Décharges de Réverule et de Colliare - Assainissement	2'500'000	15'784'721	17'469'055	-1'684'334	4'184'334

100051, 10052 et 10066

Crédits cadres standards en cours, qui seront bouclés en 2014.

500002, 600046, 600152 et 600237

Projets terminés dont les boucllements financiers ont pris du retard, et qui seront bouclés en 2014.

114 Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Comparaison des comptes 2013 avec le budget 2013

	Charges	Revenus
Budget 2013	18'772'100	7'940'500
Crédits suppl.	-75'000	0
Budget total 2013	18'697'100	7'940'500
Comptes 2013	15'667'115	6'047'188
Différence entre les comptes et le budget total	-3'029'985	-1'893'312
Différence en % entre les comptes et le budget	-16.21%	-23.84%

Comparaison des comptes 2013 avec les comptes 2012

Comptes 2012	15'888'323	6'933'661
Comptes 2013	15'667'115	6'047'188
Différence entre les comptes 2013 et 2012	-221'208	-886'473
Différence en % entre les comptes 13 et 12	-1.39%	-12,79%

11.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Cédric Pillonel, rapporteur
M. Guy-Philippe Bolay

Les membres de la sous-commission des finances auprès du DFJC ont consacré sept séances à l'étude des comptes de l'année écoulée. Lors de ces séances, ils ont pu rencontrer, accompagnés de M. Laurent Schweingruber, responsable financier du Département et M. Jean-Paul Jubin, secrétaire général du Département, M. Alain Bouquet, directeur général et Mme Christine Bossuat, directrice générale adjointe (administration et finances), à la DGEO, M. Séverin Bez, directeur général, Mme Monique Astre et M. André Guyaz, à la DGEP, Mme Chantal Ostorero, directrice générale et M. Alexandre Dobjanschi, responsable financier, à la DGES, M. Serge Loutan, chef de service et M. Christian Velati, responsable financier au SESAF, M. Christophe Bornand, chef de service, M. Marc Favez, adjoint au chef de service et M. Abderrahim Lagnimi responsable financier au SPJ, Mme Brigitte Waridel, cheffe de service, M. Hervé Monnerat, responsable administratif et M. Nicolas Gyger, responsable subventions, au SERAC.

Les commissaires ont pu, à la fin de leurs visites des services, s'entretenir et échanger sur ce rapport avec Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département, accompagnée de M. Jean-Paul Jubin, secrétaire général et de M. Laurent Schweingruber, responsable financier.

Ils tiennent à remercier chacune et chacun pour sa disponibilité, son aide précieuse, ainsi que pour tous les compléments d'information qui ont été apportés.

2. Récapitulation des comptes 2013

a) Comparaison avec le budget 2013

	Charges	Revenus
Budget 2013	2'661'047'000	456'623'100
Comptes 2013	2'660'845'523	464'792'722
Différence en CHF	- 201'477	+8'169'622
Différence en %	-0.01%	1.79%

b) Comparaison avec le budget total 2012 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2013	2'661'047'000	456'623'100
Crédits supplémentaires	6'271'200	2'429'900
Budget total 2013	2'667'318'200	459'053'000
Comptes 2013	2'660'845'523	464'792'722
Différence en CHF	-6'472'677	+5'739'722
Différence en %	-0.24%	1.25%

c) Comparaison avec les comptes 2012

	Charges	Revenus
Comptes 2012	2'577'346'900	445'638'780
Comptes 2013	2'660'845'523	464'792'722
Différence en CHF	+83'498'623	+19'153'942
Différence en %	3.24%	4.30%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2013	Budget 2013	Comptes 2012
Revenu net	-2'196'052'801	-2'204'423'900	-2'131'708'120

3. Remarques générales

Les comptes 2013 du DFJC se soldent par un exercice légèrement meilleur au budget avec des charges maîtrisées et des revenus plus importants qu'escomptés.

4. Thème d'étude transversal « Gestion des bouclements de crédits »

Les crédits d'investissement demandés par le DFJC concernent généralement des infrastructures et sont suivis principalement par le SIPAL qui en assure également leur clôture. La DGES gérait avec le BUD les crédits concernant l'Université. La fin de cette entité et le passage à SAP ont incité la DGES à clôturer un grand nombre de crédits ouverts. Le seul objet encore ouvert se rapporte à la Fondation Jean Monnet. Il va être clôturé dans les semaines à venir.

5. Remarques par service et de détail**21 Secrétariat général du DFJC**

	Charges nettes
Comptes 2012	10'216'945
Budget 2013	11'180'200
Comptes 2013	10'238'437

Remarques générales

L'année 2013 témoigne d'une grande stabilité au secrétariat général. Les charges ont été plus faibles que prévu notamment en raison du transfert d'un poste d'huissier à la chancellerie et des délais pour le remplacement des postes vacants. Une trentaine de demandes de congé sabbatiques ont été financées par le SG via le fonds COSAB. Ce chiffre correspond aux prévisions.

- 3011 Le poste de juriste mentionné dans le commentaire a été difficile à repourvoir en raison de son cahier des charges particulier. Ce collaborateur s'occupe principalement de la gestion des recours. C'est, en effet, au SG que sont traités les quatre cents recours concernant, notamment les décisions de la HEP et les décisions concernant la scolarité obligatoire (orientation, enclassement, prolongation de scolarité) La qualité du traitement de ces recours a une influence considérable sur la suite de la procédure. Le SG a donc patiemment recherché le profil idoine au bénéfice d'une solide expérience de greffier.
- 3016 Est compris dans ce montant le mandat de rédaction des cahiers des charges des enseignants. Ces dix documents génériques sont désormais disponibles sur le site internet. Ils ont été globalement bien acceptés par les syndicats et ne génèrent pas de tensions particulières avec le corps enseignant.
- 3123 Le SG a abandonné quelques petits locaux, réduisant ainsi les coûts d'électricité et de loyer, ce qui a un impact également sur le compte 3161.
- 3652 Outre le soutien de 50'000 fr au Vivarium de Lausanne, le budget permettait des soutiens ponctuels à d'autres projets pour un montant de 10'000 fr. qui n'a pas été utilisé.
- 4361 Le passage au MCH2 a imposé le transfert de la participation de la gérance aux frais de conciergerie du compte 43621 au compte 4361.

22 *Direction générale de l'enseignement obligatoire*

221 *Administration de la DGEO*

	Charges nettes
Comptes 2012	11'453'873
Budget 2013	12'063'900
Comptes 2013	11'894'613

L'année 2013 a été consacrée à la mise en œuvre de la LEO. Ce changement d'environnement a incité les collaborateurs de cette entité à se concentrer sur cet important changement. Les comptes témoignent de cette réalité : les frais de la formation continue des collaborateurs sont faibles en comparaison des années précédentes, et de nombreux projets ont été reportés.

L'Etat a obtenu gain de cause devant le Tribunal fédéral dans le cadre du recours des maîtres subissant une triple pénalité en raison de l'absence de diplôme académique et de diplôme pédagogique. Ce verdict allège l'Etat d'un risque de 2 mios pérennes et des coûts salariaux rétroactifs de 8 à 10 mios qui avaient été évoqués lors des précédents rapports de la commission des finances.

- 3011 Le dépassement à ce compte était autorisé par le Conseil d'Etat dans le cadre du rattrapage DECFO. C'est la dernière année de ce mécanisme.
- 3021.2 Les livres d'enseignement romands n'ayant pas pu être achevés dans les temps en raison des discussions inter-cantoniales, la DGEO a dû trouver une solution temporaire.
- 3024 La Fondation vaudoise du patrimoine scolaire regroupe du mobilier, matériel et livres qui ont fait le quotidien de l'école vaudoise tout au long de son histoire. Entrepasés historiquement au gymnase d'Yverdon, ils ont été transférés à Moudon, nécessitant des frais de déplacement et un loyer non prévu au budget. Le fonds sera repris par les Archives vaudoises qui pourront le mettre à disposition des chercheurs et l'entretenir dans de bonnes conditions.
- 3091 Comme indiqué dans l'introduction, les demandes de formation ont baissé. Les collaborateurs se sont concentrés sur la mise en œuvre de la LEO.
- 31161 Aucun projet n'a été développé cette année, les collaborateurs se focalisant sur la mise en œuvre de la LEO.
- 3173 Le coût des emplacements du salon des métiers a baissé de manière importante.

222 *Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de rattachement*

	Charges nettes
Comptes 2012	847'352'665
Budget 2013	862'846'100
Comptes 2013	868'218'165

Les modifications de la LEO ont incité la DGEO à développer avec la DSI l'application LAGAPEO en remplacement du vieillissant LAGAPES. Cet outil, relié au registre des personnes de l'Etat, permet de suivre les élèves et de gérer les options. Il est complété par NEO qui recueille les notes des élèves et permet l'élaboration des bulletins. Ces applications permettent ainsi aux directeurs de modéliser les besoins futurs en classes. Elles ont été financées par le budget. Un EMPD sera prochainement soumis au Grand Conseil pour financer la dernière phase du projet NEO.

Evolution du nombre des élèves de la DGEO

Cycle	Enfantine	Primaire	Sec.	Racc.	Total
2010	14'059	28'978	36'266	595	79'898
2011	14'448	28'900	36'563	580	80'491
2012	14'904	29'080	36'670	589	81'243
2013**	15'298	29'872	36'706*	647	82'523
Var.12-13	+394	+792	+36	+58	+1'280

* Les élèves des années 7 et 8 HarmoS sont ici dans les effectifs du secondaire afin de rendre comparables les années 2012 et 2013 (il s'agit de 14'073 élèves).

** Etat des lieux en avril 2013.

3011 Même remarque que 221.3011

3021 Même remarque que 221.3011

31162 CTIP : centre de maintenance informatique / UIT : unité informatique technique

31562.4 Ces montants représentent les prestations externes facturées par la DSI.

3162.3 La création de nouveaux manuels de latin a nécessité le recours à une iconographie variée, impliquant des frais de droits d'images auprès des musées et des institutions propriétaires des œuvres et vestiges.

4361 La diminution des demandes de congé semble être une conséquence de la mise en œuvre de la LEO.

23 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire**231 Administration de la DGEP**

	Charges nettes
Comptes 2012	- 9'846'448
Budget 2013	- 6'173'400
Comptes 2013	- 8'564'092

Les comptes de la DGEP témoignent de la maîtrise des charges par le service.

3016 L'unité dgepservice a mis en place des actions destinées à favoriser l'engagement de nouveaux apprentis. Composée de 3,8 ETP, qui sont financés par une subvention fédérale de 207'000 fr., elle a géré l'action Last minute, sorte de plateforme téléphonique permettant de mettre en relation, au début de l'été, les personnes offrant des places d'apprentissage et les jeunes encore en recherche d'une place. L'unité dgepservice a également organisé des rencontres avec les entreprises anglophones pour les sensibiliser au système de l'apprentissage. Le service envisage de développer d'autres actions en 2014, en lien avec les organisations professionnelles.

3021 Ce compte, ainsi que le 3024, concerne les cours obligatoires, nécessaires aux formateurs des apprentis en entreprise. Il y a eu plus de demandes en 2013. Le service envisage d'augmenter ce poste budgétaire pour répondre aux besoins.

3101 Les bénéficiaires des cours décrits au 3021 reçoivent des supports de cours. L'augmentation des formations entraîne également un dépassement sur ce compte.

3902 Ce montant correspond au matériel nécessaire aux examens qui a été facturé par l'Ecole des Métiers.

3909 Le commentaire fait référence aux subventions fédérales destinées aux métiers de la forêt, qui ont été transmises à la DGE en faveur du centre des forestiers.

31852 La baisse de la demande en places d'apprentissage dans le domaine commercial a permis au service de revoir ses études de planification. Un mandat prévu à cet effet n'a pas été poursuivi, ce qui explique la non-dépense.

232 Enseignement secondaire II

	Charges nettes
Comptes 2012	340'525'061
Budget 2013	355'168'800
Comptes 2013	352'019'909

Evolution des effectifs des étudiants et apprentis de l'enseignement secondaire 2

Effectifs	Gymnases	Form. prof.	OPTI	Total
Au 31.12.10	10'666	21'860	1'008	33'534
Au 31.12.11	10'863	21'940	1'043	33'846
Au 31.12.12	11'128	22'459	1'151	34'738
Au 31.12.13	11'358	22'820	1'120	35'298
Var. 12/13	230	361	-31	560

- 3065 La nouvelle législation prévoit un montant de 80 fr. pour les apprentis. Lors de l'élaboration du budget, le service manquait de recul pour une estimation correcte des besoins.
- 3021 Mise en conformité des imputations de la part de certains établissements entre ce compte et le 3024 pour les intervenants et conférenciers indépendants.
- 3094 Ce montant correspond aux frais de repas des élèves de l'Ecole technique de la Vallée de Joux qui mangent au réfectoire de l'école voisine. Il est refacturé aux élèves au compte 43621.
- 31162 Acquisition de matériel informatique afin de résoudre les problèmes liés à la fermeture temporaire du bâtiment de la Vallée de la jeunesse. Les frais de déplacement supplémentaires des élèves (différentiel des prix d'abonnement) ont été imputés au compte 3662.
- 3129 Ce dépassement est dû au rattrapage d'une facture 2012 non payée à l'exercice précédent.
- 31413 Ce compte comprend les frais des conciergeries externalisées et gérées par le SIPAL.
- 31852 Il s'agit des certifications de qualité des écoles rendues obligatoires par la législation.
- 3188 Le crédit complémentaire est dû aux frais supplémentaires liés à la fusion entre l'ERACOM et l'Ecole de couture. Lors de cette demande de crédit, les autres établissements estimaient qu'ils avaient besoin de la totalité de leur budget, ce qui s'est révélé erroné.
- 3301 En prévision du passage sur SAP et MCH2, un toilettage des débiteurs a été initié.
- 4271 Suite au problème rencontré sur le site, il n'a pas été possible de louer à des tiers les salles de gym et l'aula du bâtiment de la Vallée de la jeunesse. Le manque de recette est principalement dû à cette absence de location.
- 4361 Le budget a été surévalué.

25 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

251 Administration de la DGES

	Charges nettes
Comptes 2012	467'060'567
Budget 2013	478'780'300
Comptes 2013	479'448'371

Les effectifs d'étudiants poursuivent leur augmentation en 2013, la croissance démographique nourrissant notamment les hautes écoles. Les domaines de la santé (HESAV) et de l'enseignement (HEP) ont connu un afflux important et devraient permettre de combler les besoins du Canton. La DGES s'est ingéniée à offrir des places supplémentaires à la HEP qui sont disponibles depuis mars 2014.

L'année 2013 a été marquée par la mise en œuvre de la LHEV et les travaux préparatoires liés à la Loi fédérale sur les Hautes Ecoles. Cette dernière apportera des changements majeurs du système régissant les flux financiers des HES avec des impacts difficiles à prévoir actuellement pour le Canton. Le système s'appuiera sans doute sur les coûts de référence et sera proche de ce qui existe pour les Universités.

Le bureau des constructions universitaires (BUD) a terminé ses activités en 2013, à l'exception du suivi du dossier Géopolis. Il est désormais remplacé par un Comité de pilotage des constructions universitaires auquel participent des collaborateurs de l'Unil et du SIPAL. Le règlement de cette entité est actuellement soumis au SJL. De nombreux projets de construction sont prévus dans les prochaines années. Leur gestion nécessitera sans doute un renforcement des équipes du SIPAL. La DGES envisage la réalisation d'un plan directeur pour le développement du site de Dorigny.

Le traitement du dossier Géopolis avance et des arrangements ont été trouvés avec la plupart des mandataires. L'entreprise générale est toujours en sursis concordataire.

3016 Les dépassements ne sont pas liés au BUD dont les coûts sont restés stables.

3091 Une importante rotation de personnel au sein du service a diminué les besoins immédiats en formation. Il est à noter que les cours offerts par le CEP ne figurent pas dans ce compte.

3512.1 L'augmentation résulte principalement d'étudiants vaudois étudiant dans les HEP des cantons de Fribourg et du Valais. Ce phénomène peut s'expliquer par les limitations imposées à la HEP-VD dans certaines filières, notamment en secondaire II. Au 15 octobre 2013, 331 (+20%) vaudois sont financés au titre de l'AHES dont 122 (+30%) étudiant dans une HEP hors canton.

3652.6 Cette différence s'explique par un décalage d'une subvention attribuée en 2012.

252 Haute école vaudoise (HEV)

	Charges nettes
Comptes 2012	12'690'292
Budget 2013	22'825'300
Comptes 2013	14'268'679

Une grande partie de l'année a été consacrée à la réalisation des règlements d'application de la LHEV. Les écoles devront, conformément à la loi, rédiger des plans de développement. Cela génère beaucoup de travail et un changement de pratique pour ces institutions. Le budget de cette UB constitue l'addition des budgets des différentes Hautes Ecoles. Il est fréquent que l'une d'elles demande un crédit supplémentaire, alors que les autres conservent prudemment leur budget, sans toutefois le dépenser entièrement. Cela conduit à quelques curiosités observables dans plusieurs comptes de cette UB, notamment des résultats inférieurs au budget initial en apparence contradiction avec le crédit supplémentaire obtenu.

- 31161 La HEIG-VD prévoyait de faire l'acquisition d'un appareil spécifique. Après l'obtention du crédit, il s'est avéré que le modèle envisagé ne remplissait pas les critères de qualité. L'achat a donc été différé.
- 3173 Les HES ont voulu être attractives dans une première phase. La DGES a désormais renoncé à financer certains coûts, afin de financer d'autres programmes. Le nombre des échanges augmente toujours malgré une plus grande sobriété de moyens. Dans certains cas, les HES financent les programmes avec leur budget.
- 3802 Lorsque les projets dégagent un bénéfice, ce dernier est versé au fonds. Dans le cas contraire, la couverture de déficit est prélevée au fonds au compte 4802. L'ECAL garde une grande renommée. Elle a obtenu le Milano Design Award 2014.
- 4652 Il s'agit de la contribution de la HES-SO pour ces institutions payée en fonction du nombre d'étudiants.
- 4901 Ces deux comptes reflètent le retard, dû aux difficultés juridiques, de trois projets de recherche en lien
4902 avec les 100 mio pour les énergies. Les travaux ont débuté et les non dépenses 2013 (notamment l'acquisition d'un torréfacteur) se retrouveront sur les exercices ultérieurs

27 Service des affaires culturelles (SERAC)

	Charges nettes
Comptes 2012	52'649'903
Budget 2013	57'996'800
Comptes 2013	57'362'280

Hormis des crédits complémentaires compensés, les charges 2013 sont conformes au budget 2013. Les revenus augmentent sensiblement, notamment en raison du grand succès d'une exposition temporaire au Musée de l'Elysée.

- 3016 Le dépassement de ce compte s'explique par la découverte de vestiges gallo-romains à Lussery-Villars nécessitant les compétences d'un expert en peintures murales. Il est en effet difficile de prévoir les besoins des musées pour les trouvailles archéologiques. Il peut être parfois nécessaire de recourir à des collaborateurs externes porteurs de compétences-métier particulières. Une partie du dépassement est financé par les subventions fédérales.
- 3101 Le passage à SAP a permis d'unifier les pratiques de ventilation comptable entre les musées, ce qui explique les variations pour les comptes 3101 et 3202 entre budget et comptes.
- 3161 La mise à disposition des espaces de stockage pour le Musée de l'Elysée prévus à Corbeyrier a subi des retards en raison de nécessaires adaptations d'aménagement. Les nouvelles surfaces sont occupées depuis le 1^{er} janvier 2014 sans incidence sur les comptes 2013. Une partie de cette non dépense a permis de compenser les besoins supplémentaires pour l'exposition Salgado au Musée de l'Elysée et pour la gestion du Fonds Burri (cf 3653.7.1).
- 3653 Les subventions négociées à l'avance respectent le budget 2013 avec deux exceptions.
- 3653.7.1 Des moyens ont été consacrés à la présence vaudoise à la Zuger Messe. L'exposition Salgado au Musée de l'Elysée a nécessité des frais de matériel supplémentaire pour l'installation de structures extérieures (photos de grand format) pour un montant de 60'000 fr. Cette structure est réutilisable et étend les possibilités scénographiques du musée. Les fonds disponibles au 3161 ont permis d'allouer 30'000 fr. à la gestion du Fonds Burri.
- 4352 Le service constate la baisse du nombre de photocopies par les usagers des bibliothèques universitaires. Cela inclut une baisse des achats de papier au compte 3163.
- 4391 L'exposition Salgado, mentionnée à plusieurs reprises plus haut, a connu un succès impressionnant avec 135'000 fr. de recette d'entrées.

28 Service de la protection de la jeunesse (SPJ)

	Charges nettes
Comptes 2012	106'350'738
Budget 2013	109'547'000
Comptes 2013	110'067'795

Les comptes 2013 témoignent de la diminution des placements de jeunes d'autres cantons dans les institutions vaudoises et d'une baisse des décisions du Tribunal des mineurs concernant Valmont. 6'499 mineurs ont bénéficié d'une mesure socio-éducative en 2013, ce qui représente environ 4% des mineurs vaudois, contre 6'390 en 2012. Le nombre de dossiers par assistant social est remonté à 66, après avoir atteint 62 en 2012. Pour rappel, le règlement d'application de la LProMin (art. 4) fixe le principe d'une soixantaine de dossiers par assistant social.

- 3014 Ces montants concernent les indemnités de piquet pour les cadres du service qui assurent une permanence les week-ends, les jours fériés et la nuit.
- 3024 Dans le cas des mineurs transférés dans un autre pays par l'un des parents, il est souvent nécessaire de faire traduire des décisions de justice et les demandes du SPJ.
- 3091 Le service met en place des formations spécifiques pour aider les assistants sociaux à réagir de manière optimale face à l'agressivité des parents ou gérer les audiences judiciaires lors desquelles ils sont souvent appelés comme témoin. Une grande partie de ce montant finance la supervision des équipes. Afin de maintenir une certaine équité de traitement au sein du service, une attention particulière est réservée à la formation des équipes administratives.
- 3161 Le déplacement a été effectué en octobre 2012, soit après la rédaction du budget.
- 3655.10 Ces fonds hors-bilan n'apparaissaient pas dans l'ancien plan comptable mais sont désormais visibles avec la norme MCH2.
- 3665 Les aides individuelles sont financées à 75% par les parents via le 4655.
- 3665.3 Le loyer de ces chambres est désormais payé directement par les bénéficiaires grâce aux bourses octroyées.

29 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

	Charges nettes
Comptes 2012	293'254'524
Budget 2013	300'188'900
Comptes 2013	301'098'544

Les comptes du SESAF témoignent d'une maîtrise des charges particulièrement efficace de la part des responsables financiers. La seule exception reste le financement de la logopédie qui requiert, année après année, des montants croissants. Le service nourrit beaucoup d'espoir d'amélioration avec la future Loi sur la pédagogie spécialisée, discutée actuellement en commission du Grand Conseil. Le changement de système prévu dans le projet de loi permettra au canton de commander les prestations de logopédie, et donc de contrôler leur volume, plutôt que de se contenter de payer les factures. La loi devrait pouvoir entrer en vigueur en août 2015.

L'année 2013 a été pour le SESAF une période de grande effervescence avec de nombreux projets réquisitionnant les équipes : Loi sur les bourses d'étude, Loi sur l'orientation professionnelle.

- 3024 Le suivi hebdomadaire des factures envoyées par les logopédistes indépendants ne permet pas au service de contrôler les dépenses efficacement. Le principe d'échéance est complexifié par la cadence aléatoire d'envoi des factures de la part de ces partenaires privés.
- 31857 Ce compte regroupait les frais de médecin pour des expertises. Vu sa non-utilisation, le service envisage de le supprimer.
- 3188 Le service a réduit ce compte de presque 1 mio sur cinq ans en négociant les conventions avec les transporteurs. L'essentiel des frais de transport se trouve toutefois payé par les institutions elles-mêmes. Ce montant concerne donc principalement les transports spéciaux.
- 3301 La masse des débiteurs représente un montant d'environ 12 mios. Elle est constituée des remboursements demandés aux bénéficiaires des bourses ayant abandonné leurs études. Cela ne concerne ni ceux qui ont échoué, ni ceux qui ont obtenu un titre. Dans la nouvelle Loi sur les bourses d'étude, il est prévu d'exclure du remboursement les années réussies. Cette disposition diminuera les montants à rembourser.
- 3654 Les actions prévues par l'unité PSPS en collaboration avec les établissements scolaires ont été reportés. Ces derniers ont, en effet, concentré leurs efforts en 2013 sur la mise à niveau de la LEO, un effet perceptible sur les comptes 2013 à de nombreuses positions comptables.
- 3662 Le service a maintenu le niveau de versement des bourses dans le cadre du budget octroyé. Il constate toutefois une augmentation régulière des demandes, de l'ordre de 3%, en lien avec l'augmentation démographique, qui rendra le maintien du cadre budgétaire difficile à tenir à l'avenir.
- 4364.1 Les comptes de plusieurs institutions ont été bénéficiaires, ce qui permet des retours de subvention.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2013	59'055'000	2'800'000	56'255'000
Comptes 2013	59'914'340	10'776'926	49'137'414

Université – réaffectation Anthropole et internef

Les travaux ont avancé moins rapidement que prévu lors de l'élaboration du budget 2013. Les travaux dans le bâtiment Anthropole sont en grande partie réalisés alors que ceux du bâtiment Internef sont planifiés sur l'année 2014.

Bâtiment de la recherche sur le cancer – BRC

Ce projet est soumis à de nombreuses incertitudes. Le financement par l'Etat de travaux préparatoires avait été envisagé lors de l'élaboration du budget 2013.

Université Géopolis

Le BUD et ses mandataires sous la responsabilité du Comité directeur du BUD, poursuivent l'examen des défauts du bâtiment et procèdent aux corrections nécessaires. Par ailleurs, sur la base de l'autorisation d'engager des dépenses supplémentaires, le BUD a procédé à des versements pour 7'761'971 fr. aux entreprises qui ont signé une convention. Ce dernier élément représente une part importante du dépassement de la tranche de crédit annuelle constatée par rapport à celle portée au budget.

UNIL entretien lourd CC 2013-2016

La mise en place des nouvelles structures de pilotage des investissements universitaires a significativement ralenti l'élaboration de cet EMPD, le crédit d'ouvrage a finalement été soumis au Grand Conseil au printemps 2014.

Sciences de la vie – Dorigny Amphipôle

Les nouvelles structures de pilotage des investissements universitaires ont sollicité de nouvelles études. Par ailleurs l'abandon du projet Neuropolis a modifié les perspectives et les besoins à court terme.

César-Roux 19 – assainissement et locaux enseignement HESAV

Ce projet a évolué très rapidement et le calendrier d'élaboration du budget 2013 n'a pas permis une actualisation simultanée. Le bâtiment assaini pourra être mis à disposition des utilisateurs à la rentrée 2014.

11.3 Département de l'intérieur

Commissaires : M. Pierre Grandjean,
Mme Valérie Induni, rapportrice

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 10 séances à l'examen des comptes 2013 du DINT. Ces rencontres se sont faites la plupart du temps dans une salle du Château cantonal, mais également dans les locaux du SPEN à Penthalaz et dans les locaux du Tribunal cantonal, à la route du Signal 8 à Lausanne, pour l'Ordre judiciaire vaudois.

La sous-commission remercie la Secrétaire générale, les chef-fe-s de service et les collaborateurs-trices du Département pour la clarté et la diligence avec lesquelles ils lui ont fourni les informations demandées et ont répondu à leurs questions, ainsi que le responsable de l'unité financière du Département, Mr Roger Schibenegg, qui l'a accompagnée durant la grande majorité des séances.

Elle tient également à remercier Mme La Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, Cheffe du Département, pour son accueil et sa disponibilité, lors de l'entretien qu'elle a eu avec elle pour le bilan final à l'issue des visites des services.

Enfin, la sous-commission tient à préciser que, d'entente avec la sous-commission en charge du DTE, elle a convenu de traiter les comptes du nouveau département DIS et non pas du DINT, ce qui signifie qu'elle a entendu également le SSCM et la POLCANT, tandis que la sous-commission en charge du DTE a entendu le SDT. Les montants indiqués dans ce rapport reflètent toutefois uniquement la situation au 31 décembre 2013 du DINT.

2. Récapitulation des comptes 2013

a) Comparaison avec le budget 2013

	Charges	Revenus
Budget 2013	299'931'600	77'632'700
Comptes 2013	322'586'701	71'820'198
Différence en CHF	+ 22'655'101	-5'812'502
Différence en %	7.55	- 7.49

b) Comparaison avec le budget total 2013 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2013	299'931'600	77'632'700
Crédits supplémentaires	10'524'500	1'980'000
Budget total 2013	310'474'100	79'612'700
Comptes 2013	322'586'701	71'820'198
Différence en CHF	- 12'112'601	- 7'792'502
Différence en %	+ 3.90	- 7.79%

c) Comparaison avec les comptes 2012

	Charges	Revenus
Comptes 2012	311'803'664	75'869'972
Comptes 2013	322'586'701	71'820'198
Différence en CHF	+ 10'783'037	- 4'049'774
Différence en %	3.45	- 5.33

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2013	Budget 2013	Comptes 2012
Charge nette	250'766'504	222'298'900	235'933'692

3. Remarques générales

- 3.1. Les **charges du DINT** sont en augmentation de 22,6 mios par rapport au budget (augmentation de 7.55%) et de 10.7 mios par rapport aux comptes 2012 (augmentation de 3.45%), selon le détail ci-dessous.

Les principaux écarts par rapport aux comptes 2012 sont situés au SJL (+ CHF 4.85 mios), au SPEN (+CHF 10.95 mios) et au SCL (- CHF 8.27 mios). Les explications sur ces écarts figurent en tête de chapitre des unités budgétaires.

Services / UB	Comptes 2013	Comptes 2012	Ecart
SG / 302	12'050'004	12'495'113	- 445'109
SJL / 303	36'024'769	31'178'644	4'846'125
OCTP / 305	13'171'476	11'391'329	1'780'147
SPEN / 308	103'183'205	92'228'270	10'954'935
SCL / 309	106'509'472	114'783'451	- 8'273'979
MP / 310	41'332'374	38'811'343	2'521'031
TOTAL	312'271'300	300'888'150	11'383'150

- 3.2. Les **revenus du DINT** sont en baisse de 5,8 mios par rapport au budget (diminution de 7.49 %), mais également de 4 mios par rapport aux comptes 2012 (diminution de 5.33%).

4. Remarques de détail**302 Secrétariat général du DINT (SG-DINT)**

L'Unité logement et les Archives cantonales vaudoises (ACV) figurent pour la dernière fois au Secrétariat général, l'Unité logement étant transférée au 1.1.2014 au SCL et les ACV à la Chancellerie. Les affaires religieuses figurent encore cette année au SCL, puis seront transférées au 1.1.2014 au SG-DINT.

Les comptes du SG bouclent en légère baisse par rapport aux comptes 2012, mais avec des charges très inférieures à celles budgétisées (- 6.68 mios), en particulier en lien avec les postes 3655 et 3665, voir commentaires ci-dessous.

3011 La baisse est due à des vacances de postes, ainsi qu'à des postes repourvus avec retard.

3114 Concerne en particulier les ACV.

3119 Achats par les ACV, de collections privées.

3161 Location des bureaux de l'unité logement, auparavant au SG DECS.

31851 Frais des commissions de conciliation en matière de baux et loyers. Il y en a une par district.

3193 Cotisations aux archives fédérales, uniquement.

3655 La diminution par rapport au budget de - 5.61 mios de l'aide à la pierre destinée à abaisser les loyers, est due en partie au changement de système depuis 2008. Dès cette date les aides sont accordées de façon linéaire soit 10% durant 15 ans alors qu'auparavant elle débutait à 15% durant 3 ans puis s'effectuait de façon dégressive pour finir à zéro à la fin de la 15e année. Nous approchons le point de croisement des deux types d'aide. Au final, les aides accordées selon les principes linéaire et dégressif s'équilibrent. Il est aussi constaté que le nombre de dossier de logements à loyers modérés diminue légèrement lorsque les taux d'emprunt sont particulièrement bas.

- 3665 La baisse des aides individuelles au logement est un effet involontaire et non anticipé de l'introduction du RDU (revenu déterminant unifié). En effet, celui-ci tient compte des autres prestations d'aide (subsidés, par ex) dans la détermination du revenu. Ainsi, certaines personnes touchent moins d'aide individuelle au logement ou n'ont plus de droit à cette aide. La situation devrait être corrigée en 2014 par la modification réglementaire du barème.
- 4251 Un prêt à la SVLM a été remboursé ; il n'y a donc plus de versement d'intérêt pour celui-ci.
- 4313 Emoluments en lien avec la loi sur l'aliénation d'appartements loués et la loi sur les démolitions et transformations.

303 Service juridique et législatif (SJL)

Par rapport aux comptes 2012, le service a des charges supérieures de 4.85 mios et des revenus en hausse de 10.9 mios, en particulier en lien avec la facturation des notes de frais pénaux (NFP) et de l'assistance judiciaire (AJ). En une année, le nombre de NFP a passé de 17'674 à 19'476 et le nombre de dossiers AJ de 4311 à 4746.

- 3016 Les forces de travail supplémentaires au secteur recouvrement représentent 1.85 ETP.
- 3101 Augmentation du nombre de dossiers. Le SJL utilise des formulaires de type éditique, édités automatiquement et imprimés à la CADEV sans ressaisie.
- 3181 Envoi des factures pour l'AJ et les NFP plus important en raison de l'augmentation des dossiers. Frais de CCP élevés en raison du nombre important de comptes postaux gérés par le SJL.
- 3184 Frais facturés par les offices des poursuites au SJL. Au poste 43621, figurent les montants reçus du SJL de la part de ces offices (frais de poursuites payés par les débiteurs). A noter que le SJL a maintenant rattrapé le retard dans le contentieux.
- 31853 Ce poste ainsi que celui 31854 sont très en-dessous du budget. Les factures provenant de l'OJV sont moins détaillées qu'auparavant. Pour cette raison, les montants n'ont pas été comptabilisés sous ces deux rubriques mais sous celle 3186.
- 31859 Il s'agit des indemnités prononcées par le Tribunal en cas d'acquiescement (paiement des frais d'avocat et de détention injustifiée), ainsi que de la liquidation d'anciennes affaires (une seule affaire a représenté un coût de 200'000 fr.)
- 3301 Ce poste est en nette augmentation par rapport aux comptes 2012. Il s'agit de l'amortissement direct d'un certain nombre de créances jugées non recouvrables et d'un correctif de valeurs (pourcentage du total des créances) en fonction du montant jugé recouvrable. Actuellement, le taux de recouvrement sur lequel le correctif de valeur est calculé est de 25%. Ce poste est en lien avec le poste 43622.
- 43622 L'augmentation très importante du nombre de dossiers implique une forte augmentation de la facturation (NFP et AJ). L'encaissement réel de l'exercice se monte à environ 18.5 mios.
- 4371 Ce nombre négatif s'explique par un changement de pratique. Jusqu'à fin 2012, les créances compensatrices étaient comptabilisées au moment de la facturation. Depuis 2013, elles sont comptabilisées en fonction des montants réellement perçus. L'ensemble des factures de ce compte a donc été extourné. Pour rappel, les sommes encaissées sont attribuées au fonds de lutte contre la toxicomanie (poste 3801)

305 Office des curatelles et tutelles professionnelles

L'office enregistre une augmentation de charges de 1.78 mio par rapport à 2012. L'augmentation du nombre de mandats induit un besoin supplémentaire en personnel. Il y a actuellement 24 collaborateurs en CDD et 5 en CDD de deux ans.

Les locaux situés à Mornex ont été modifiés pour créer un véritable accueil au rez, permettant de filtrer les entrées. A l'étage, se trouvent la caisse et les salles d'entretien. Chaque mois, environ 300 personnes viennent chercher de l'argent à la caisse. Le rez et l'étage sont maintenant surveillés en permanence par une société de surveillance, afin d'assurer la sécurité des employés et des visiteurs et d'effectuer les transports de fonds.

- 3016 Augmentation du nombre d'assistants sociaux et du personnel administratif
- 3061 RMP = responsable de mandat de protection, donc curateur.

- 31852 Des mandats externes ont été attribués, en lieu et place de l'engagement de collaborateurs auxiliaires pour des tâches liées aux RH et pour l'étude des effets de la motion Schwaab. Une partie du crédit supplémentaire accordé a été reporté en 2014, sur décision du CE.
- 3189 Extension de la surveillance sur deux étages par des employés d'une société de sécurité privée. A noter que ce sont toujours les mêmes personnes, ce qui accroît la sécurité.
- 3665 Aides financières ponctuelles à des personnes sous mesure et prise en charge des conséquences négatives d'erreurs commises par des curateurs de l'Office.
- 43621 Rémunération des Justices de paix pour les frais de l'Office. Diminution en lien avec le retard dans la modification des mesures par les Justices de paix, d'où un décalage dans le temps des montants versés.
- 43622 Rémunération des Justices de paix pour la gestion des mandats. Diminution pour les mêmes raisons qu'au poste 43621.

307 Service du développement territorial (SDT)

Comparaison comptes 2013 avec le budget 2013

	Charges	Revenus
Budget 2013	12'809'000	834'500
Crédits suppl.	-916'400	0
Budget total 2013	11'892'600	834'500
Comptes 2013	10'315'402	1'002'425
Différence entre les comptes et le budget	-1'577'198	167'925
Différence en %	-13.26%	20.12%

Comparaison comptes 2013 avec les comptes 2012

Comptes 2012	10'915'513	1'211'722
Comptes 2013	10'315'402	1'002'425
Différence entre les comptes 2013 et 2012	-600'111	209'297
Différence en % entre les comptes 13 et 12	-5.49%	-17.27%

Un nombreux personnel féminin travaille dans ce service, et les temps partiel à 80 et 90 % sont nombreux.

Une grande partie de la variation entre le budget et les comptes de - 1,577 mio s'explique par l'absence de chef de projet du PALM (env 200'000 fr.), les vacances des postes (env 420'000 fr) et les décisions suspendues (env. 370'000 fr) suite à la réorganisation et le transfert prévu au 1.1.14 du service au Département du Territoire et de l'Environnement.

- 3011 La rotation de personnel en 2013 se monte à 10%, soit 7 changements de postes sur 70 collaborateurs (58, 35 ETP). 3 départs à la retraite, 1 décès, et des départs habituels expliquent une diminution par rapport au budget de plus de 430'000 fr., ainsi qu'une surcharge de travail reportée sur les collaborateurs et le chef de service. Le remplacement du chef des améliorations foncières a pris 6 mois.
- 31852 Plan directeur cantonal
3. Des études transfrontalières franco-genevoises n'ont pas démarré en 2013 comme prévu.
 4. Suite à la réorganisation du département en octobre 2013, des décisions ont été suspendues
 6. Etudes d'aménagement et des agglomérations : les comptes sont inférieurs d'environ 200'000 fr. au budget, car il n'y a plus de chef de projet du PALM depuis un an et demi. Une cellule devrait être créée pour gérer le PALM.

- 3656 Le budget 2013 prévoyait le versement d'une subvention de 900'000 fr. pour les projets d'agglomération. Or l'élaboration de loi a pris du retard et n'était pas terminée à fin 2013. De ce fait, le SDT ne peut pas verser ces subventions. Ce montant de 900'000 fr. est donc transféré - par voie de crédit supplémentaire entièrement compensé - au SPECO, qui lui peut verser des subventions grâce à la LADE.
- 4313 175'000 fr. de plus que le budget : il est difficile de budgéter de manière précise les émoluments et les amendes liés aux constructions illicites.

308 *Service pénitentiaire (SPEN)*

Le service a enregistré une augmentation de charges de 10.95 mios par rapport aux comptes 2012 et de 3.92 mios par rapport au budget. Plusieurs éléments expliquent ces augmentations : une surpopulation carcérale extrêmement critique (par ex 150 à 170% pour la détention avant jugement (DAJ)), ce qui a un effet sur les coûts dans les établissements, ainsi que sur les charges dans les zones de polices municipale et cantonale (repas, soins, surveillance, etc). Les coûts de l'extension de La Croisée et l'ouverture des nouvelles places de détention en mai et juillet n'avaient pas pu être pris en compte dans le budget 2013 et ont donc fait l'objet d'un crédit supplémentaire compensé. Ceci a conduit à une politique d'engagement restrictive du service, hors agents de détention. La très forte augmentation de personnes condamnées et de personnes en exécution anticipée de peine (doublement pour cette catégorie) a alourdi nettement la charge de travail. Enfin, l'établissement de détention pour mineurs des Léchaires à Palézieux (EDM) a été inauguré en 2013 mais accueillera ses premiers pensionnaires à mi-mai 2014. A fin 2013, seules deux personnes travaillaient sur site : le directeur et une comptable.

- 3011 La diminution de ce poste par rapport au budget est due, d'une part, au décalage dans l'engagement du personnel de l'EDM, et d'autre part, au fait que certains postes en CDI ont été retenus pour compenser le coût des ETP liés à l'extension de la Croisée non prévus au budget 2013, ce qui induit actuellement pour le service un personnel en sous-effectif.
- 3016 Charges liées au personnel sécuritaire ayant dû être engagé dans un premier temps en CDD avant d'être pérennisés suite à l'extension de la Croisée. Au vu de l'augmentation des dossiers à l'OEP, un renfort en juriste est nécessaire en permanence.
- 3091 La diminution de ce poste par rapport aux comptes 2012 et au budget est due paradoxalement au fait qu'il y a beaucoup de nouveaux agents de détention. Ceux-ci sont formés durant 6 mois en interne, puis sont absents 9 semaines par an pour la formation de base au centre de formation, tout en étant comptés dans les effectifs présents durant toute l'année. De ce fait, toutes les formations continues ont été limitées, sauf si jugées indispensables, afin d'avoir suffisamment de personnel sur site.
- 3093 Frais de vaccination (très importante en raison des risques de contagion liés aux maladies endémiques dans certains pays), supervision et débriefing après événements graves, tests médicaux en cas d'agressions.
- 3118 Nouveaux uniformes des agents de détention. Les vêtements de travail du personnel pour les ateliers seront livrés en 2014, de même que les uniformes de sortie des cadres.
- 3161 Loyer des locaux du SPEN à Venoge Parc à Penthelaz. Fin du bail des locaux des Escaliers du Marché à Lausanne.
- 3163 La forte hausse par rapport aux comptes 2012 est due à l'augmentation du nombre de détenus (un dossier papier par détenu), mais aussi par l'impression de nombreux plans et documents en lien avec l'extension de La Croisée et les différents projets en cours.
- 3184 Les budgets sont trop élevés à ce poste depuis 3 ans, en raison du retard du projet d'outil informatique pour le recouvrement des amendes et peines pécuniaires. Un outil du même type qu'au SJL devrait voir le jour (programme SAP Inkasso). Voir également le poste 4371.
- 31858 Concernant le dernier paragraphe des commentaires, tous les détenus en exécution anticipée de peine devraient avoir une place de travail. Si ce n'est pas le cas, ils ont droit à 50% de rémunération ou à 75% de rémunération s'ils ont une place de travail à la demi-journée.
- 3301 Amortissement d'une créance jugée irrécupérable (faillite d'une société pour laquelle travaillaient les ateliers).
- 3651 La baisse est due au fait que le directeur de la FVP est parti à la retraite et n'a pas été remplacé de suite, d'où des frais moindres de cette fondation. On constate également une diminution du travail d'intérêt général et des arrêts domiciliaires, ce qui a impliqué une diminution du nombre de postes.

- 4321 Forte hausse des revenus liée principalement à l'augmentation des tarifs. Il s'agit des frais de détention des détenus venant d'autres cantons (à mettre en rapport avec le poste 31858 dans lequel on trouve les frais de détention des détenus vaudois dans d'autres cantons). A noter que les frais de détention hors canton du concordat latin augmentent chaque année de 7.5% depuis 5 ans, ce conformément à la décision de la CLDJP.
- 4354 Diminution des ventes d'objets des ateliers, ceux-ci ayant surtout travaillé pour la prison elle-même (atelier bois pour le mobilier des nouvelles cellules, atelier métal pour sécurisation des sites). A noter que l'extension de La Colonie comprendra 10 ateliers supplémentaires.
- 43621 Montants versés par l'AI (rente de détenus) et environ 300'000 fr de remboursements des assurances-maladie (frais médicaux = environ 13 mios, voir compte 3157).
- 4371 Les jours-amendes non payés font l'objet d'une procédure de recouvrement, puis sont convertis en jours de détention. Le nombre de condamnés ayant subi leur peine privative de liberté de substitution (donc ne s'étant pas acquittés de leurs amendes/peines pécuniaire) a augmenté de 170%. Cela a eu un impact sur les montants encaissés.

309 Service des communes et du logement (SCL)

Les charges du service sont en diminution de – 8.27 mios par rapport aux comptes 2012, en particulier par le montant inférieur du poste 3529 (aide aux fusions de communes). Par contre, elles sont en forte augmentation de 20.15 mios par rapport au budget. Les revenus sont en baisse de – 3.75 mios par rapport aux comptes 2012 et de – 9.92 mios par rapport au budget. Ces grandes différences par rapport au budget s'expliquent par les négociations entre l'Etat et les communes en matière de DRPTC et de facture sociale, adoptées par le Grand Conseil le 5 novembre, ainsi que par la suppression du mécanisme de correction de la bascule d'impôt 2011 (voir EMPL 98, pp 22 et 23).

- 3011 L'administration des cultes a été comptabilisée dans l'administration du service. Il y a eu plusieurs vacances de postes dans le service (9 départs en une année), d'où une diminution des charges.
- 3014 Les indemnités des Juges du Tribunal neutre étaient comptabilisées dans ce poste. Elles le sont maintenant au poste 3016.
- 3062 Le forfait annuel alloué aux préfets a été comptabilisé au poste 3171, au lieu du 3062. A noter que chaque préfet a droit à un montant de 2'000 fr. par an.
- 3184 Les frais de contentieux sont en baisse en raison de la diminution des amendes préfectorales depuis la réforme Codex. Par ailleurs, une partie du contentieux jugée irrécupérable a été amortie.
- 31852 Le mandat à l'OT de Lausanne se monte à 12'000 fr. par mois. Suite au décès d'un mandataire en lien avec les finances communales, ce mandat n'a pas été réattribué. Il n'y aura quasiment plus de mandat dès 2014 car les affaires religieuses ne seront plus dans ce poste.
- 31857 Ce poste présente un montant de charges négatif car il n'y a plus de dépense à charges des préfectures, mais par contre des remboursements d'années antérieures.
- 3525 L'augmentation de 21 mios est due aux négociations canton-communes (voir remarque en tête de chapitre). Il s'agit de 10 mios supplémentaires pour la prise en charge de la facture sociale et de 10.5 mios supplémentaires pour la correction du mécanisme de la bascule d'impôts.
- 3529 Fusion de la commune de Montanaire.
- 3801 Ecriture de bouclage pour alimenter le fonds de réserve affecté aux fusions de communes, pour les années 2016 – 2017.
- 4525 Abandon de la facturation aux communes du 0.37% de la bascule d'impôts (voir remarque en tête de chapitre).

310 Ministère public (MP)

Les charges du Ministère public augmentent de 2.52 mios par rapport aux comptes 2012 et de 4.71 mios par rapport au budget. Les écarts par rapport aux comptes sont dus en particulier à l'augmentation d'ETP, en particulier l'engagement de 5 greffiers rédacteurs durant deux ans (voir poste 3016) et par la mise en œuvre de l'opération STRADA dès le milieu de l'année (engagement de 2 procureurs et 3 gestionnaires de dossiers). Cette opération ainsi que l'augmentation générale du nombre des affaires ont eu un impact sur un nombre important de postes. Par rapport au budget, les postes 31854 et 31855 sont en forte hausse.

Les revenus sont en légère diminution par rapport à 2012, mais supérieurs de 227'000.00 au montant budgétisé.

- 3011 Malgré le crédit supplémentaire accordé pour l'opération STRADA, le montant aux comptes est quasiment le même qu'au budget, ceci en raison du délai qui souvent sépare le départ d'un collaborateur de l'arrivée de son remplaçant.
- 3014 L'indemnisation envisagée dans ce poste est pour l'essentiel celle des heures supplémentaires effectuées par les procureurs durant leurs services et piquets, en définitive payées par le biais du compte 3011.
- 3071 Rente de veuve d'un ancien procureur. Le budget tenait encore compte d'une rente de retraite de couple.
- 3102 Poste difficile à budgétiser car tous les 2 ou 3 ans, il est nécessaire de se procurer par des achats groupés importants des codes annotés remis à jour, ce qui représente une somme d'environ 26'000 fr.
- 31854 Les frais d'enquête pénale sont liés aux expertises médicales, psychiatriques, techniques (par ex accident routier), scientifiques et graphologiques, aux autopsies, aux contrôles téléphoniques. Les notes de police judiciaires concernent des travaux demandés par le Ministère public, par ex des analyses ADN. Pour chaque prévenu, les frais sont recensés dans son dossier et sont mis à sa charge s'il est condamné (NFP).
- 31855 Ce poste avait été sous-budgétisé. Le montant de 2013 est très proche de celui des comptes 2012. Il est étroitement lié au nombre d'affaires.
- 31858 La détention hors canton est due à deux éléments : le manque de place de DAJ dans le canton et la nécessité de séparer des groupes de prévenus. Ce poste comprend aussi les montants facturés par une société de sécurité privée pour la garde de détenus avant jugement dans les hôpitaux.
- 31859 La participation du Canton de Vaud au programme fédéral de protection des témoins apparaît pour la première fois dans les comptes. Cette participation concerne les frais de fonctionnement de base et devrait être relativement stable d'une année à l'autre. Il s'agit de frais pris en charge par la Confédération pour une moitié et par les cantons pour l'autre moitié, au prorata du nombre d'habitants. Si, dans une affaire, le dispositif de protection doit être activé, la facturation interviendra en sus.
- 43622 Il s'agit pour l'essentiel du remboursement de photocopies de tiers (avocats en général). Le montant au budget avait été largement sous-estimé.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2013	27'059'000	2'208'000	24'851'000
Comptes 2013	53'175'508	8'717'704	44'457'804

Les investissements 2013 du DINT sont ventilés comme suit :

UB	Service	Budget	Comptes
302	SG/ACV	500'000	100'920
307	SDT	9'925'000	10'587'842
308	SPEN	14'426'000	33'769'042
Total		24'851'000	44'457'804

11.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : Mme Anne Baehler Bech, rapportrice
M. François Payot, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 6 demi-journées à l'examen des comptes 2013. Durant ses travaux, elle a rencontré Mmes et MM. les chefs de service et leurs collaborateurs ainsi que le chef du département M. Pierre-Yves Maillard, qui ont répondu à leurs demandes et fourni tous les documents nécessaires à l'exécution de leur mandat. Qu'ils soient ici tous remerciés pour leur disponibilité et la qualité des informations reçues.

Conformément à la procédure mise en place dans le cadre de l'application de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), les commissaires COFIN – DSAS sont conviés à une présentation des projets d'investissements deux fois par année (au printemps et en automne) qui leur permet d'être informés des dossiers réalisés et à venir. Dans ce contexte, la sous-commission a participé à une séance au début du mois de mai 2014, a pris connaissance de la documentation y relative et n'a pas de remarque particulière à formuler.

2. Récapitulation des comptes 2013

a) Comparaison avec le budget 2013

	Charges	Revenus
Budget 2013	2'945'389'800	1'045'727'000
Comptes 2013	3'010'540'250	1'071'685'711
Différence en CHF	65'150'450	25'958'711
Différence en %	2.21%	2.48%

b) Comparaison avec le budget total 2013 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2013	2'945'389'800	1'045'727'000
Crédits supplémentaires	72'652'800	35'548'800
Budget total 2013	3'018'042'600	1'081'275'800
Comptes 2013	3'010'540'250	1'071'685'711
Différence en CHF	-7'502'350	-9'590'089
Différence en %	-0,25%	-0,89%

Ces écarts négatifs s'expliquent notamment par l'abandon de la création du Fonds d'entretien des établissements socio-éducatifs suite au vote du Grand Conseil sur la LAIH (SPAS rubrique 3801 et 4801).

c) Comparaison avec les comptes 2012

	Charges	Revenus
Comptes 2012	2'879'350'509	1'006'785'317
Comptes 2013	3'010'540'250	1'071'685'711
Différence en CHF	131'189'741	64'900'394
Différence en %	4.56%	6.45%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2013	Budget 2013	Comptes 2012
Revenu net	-1'938'854'539	-1'899'662'800	- 1'872'565'192

3. Remarques générales*Comparaison avec le budget 2013*

Les charges brutes 2013 sont supérieures au budget (non compris les crédits supplémentaires) de 65,1 mios. Les principales explications de cette progression sont les suivantes :

- + 72,8 mios de subventions à des institutions privées et des aides individuelles dont principalement ;
- + 11,5 mios pour l'hospitalisation hors canton ;
- + 14,8 mios de subsides pour réduction des primes maladie ;
- + 14,9 mios de prestations complémentaires AVS/AI ;
- + 21,9 mios pour le RI et
- + 14,3 mios d'allocations diverses (PC familles et rente-pont).

Ces subventions et aides supplémentaires sont partiellement compensées par des non dépenses sur les autorités et personnel, les biens et les services et les attributions de fonds.

Les revenus bruts 2013 sont supérieurs au budget de 25,9 mios. Cela est dû notamment au :

- + 30,8 mios de revenus de la facture sociale en lien avec l'évolution des charges en 2013 ;
 - + 10,5 mios de cotisation pour les PC Famille et rente pont ;
 - + 10,1 mios résultant de la part d'investissement du CHUV financés par les assureurs via les tarifs et de la participation au résultat 2012 de la CEESV ;
- compensés notamment par des diminutions de revenus : – 16,5 mios liés aux rubriques subventions et contributions de tiers (dont - 10,1 mios des cotisations des fonds ESE suite à sa suppression et - 4,9 mios de subventions de l'ODM) et - 8,1 mios sur les groupes prélèvement sur les fonds au bilan résultant de la suppression du fond des ESE.

Comparaison avec les comptes 2012

Les charges brutes 2012 présentent une augmentation de 131,1 mios par rapport aux comptes 2012. Cette différence s'explique principalement par :

- + 24 mios de subventions pour le CHUV ;
- + 19,8 pour le RI et l'aide MIS;
- + 5,8 mios à l'AVASAD et à l'organisation des soins à domicile ;
- + 6,3 mios pour les subsides aux bénéficiaires des PC AVS/AI ;
- + 4,2 mios pour les PC AVS/AI ;
- + 6 mios de subventions pour l'hébergement ;
- + 17,2 mios pour le régime de la PC famille et rente-pont ;
- + 20,2 mios dus principalement aux paiements des contentieux et bordereaux complémentaires.

Les revenus bruts augmentent de 64,9 mios par rapport aux recettes de 2012. Cela s'explique principalement par :

- + 17,2 mios de cotisation PC familles et rente-pont ;

+ 10,2 mios résultant de la part d'investissements du CHUV financés par les assureurs et la participation au résultat de la CEESV ;

+ 34,1 mios de revenus de la facture sociale.

Facture sociale 2013

Le décompte définitif de la facture sociale présente un supplément de 20'617'977 fr., soit un écart de 3,4 % après déduction des montants RPT et du mécanisme bascule par rapport au budget facturé sous forme d'acomptes aux communes. La principale augmentation par rapport au budget concerne le RI (régime no 3).

Facture sociale 2013 comparée au budget 2013

Version résumée	Budget 2013	Comptes 2013	Ecart en fr.	Ecart en %
1. Prestations complémentaires à domicile et hébergement	205'603'400	211'273'177	5'669'777	+ 2.76
2. Assurance maladie	52'695'400	61'016'257	8'320'857	+ 15,79
3. RI et participation cantonale à l'assurance chômage	216'629'000	231'521'197	14'892'197	+ 6,87
4. Subventions et aides aux personnes handicapées	96'906'600	97'883'930	977'330	+ 1,01
5. Prestations pour la famille et autres prestations sociales	18'485'800	20'395'698	1'909'898	+ 10,33
6. Bourses d'étude et d'apprentissage	27'213'800	27'048'244	-165'556	-0,61
TOTAUX	617'534'000	649'138'503	31'604'503	+ 5,12

Facture sociale 2013 comparée aux comptes 2012

Version résumée	Comptes 2013	Comptes 2012	Ecart en Fr.	Ecart en %
1. Prestations complémentaires à domicile et hébergement	211'273'177	204'959'259	6'313'918	+ 3.08
2. Assurance maladie	61'016'257	52'679'152	8'337'105	+ 15.83
3. RI et participation cantonale à l'assurance chômage	231'521'197	218'562'004	12'959'193	+ 5.93
4. Subventions et aides aux personnes handicapées	97'883'930	89'696'223	8'187'707	+ 9.12
5. Prestations pour la famille et autres prestations sociales	20'395'698	18'625'182	1'770'516	+ 9.50
6. Bourses d'étude et d'apprentissage	27'048'244	26'848'485	199'759	+ 0.74
TOTAUX	649'138'503	611'370'305	37'768'198	+ 6.17

4. Thème d'étude transversal « Gestion des boucléments de crédits »

No Objet	Libellé	No EMPD	Montant total décret(s)	Date premier décret
300'025	Bâtiment Bugnon Est	91096	39'300'000	04.03.1991
300'030	Centre de traitement psychiatrique à Yverdon – construction	99080	21'620'000	15.05.1999

300'037	Maternité (néonatalogie) - transformation	97288	12'580'000	10.11.1997
300'049	Hôpital de Cery – Etudes et travaux	7045	6'988'000	09.12.2008
300'064	Restructuration urgences BH – 05	163	20'596'000	09.05.2000
400'068	Maternité : réadaptation bloc opératoire et réaménagement consultation générale ambulatoire	2032	8'550'000	17.06.2002
400'090	BH06 Radio Oncologie – transformation	6328	9'055'000	21.03.2006
400'100	Maternité : surélévation d'un étage	5287	7'685'500	21.11.2005
400'119	BJ05 : restructuration du Centre des brûlés	8075	4'937'000	26.08.2008

5. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2012 sur 2013

Service	Rubrique	Montant	Description
SPAS	43/31852	30'000.00	Mandat suivi personnes en situation de handicap
SPAS	43/31852	30'000.00	Mandat Caritas Vaud Carte Culture
CCF	46/3081	20'000.00	Travaux de révision
CCF	46/31852	20'000.00	Mandat projet SIF/SAP

b) Reports de crédits 2013 sur 2014

Service	Rubrique	Montant	Description
SG	41/31852	15'500.00	Mandat de prévention sociale
SPAS	43/31852	120'000.00	Mandats divers (handicap, contrôle interne)
SPAS	43/3655	135'000.00	Etude violence domestique
CHANC	45/31852	27'000.00	Mandat Protection des données
CCF	46/3081	23'500.00	Travaux de révision
CCF	46/31852	109'000.00	Mandats divers
SSP	483/3654	170'000.00	Mise en œuvre politique Vieillesse et Santé

6. Remarques par service et de détail

41 Secrétariat général (SG)

L'UB 41 présente des charges nettes aux comptes 2013 peu ou prou comparables à celles budgétisées.

3011 Le secrétariat a connu beaucoup de mouvements suite notamment au départ du Secrétaire général adjoint.

3655 Correspond à la subvention à Appartenances.

4525 Parts communales concernant la subvention à Appartenances.

42 Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

421 Administration générale du SASH

3011 Postes non repourvus immédiatement.

31852 Projet des proches aidants avec campagne et exposition, l'AVASAD a été mandatée, un outil est en cours de tests. EPER projet d'aide aux populations migrantes pour un accompagnement en matière d'assurances sociales (demandes AVS, PC, assurance maladie).

4361 Encaissements de perte de gains difficile à budgétiser.

4223 Hébergement

Augmentation d'environ 100 lits en cours d'année.

3665 Cotisation AVS des personnes à l'aide sociale ou en home, augmentation liée au rattrapage de cotisations dues entre 20 et 65 ans.

4226 Politique familiale et autres régimes sociaux

Nous pouvons constater dans le tableau ci-dessous qu'en 2013, pour la première fois depuis sa création, une utilisation de la réserve constituée pour couvrir les charges des PC famille et rente pont a été nécessaire. Selon les prévisions du service, nous devrions voir la réserve constituée épuisée d'ici 2015. A partir de ce moment l'Etat et les communes devront couvrir le déficit, comme la loi le prévoit.

Gestion des excédents des cotisations PC Famille et Rente Pont

		2011	2012	2013
Charge	Prestations PC Familles et Rente Pont	830'060.00	16'650'063.83	33'887'153.14
Produit	Cotisations patronales et salariales	5'922'978.16	32'053'722.33	33'555'000.00
	Constitution/(utilisation) de la réserve	5'092'918.16	15'403'658.50	-332'153.14
Montant de la réserve		5'092'918.16	20'496'576.66	20'164'423.52

43 Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Les comptes 2013 du SPAS mettent en évidence une évolution du nombre de dossiers et de prestations versées au titre du RI, avec une progression des charges de 20,2 mios par rapport au budget, soit une croissance de 4,5 %. On peut cependant observer une évolution positive du RI, dans la mesure où la situation sociale se stabilise et le régime PC famille et rente pont commence à produire les effets escomptés.

Il faut noter également que l'abandon du fonds d'entretien des établissements socio-éducatifs, suite à l'adoption de la LAIH, produit des effets bruts de -15,1 mios sur les charges et de - 18,1 mios sur les produits.

3011 Cet écart s'explique par des postes vacants et la rotation du personnel.

45 Chancellerie d'Etat

L'UB 45 présente des charges nettes aux comptes 2013 inférieures à celles budgétisées. Cela est dû notamment à des frais moindres en impression de textes et au report de la cérémonie du Mérite vaudois.

46 Contrôle cantonal des finances (CCF)

L'UB 46 présente des charges nettes aux comptes 2013 inférieures à celles budgétisées. Cela est dû principalement à des mouvements de personnel et à des postes vacants, ainsi qu'à la non utilisation des rubriques achats et entretien de matériel informatique qui avaient été inscrites au budget 2013 pour l'ASSIT, suite à son intégration au CCF en janvier 2012.

3081 Ces deux rubriques sont utilisées conjointement pour assurer les tâches du service.
/31852

48 Service de la santé publique (SSP)**481 Administration générale du SSP**

- 3011 Plusieurs postes, de cadres notamment, ont été repourvus que tardivement dans l'année. Ceci a entraîné certains retards par exemple sur des postes de mandats externes pour des études (31852), conduisant à une diminution de ces positions par rapport au budget octroyé pour 2013.
- 3654 Mouvement sur des fonds, non portés au budget mais exigés d'être aux comptes par le SAGEFI, conformément au MCH2. Ces positions sont compensées aux recettes dans les postes 4364 et 4801.

482 Hospitalisation d'intérêt public

- 3654 A constater le crédit supplémentaire octroyé en cours d'année pour combler la charge liée aux patients vaudois hospitalisés hors canton.
- 4364 Importante rétrocession de la CEESV grâce au bouclage des conventions hospitalières de 2012, dont le taux d'intérêt a par ailleurs baissé.

CHUV

Comptes de pertes et profits (en millions de CHF)

Objet	Budget 2013	Comptes 2013	Comptes 2012
Revenus opérationnels	1374.68	1400.58	1323.53
Revenus non opérationnels	0.03	1.47	1.01
Revenus d'investissement	92.41	95.52	82.91
TOTAL REVENUS	1467.12	1497.57	1407.45
Charges opérationnelles	1379.94	1397.76	1319.64
Charges non opérationnelles	0.03	1.61	1.46
Charges d'investissement	92.41	92.01	79.56
TOTAL CHARGES	1472.38	1491.38	1400.66
Résultat opérationnel	-5.26	2.82	3.89
Résultat non opérationnel	0	-0.14	-0.45
Résultat d'investissements	0	3.51	3.35
RESULTAT NET	-5.26	6.19	6.79

Les tendances principales pour 2013 sont :

- Progression de l'activité d'hospitalisation liée à l'augmentation de la lourdeur des cas, de la durée moyenne de séjour et du nombre de patients.
- Augmentation de l'activité ambulatoire liée à de nouvelles activités et un meilleur suivi de la facturation des consultations.
- Maîtrise de la masse salariale.
- En moyenne, 91 lits restent occupés de manière inadéquate sur l'année, ce qui reste une préoccupation majeure !

Par rapport aux comptes 2012, la sous-commission constate les principales évolutions suivantes :

Aux revenus d'exploitation

+ 64.66 millions (dont indexations statutaires + 11.17 millions), nouvelles activités et lits

+ 3.26 mios pour les effets financiers de l'activité

+ 4.66 mios, augmentation de l'activité ambulatoire

+ 41.75 mios (dont 50 % du fait de l'intégration de l'activité du CEPO (oncologie)).

Aux revenus opérationnels hors enveloppe + 8,15 mios : évolution des mandats de l'institut de médecine sociale et préventive et de la médecine légale entre autres.

Autres revenus opérationnels : + 4.23 mios (dont augmentation des dons pour la recherche + 3.39 mios revenus financiers + 0,86 mio).

Aux charges opérationnelles :

- Frais de personnel + 56.4 mios (dont un tiers lié à la reprise du CEPO (oncologie)).
- Biens et services médicaux + 10.02 mios (dont matériel à usage unique + 3.24 mios et agents thérapeutiques et divers + 6.55 mios).
- Charges de gestion courante + 6.41 mios (dont charges hôtelières -0.18 mio, gestion courante/équipements + 3.95 mios, immeubles + 2,64 mios).
- Frais financiers et provisions + 5.28 mios (dont pertes sur débiteurs et frais + 0.59 mios, ajustements de stocks + 0.51 mio, subventions + 4.30 mios, frais financiers - 0.12 mios)

7. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2013	63'080'000	0	63'08'000
Comptes 2013	40'378'066	0	40'378'066

Un écart de -22'701'934 fr. est constaté. 36 % du budget total 2013 n'ont pas été dépensés.

- SG : Dépense de 1'378'889 fr. pour boucler l'objet « financement de la 2^{ème} étape d'informatisation », montant non prévu au budget 2013.
- SSP : Ecart de -501'625 fr. Les dépenses d'investissements 2013 du SSP représentent 8.54% du total du DSAS. Les projets en cours sont notamment : EMS d'Etat (Cottier-Boys), travaux de sécurisation incendie EMS. 9 objets ont été bouclés sur 2013.
- CHUV : Budget 2013 = 57'850'00 fr. / comptes 2013 = 35'207'100 fr, soit un écart de - 22'643'000 fr.
 - 1 objet a été bouclé sur 2013 (Champ de l'Air – 2^{ème} étape).
 - 15 objets d'investissements sont ouverts au 31.12.2013, dont : hôpital de Cery, hôpital des enfants, maternité du CHUV, BH05 bloc opératoire, extension du centre coordonné d'oncologie CCO, entretien technique ascenseurs - groupe secours - détecteurs incendie du CHUV, extension restaurant et bureaux, travaux liés à l'activité du CHUV dans les locaux loués, crédit cadre laboratoires, extension sur le site de Sylvana, Cery Neurosciences.
 - Les écarts négatifs s'expliquent entre autres par le fait qu'un recours a été déposé dans le cadre de l'adjudication des modules préfabriqués pour le bloc opératoire (- 9'884'635 fr.), un changement du mode de mise en concurrence pour les travaux d'entreprise générale pour l'hôpital de Cery, report du chantier de 6 mois (- 5'224'228 fr.) et des retards dans la rédaction d'EMPD.

11.5 Département de l'économie et du sport

Commissaires : M. Stéphane Montangero, rapporteur
M. Jean-Marc Sordet

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 4 séances à l'examen des comptes 2013 du DECS.

Elle remercie les chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs du Département de la clarté et de la diligence avec lesquelles ils lui ont fourni les informations demandées, ainsi que la responsable de l'unité financière du Département, Mme M.-P Grego Pasinelli, qui l'a accompagnée tout au long de ces séances.

Elle tient également à remercier M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du Département, pour son accueil et sa disponibilité lors de l'entretien qu'elle a eu avec lui à l'issue de ses travaux.

2. Récapitulation des comptes 2013

a) Comparaison avec le budget 2013

	Charges	Revenus
Budget 2013	635'714'000	504'074'800
Comptes 2013	625'422'289	493'721'116
Différence en fr.	-10'291'711	-10'353'684
Différence en %	-1.62%	-2.05%

b) Comparaison avec le budget total 2013 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2013	635'714'000	504'074'800
Crédits supplémentaires	10'783'100	6'300'000
Budget total 2013	646'497'100	510'374'800
Comptes 2013	625'422'289	493'721'116
Différence en fr	-21'084'811	-16'653'684
Différence en %	-3.26%	-3.26%

c) Comparaison avec les comptes 2012

	Charges	Revenus
Comptes 2012	626'946'296.31	480'052'452.75
Comptes 2013	625'422'288.82	493'721'116.38
Différence en CHF	-1'524'007.49	+13'668'663.63
Différence en %	-0.24%	+2.85%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2013	Budget 2013 (y.c. crédits suppl.)	Comptes 2012
Charge nette	131'701'172	136'122'300	146'893'844

3. Remarques générales

Les comptes 2013 du DECS bouclent avec un résultat meilleur par rapport à la prévision budgétaire (crédits supplémentaires inclus). Les charges, qui se montent à 625,4 mios et les revenus à 493,7 mios, laissent apparaître un excédent de charges de 131,7 mios au lieu d'un montant de 136,1 mios prévu au budget (crédits supplémentaires inclus). Cet écart de 4,4 mios est le fruit d'une diminution des charges de 21,1 mios et d'une diminution des revenus de 16,7 mios.

4. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2012 sur 2013

Service	Rubrique	Montant	Description
UB 59 SPECo	3658	17'000'0000	Soutien à l'industrie et à l'innovation

b) Reports de crédits 2013 sur 2014

Service	Rubrique	Montant	Description
UB 59 SPECo	3171	142'400	Financement participation de l'Etat dans la société Salines suisses du Rhin SA
UB 59 SPECo	3658	800'000	

5. Remarques de détail

51 Secrétariat général du DECS

Alors qu'en 2012 aucune grande manifestation n'a eu lieu, 2013 a fait vivre le secrétariat général, qui s'est vu attribuer la direction de l'équipe de projet chargé de mettre en œuvre la présence vaudoise à Zug, au rythme de la Zuger Messe.

A cette exception près, l'année 2013 ne présente aucun mouvement particulier. Le SG indique s'efforcer en permanence d'analyser et d'utiliser au mieux le disponible, afin de rester dans les marges budgétaires disponibles, décrites comme limitées. Dans ce sens, le SG, à l'instar des autres services, joue le jeu de la solidarité intra-départementale, notamment en faveur du SAGR.

3061 Les commissaires ayant demandé si le train était privilégié aux autres moyens de transports, les frais 2013 du compte se répartissent comme suit :

Véhicules privés	2'034.90
Transports publics	1'529.80
Avion	363.00
	3'927.70

3063 Il s'agit notamment des frais d'hébergement de toute la direction de projet, pendant le projet et durant ses préparatifs. Les frais des Conseillers d'Etat sont imputés à la Chancellerie.

31111 La grosse différence avec les comptes 2012 s'explique par des travaux de réaménagement de bureaux effectués en 2012.

31411 Il s'agit, en 2012, de travaux d'entretien et d'insonorisation d'un bureau au 3ème étage, en vue de l'engagement d'un nouveau collaborateur au SG.

3171 Dans le texte de commentaire, par contributions externes, il faut comprendre des revenus de sponsoring.

3193 Ce montant était imputé dans les comptes 2012 au compte 3518.

- 31821 Pour remédier à cette hausse de frais de téléphone du Chef de département en raison des fréquents voyages à l'étranger, le SG indique la piste des cartes téléphoniques achetées sur place.
- 31852 La démarche MEGA arrive à terme, à satisfaction du SG. Elle a permis de revoir les processus du SG, les cahiers des charges et de revaloriser certains postes, par exemple au niveau de la réception. Elle a permis aussi d'aider au développement de la suite d'Antilope (projet SIEL).

52 Service de l'emploi (SDE)

Après 2012 qui fut marquée par la mise en place de l'assurance perte de gain maladie pour bénéficiaires d'indemnités de chômage (APGM), l'année 2013 n'a pas connu d'élément saillant au niveau du service. Il n'y a pas eu en effet de gros choc au niveau du marché du travail, mais une certaine stabilité en termes de chômage et des mesures de réinsertion. Concernant l'APGM en soi, une adaptation a été effectuée au 1^{er} septembre 2013, baissant le taux de cotisations de 3% à 2%. Cette mesure semble amener à l'équilibre qui était souhaité par les pouvoirs publics lors de son introduction. Pour rappel, cette assurance prend en charge les cas de maladie au-delà du 28^{ème} jour, elle ne subit donc pas les effets type grippe saisonnière.

- 31852 1) IST (Institut universitaire romand de la Santé au Travail) une convention existe permettant, en cas de problème particulier, de les mandater aisément. Cela se fait également fréquemment avec la SUVA.
- 2) le service médical régional de l'AI fait office de médecin conseil pour le SDE. Le montant avait été estimé à l'introduction de l'APGM. Au budget 2014, il a été revu à hauteur de 100'000 fr. qui semble être dans la cible.
- 3186 Souvent, des entreprises font recours contre les décisions du SDE (par exemple interdiction d'exercer sur territoire vaudois). Ces dépens sont consécutifs au fait que le tribunal ait cassé la décision. Il s'agit de 3-4 cas par an en général.
- 3193 2) la cotisation à l'association suisse pour la technique de soudage relève d'une convention de collaboration datant de 1958, par laquelle l'association suisse est mandatée pour le canton à effectuer certaines tâches de contrôle.
- 3301 Ce montant de 163'283.25 fr. est à mettre en relation avec le montant d'env. 1,4 mio représentant le total des émoluments facturés. La procédure de recouvrement de créances est standardisée. Mais elle s'applique, contrairement à d'autres créanciers, exclusivement par voie de saisie ceci conformément à l'art. 43 LP qui spécifie que la poursuite par voie de faillite est exclue pour le recouvrement d'impôts, contributions, émoluments, droits, amendes ou autres prestations de droit public. L'abandon de créances se fait par conséquent principalement sur la base d'actes de défauts de bien délivrés par les offices de poursuites et faillites ou de décisions de mises en faillite provoquées par d'autres créanciers que l'Etat.
- 3508 Ce montant étant calculé sur une base de 0,053% de la masse salariale nationale soumis à cotisation AC, laquelle est répartie par canton sur la base des jours de chômage contrôlés, par conséquent, si celle-ci augmente, le montant de la participation cantonale va également augmenter.
- 4313 3) frais de contrôle facturés aux entreprises en cas de constatation de travail au noir et sanctions en matière de droit des étrangers se déclinent comme suit : 100 fr. / heure de travail ; sommation : 250 fr. ; défaut d'annonce : 2'000 fr. Par ailleurs, le service peut interdire toute activité lucrative en Suisse pendant un an.
- 4371 Ci-après le tableau des sanctions prononcées dans le cadre de la Loi fédérale sur les travailleurs détachés sur les 6 dernières années :

	Nombre d'amendes	Montant global	Nombre d'interdictions d'offrir des services en Suisse
2008	22	52'000	23
2009	33	69'000	28
2010	30	62'000	45
2011	24	57'000	83
2012	43	105'000	63
2013	58	123'000	106

54 *Service de l'agriculture (SAGR)*

L'année 2013 a été comparée par le chef du service à une sorte de « veillée d'armes » avant l'introduction de la PA 14-17. De fait, les impacts qui sont relevés en 2013 sont bien moindres que les changements qui débutent dès 2014. Par ailleurs, le service a dû faire face à quelques imprévus et urgences, notamment la nécessité de la remise en conformité des écuries de Grange-Verney pour respecter la loi sur la protection des animaux ou encore la mise aux normes du pressoir à pommes de Marcelin ou le transfert de l'internat. La plupart de ces travaux ont eu un impact sur le budget, les dépenses supplémentaires ont été compensées notamment par des économies ou des reports de dépenses.

Il nous faut également signaler un épisode qui a été coûteux, mais aurait pu l'être encore davantage (cf. dernier paragraphe explication 3134) : une contamination de lait avec des antibiotiques. En effet, le lait d'une vache soignée aux antibiotiques a été mélangé au lait « normal », le contaminant. Les premiers maillons de la chaîne ont été franchis sans que le cas ne soit signalé. Ce n'est que plus tard et fort heureusement juste avant qu'une usine entière ne soit contaminée que le problème a été reconnu. Au final, une facture de 70'000 fr. sans procédure judiciaire, mais qui aurait pu, si l'alarme n'avait pas été donnée, être bien supérieure.

- 3021 Le service a perdu au TRIPAC. Il n'y a plus de cas en suspens, tous sont désormais tranchés.
- 31111 Les divers meubles achetés sont : une table, six chaises, un bureau, une bibliothèque et une armoire.
- 3121 Ce poste se retrouve désormais au SIPAL
- 3123 Ce poste se retrouve désormais au SIPAL
- 3174 Il y a deux types de coûts distincts qui figurent dans ce compte : les coûts pour les voyages d'études (voyages qui se déroulent généralement à l'étranger) et les coûts pour les cours à options. Il s'agit de visites qui se déroulent sur une journée par exemple la visite de la fromagerie « les Martel » aux Ponts-de-Martel (location car + visite : 920 fr.) ou la visite d'exploitations à Chervessy et Démoret dans le cadre du cours « vaches allaitantes » (location car + visite : 850 fr.). A relever qu'il n'y a pas de règles strictement définies (une directive générale concernant l'organisation de ces voyages doit être rédigée).
- 3171 Sur cette somme, environ 25'000 fr. ont été consacrés aux portes ouvertes des 1 et 2 novembre 2013.
- 31851 La diminution de ce poste s'explique avant tout par une baisse significative des charges de la commission des 1ers grands crus (frais effectifs 84'785.28 fr. ; budgétisés 150'000 fr.).
- 3301 Interpellé, le service signale que le nombre de rappels, particulièrement haut (trois) avant la mise aux poursuites, sera revu dans le cadre de l'introduction de SAP.
- 3302 L'Etat détient 1/28^{ème} de la société, sa responsabilité est donc engagée dans cette même proportion.
- 3512 Il y a un accord de libre circulation des étudiant-e-s pour toute la Suisse, conclu sous l'égide de la CDIP. Les prix par étudiant-e-s sont les mêmes partout, y compris quand Vaud accueille des personnes en formation.
- 3652 .01 : le passage de l'école d'ingénieurs de Changins en école supérieure a fait passer le nombre d'heures enseignées de 1'000 à plus de 1'400. Ainsi, les titres sont désormais reconnus partout en Suisse.
- 3658 .22 et .23 : les deux comptes se compensent. Un effort particulier est porté sur l'Etivaz et le Mont d'Or, avec une meilleure présence dans les foires et salons spécialisés.
 .24 : la différence vient d'un mandat attribué désormais à SVEA pour remplacer une tâche effectuée par un employé de Grange-Verne ayant pris depuis sa retraite. Le montant est de 30'000 fr. / an.
 .33 : il s'agit de l'école à la ferme. La baisse s'explique par un retour de transitoire de 2012 mal imputé d'environ 25'000 fr.
 .09. TVA : un comparatif avec d'autres cantons a fait apparaître que VD paie de la TVA pour un établissement de droit public qui ne devrait pas en payer. La bataille juridique n'est pas terminée.
 .20 : ces coûts devraient baisser dans le futur, suite à une nouvelle coordination.
- 3668 .06 : la forte différence s'explique par le fait que les trois trains de mesures prévues (épardage par pendillard, couvertures de fosses existantes et projets individuels) ont été largement moins utilisés que ce qui était attendu, compte tenu des règles très strictes posées par la Confédération.

- 4321 Au budget 2013, la révision du réfectoire de Grange-Verney n'avait pas été provisionnée.
 4528 Les mesures sont payées à hauteur de 75% par la Confédération et 25% par les communes.

56 Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

L'exercice 2013 présente principalement un point saillant : des revenus largement au-dessus de ce qui avait été budgétisé. Cela provient de la manière dont le financement fédéral, via les subventions Jeunesse et Sport (J+S) est effectué pour les camps scolaires. Ce dernier a en effet été modifié récemment et cela se révèle au profit du canton. Relevons que la manière de procéder fut de garder les mêmes montants jusqu'au moment où la modification serait entrée en vigueur. Celle-ci a finalement eu lieu en octobre 2012, déployant ses effets pour l'année 2013, avec cette bonne surprise. A relever que le budget 2014 a été modifié en conséquence.

- 3024 Il s'agit d'une écriture mise en transitoire concernant les intervenants externes. Cette somme n'a pas été réclamée par son ayant droit, la Ville de Lausanne, qui reçoit une indemnité pour certaines tâches effectuées. Il semble que cette somme n'ait pas été exigée depuis 3 ans.
 3063 L'augmentation est liée principalement à celle du nombre de cours J+S, qui sont compensés par des rentrées financières. Sur les 3 dernières années, le détail du poste se présente ainsi :

Année	Collaborateurs Frais de repas et d'hôtel	Montant pour Jeunesse+Sport			Comptes 2013 J+S et collaborateurs
		J+S	Nombre factures	Montant moy /facture	
2011	10'418.25	201'839.15	142	1'421.40	212'257.40
2012	11'652.70	202'245.80	136	1'487.10	213'898.50
2013	13'217.70	256'539.65	178	1'441.23	269'757.35

Pour une meilleure lisibilité, il serait sans doute opportun de séparer les UB liés à J+S de celles qui concernent le fonctionnement de l'ensemble du service.

- 3103 .1 Il s'agit du matériel permettant l'équipement initial des nouvelles salles de gym et piscines et le remplacement de l'usure normale. Pour 2013, les montants se présentent comme suit :

Equipement des nouvelles salles de gymnastique	67'430.10
Remplacement du petit matériel (usure normale)	<u>216'862.30</u>
Achat et remplacement du petit matériel d'éducation physique	284'292.40

.2 La Confédération fournit les documents didactiques. Jusqu'alors, ils étaient retranchés des subventions versées. Désormais, les subventions sont versées sans déduction et ces documents sont facturés à part.

- 3154 Il s'agit d'une facturation pour le second développement de la base de données interne, sorte de colonne vertébrale de l'activité du service, qui a été effectuée par une entreprise tierce sur mandat de la DSI. Il y a quelques années, le tout « tenait » encore sur une base FileMakerPro qu'il a fallu migrer avant que le système ne s'effondre.
 3171 Ce poste couvre tant les frais de séminaire des fédérations internationales (une soirée par année, une fois prise en charge par le canton, une fois par la Ville de Lausanne), que divers frais pour des rencontres de travail entre associations sportives internationales ou par exemple le cadeau pour l'élection du nouveau président du CIO (boîte à musique).
 3064 Le canton participe usuellement à deux congrès internationaux par année, toujours en collaboration avec la Ville de Lausanne, dont le congrès « sport accord » et tous les deux ans une participation aux JO, généralement d'un Conseiller d'Etat et du Syndic de Lausanne.
 Lors de l'élection du nouveau président du CIO à Buenos Aires, deux Conseillers d'Etat ont fait le déplacement (pour un montant de 9'398.04 fr.).

3653 .1 : Certains projets n'ont pas pu être menés comme prévu. Par exemple dans le cadre du prix « l'école bouge », les dépenses ont été inférieures à celles portées au budget.

58 Service de la population (SPOP)

L'activité du service étant fortement liée aux fluctuations en termes de demandes d'asile, nous rappelons les principaux chiffres en la matière des 3 dernières années ci-après :

Statistiques du domaine d'asile du SPOP	2011	2012	2013
Demandes d'asile	1'759	2'254	1'716
Effectifs asile en fin d'année (requérants et admis provisoires), env. 8% du total en Suisse	3'967	4'408	4'294
Effectifs des bénéficiaires de l'aide d'urgence en fin d'année (cas LASi et LEtr)	909	1'152	1'067
Effectif total des personnes relevant d'une prise en charge EVAM	4'876	5'560	5'361

2013 a ainsi vu une baisse substantielle des personnes à prendre en charge dans le domaine de l'asile puisqu'il y a eu environ 200 personnes en moins que l'année précédente. Au niveau des flux, la clé de répartition avec la Confédération fixe à 8% le nombre de nouveaux demandeurs d'asile dont le canton de Vaud doit assumer la charge. La tendance pour le début de 2014 est qualifiée de stable, dans la mesure où la moyenne des arrivées au premier trimestre est comparable à la moyenne 2013. Toutefois, au niveau du stock, l'effectif global des personnes prises en charge (+140 pers.) se situe au-dessus du niveau prévisionnel du budget 2014.

3016 Il y a eu, suite au changement de chef de service, plusieurs remplacements dans les postes de direction, demandant de déléguer des tâches ad interim. Aujourd'hui l'effectif de direction est stabilisé.

3171 Cette opération est financée selon tournus fédéral, donc c'est une fois par 25 ans.

31851 L'augmentation du montant comptes à comptes est due notamment à la nouvelle commission suite au changement de présidence ; celle-ci effectue plus de séances. A noter que l'on est en dessous du budget imparti.

31852 Interpellé sur la question de la protection des données, le service fait savoir que « *Nous avons fait signer à la société 4DigitalBooks Assy SA une clause de confidentialité et nous nous sommes assurés que toutes les images qui ont été prises par eux ont été détruites de leur côté.* ».

31858 Ce poste reprend les montants facturés pour les renvois des personnes qui refusent de partir (détention administrative). A noter qu'une nuit à Frambois coûte 300 fr. et que le canton touche 140 fr. / jour de la Confédération. Le canton disposait de 20 places jusqu'en avril 2013, puis dès mai 2013 de 40 places.

3522 Une provision de 4 mios liée à l'anticipation d'un risque financier en rapport avec la mise en œuvre de l'article 114b de la nouvelle loi scolaire concernant les frais de scolarité des enfants de requérants d'asile avait été faite en 2012. Quand la facture sera connue, la provision sera dissoute.

3665 Ce poste couvre également les aides au retour, le service rappelant que les mesures de contraintes sont un « ultima ratio ». Le principe est de les amener à construire un projet. En 2013, 1180 personnes ont quitté le canton. L'aide au retour, financée par le canton et la Confédération, suit un règlement strict. En général, il y a peu de sommes en espèce (maximum 10'000 fr.), mais il va plutôt être question d'aider sur place en payant du matériel par exemple (partenariat avec l'OIM). Le service précise encore que l'aide au retour n'est octroyée qu'aux personnes n'ayant pas commis de délits pénaux majeurs.

4399 Il y a une seule assurance pour toutes les personnes requérant l'asile, via un courtier. Suite à un appel d'offres, la société HPR a gagné le marché et gère l'ensemble des flux de prestations, etc. y compris en détention administrative, jusqu'au départ des personnes du territoire suisse.

4605 La baisse mentionnée dans le dernier paragraphe (ordonnance fédérale 2 sur l'asile relative au financement) est clairement un nouveau report de charges de la Confédération sur le canton, à hauteur de 2,5 mios. Les mécanismes fédéraux font que les petits cantons sont largement gagnants, aux dépens des grands cantons urbains.

59 *Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)*

Le service a été fortement impacté par trois événements en 2013 : la gestion de la crise de Biopôle SA à Epalinges et ses conséquences, celle de Swissmedia à Vevey ; il y a aussi un soutien de 300'000 fr. à un événement plus positif : la Zuger Messe.

Sinon, le principal point à signaler est un écart d'un peu plus 2 mios de charges non dépensées, soit un peu plus de 10% du budget, en raison principalement de projets pas suffisamment avancés pour être déposés auprès du SPECo par les acteurs économiques, qu'ils s'agissent d'entreprises ou de porteurs de projets régionaux.

Dernier élément significatif : il est à relever que le crédit de 900'000 fr. transféré au SDT lors de l'élaboration du budget 2013 a été récupéré par le service pour être utilisé, faute de base légale du SDT. Ce crédit sert à financer les bureaux des projets d'agglomérations.

- 3011 Deux collaborateurs avaient été sous classés, le rétroactif sur six ans est passé d'un coup. Il y a encore une procédure pendante.
- 3014 La plupart des villes ont leurs propres inspecteurs (Lausanne, Montreux). Les indemnités couvrent 154 heures (5 fr. / heure).
- 3063 Ce montant couvre notamment les frais liés au salon du Marché International de Promotion Immobilière (MIPI) qui a lieu à Cannes. C'est l'occasion d'avoir tous les acteurs économiques et immobiliers dans les projets d'agglomération (VD, GE, Ain, Haute Savoie, donc la Lake Geneva Region). Le service loue un appartement pour l'ensemble des collaborateurs (car moins cher) aux prix du marché qui fluctuent passablement (2013 : 4'979.80 fr.).
- 3171 Ce poste permet de financer directement certaines opérations d'envergures, comme celle de Moscou ou de Shangai.
- 31852 La majeure différence provient de la suspension du Conseil économique, ce qui permet une économie de 100'000. fr / an. Le budget 2014 a été adapté.
- 3193 .9 Swissmedia : suite aux problèmes découverts par le SPECo et investigués par le CCF, la cotisation n'a pas été versée en 2013. De plus, une demande de restitution de subvention selon l'article 29 de la LADE a été formulée à l'encontre de Swissmedia, qui, au moment de l'audition du SPECo (11 avril 2014) n'avait toujours pas été dissout.
- 3301 La charge négative correspond à un produit enregistré dans les comptes en raison d'une situation meilleure qu'escomptée entre d'un côté les amortissements de créances et de l'autre la dissolution de corrections de valeurs des années précédentes.
- 3652 Rattrapage de facturation en 2013 (pour 2011-2012).
- 3658 .4 : parmi les prestataires de services aux entreprises, nous pouvons citer Genilem ou la Coopérative vaudoise de cautionnement.
- .6 : il s'agit de 3 entreprises actives dans le domaine informatique et une dans les transports.
- 3758 .3 : la différence est due au fait que les projets – portés par des entreprises ou des acteurs régionaux - n'avancent pas aussi vite que prévu.
- 43621 Parmi les défraiements rétrocedés à l'Etat, citons le reversement du salaire d'un cadre du SPECo « loué » à hauteur de 50% au Biopôle pour remettre cette entreprise sur de bons rails (avec l'aide d'une fiduciaire et de spécialistes). L'Etat verse ainsi l'entier de son salaire à ce cadre, d'entente avec le SPEV, et Biopôle verse trimestriellement à l'Etat le montant correspondant.

6. Dépenses d'investissement 2013

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2013	10'800'000.00	0.00	10'800'000.00
Comptes 2013	3'216'007.86	0.00	3'216'007.86
Ecart	-7'583'992.14	0.00	-7'583'992.14

Au niveau des dépenses, on relèvera les écarts suivants, par objet, entre budget et comptes

Objet	Détail	Budget voté	Comptes	Ecart
500085	Rénovation ECAM (décrété) Objet géré par le SIPAL ; PCE de bouclage prévue en 2014.	0.00	16'144.40	+16'144.40
300124	SPOP-Mise en œuvre du schéma directeur (décrété) Objet géré par la DSI ; en cours.	3'400'000.00	2'199'863.46	-1'200'136.54
500089	Modernisation des halles sud et nord du Palais de Beaulieu (décrété) Le 1 ^{er} septembre 2009, le Grand Conseil a adopté l'EMPD 190 par lequel le Conseil d'Etat est autorisé à accorder à la Fondation de Beaulieu un prêt sans intérêt de 15 mios ainsi qu'un crédit de 20 mios prélevé sur le compte « dépenses d'investissements ». Ce montant est versé par tranches au fur et à mesure de l'avancement des travaux du site : <ul style="list-style-type: none"> • 2009 : 3 mios • 2010 : 11.5 mios (tranche 2010, 2011 et tranche partielle 2012) • 2011 : 1.5 mio (solde tranche 2012) • 2012 : 3 mios (tranche 2013 et partiellement 2014) • 2013 : 1 mio (tranche 2014) 	2'000'000.00	1'000'000.00	-1'000'000.00
500090	Remontées mécaniques Alpes vaudoises (non décrété)	4'400'000.00	0.00	-4'400'000.00
500095	Investissement dans des pôles de développement industriels	1'000'000.00	0.00	-1'000'000.00
	Non dépensé p.r. au budget voté sur l'année 2013	10'800'000.00	3'216'007.86	-7'583'992.14

11.6 Département des infrastructures et des ressources humaines

Commissaires : M. Gérald Cretegy, rapporteur
M. Alexandre Berthoud

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré deux demi-journées pour rencontrer les Directions des différents services du DIRH et rédiger son rapport. Elle a bénéficié, durant ses travaux, de l'assistance de Madame Marianne Guggiari Fresquet, responsable financière du Département.

Elle tient à la remercier pour son excellente collaboration, pour la précision de ses réponses et pour la diligence avec laquelle elle lui a transmis tous les documents demandés.

Les commissaires, à la fin de leurs travaux, ont rencontré la Cheffe du Département, Madame Nuria Gorrite, afin d'examiner de manière globale la situation du Département. Mme Gorrite a répondu à leurs questions. Les commissaires la remercient de sa disponibilité.

Faits marquants au niveau du département

La sous-commission souligne l'opération DUPLO qui rattache au Secrétariat Général du département certains offices et unités (voir pt 61 ci-dessous). Cette opération a pris place en juillet 2012 mais a nécessité quelques ajustements financiers supplémentaires en 2013.

2. Récapitulation des comptes 2013

a) Comparaison avec le budget 2013 (sans crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2013	474'059'100	128'854'000
Comptes 2013	461'041'060	134'247'787
Différence en fr.	-13'018'040	5'393'787
Différence en %	-2.75%	4.19%

Les charges 2013 sont inférieures au budget de 13 mios soit -2.75% ; cela est dû principalement aux facteurs suivants :

- des résultats meilleurs que prévus affichés par les entreprises de transport diminuant d'autant le versement des subventions qui leurs sont destinées
- aux subventions supplémentaires versées par la confédération directement aux entreprises de transport.

Les revenus excèdent le budget de 5.4 mios soit de +4.19% et proviennent d'un surcroît de prestations commandées par l'OFROU au service des routes.

b) Comparaison avec le budget total 2013 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2013	474'059'100	128'854'000
Crédits suppl.	3'777'500	3'063'000
Budget total 2013	477'836'600	131'917'000
Comptes 2013	461'041'060	134'247'787
Différence en fr.	- 16'795'540	2'330'787
Différence en %	- 3.51 %	+1.77 %

Les charges 2013 sont inférieures au budget total de 16.8 mios soit -3.51% alors que les revenus excèdent le budget total de 2.3 mios soit de +1.77% (voir les explications ci-dessus).

c) Comparaison avec les comptes 2012

	Charges	Revenus
Comptes 2012	456'222'841	134'501'464
Comptes 2013	461'041'060	134'247'787
Différence en fr.	4'818'219	-253'677
Différence en %	+1.05 %	-0.19 %

Les charges 2013 présentent une légère augmentation par rapport aux charges 2012 soit 4.8 mios ou 1.05%; les revenus restent quasiment au même niveau, avec une diminution de - 0.3 mio soit -0.19%.

d) Comparaison des dépenses nettes

	Comptes 2013	Budget 2013	Comptes 2012
Dépenses nettes	326'793'273	345'205'100	321'721'377

Les dépenses nettes 2013 sont de 19'126'327 fr. soit de 5.53% inférieures au budget et de 5'071'896 fr. soit de 1.58% supérieures aux comptes 2012.

3. Remarques générales

Les charges brutes 2013 de tous les services, à l'exception du service des routes, sont inférieures au budget, crédits supplémentaires inclus. Cela se traduit pour le SG par un écart de - 369'810 fr. soit -1.44%, pour la DSI - 4'098'242 fr. soit -3.29%, pour le service de la mobilité - 11'361'331 fr. soit -5.87%, pour le SPEV - 4'901'666 fr. soit -19.11%. Le service des routes affiche des charges brutes de 3'935'510 fr. supérieures au budget soit 3.63% - dépassement provoqué en partie par le service hivernal et les prestations supplémentaires commandées par l'OFROU. Les dépenses pour ces prestations sont compensées par des recettes supplémentaires.

Les revenus effectifs affichés par le service des routes et la direction des systèmes d'information sont supérieurs au budget de respectivement + 10.67% ou 7 mios pour le SR, dû en partie aux prestations supplémentaires commandées par l'OFROU et + 11.32% ou 525'000 fr. pour la direction des systèmes d'information. L'écart négatif de -11.46% ou - 710'000 fr. constaté au secrétariat général provient d'un transfert erroné de budget au cours de l'opération DUPLO de 1.2 mio de recettes - redevances d'utilisations du domaine public. L'écart négatif de -8.1% ou - 4.1 mios constaté au service de la mobilité est lié à l'écart constaté sur les charges (moins de subventions octroyées aux entreprises de transports signifie une refacturation moindre aux communes). Quant à l'écart négatif de -8.64% ou - 397'333 fr. constaté au SPEV, il est principalement dû à la réduction du taux de restitution de la taxe CO2 qui passe de 0.493/000 en 2012 à 0.192/000 en 2013.

Selon la synthèse des dépassements budgétaires non-autorisés aux comptes 2013 du DIRH, 28 rubriques font état d'un dépassement non-autorisé, soit au total 6.9 mios, dont au service des routes 4.4 mios pour le service hivernal et 1.7 mio de coûts des prestations complémentaires commandées par l'OFROU et totalement compensées par des recettes équivalentes. Le ratio des dépassements sur le montant des charges globales 2013 s'élève à 1.5%.

4. Thème d'étude transversal « Gestion des bouclements de crédits »

Hormis le suivi des crédits et leur bouclement effectué par le service et le département, le SAGEFI rappelle régulièrement à chaque service concerné les objets demeurés ouverts malgré une fin de travaux datant de plusieurs mois voire d'années. Pour le DIRH, les objets identifiés dans le cadre du thème d'étude relèvent du service des routes et sont les suivants :

No Objet	Libellé	No EMPD	Montant total décret(s)	Date premier décret
600'427	RC 151, Bussigny – Pont de la Chocolatière, assainissement	8107	3'520'000	25.11.2008

600'430	RC 716, Bex – pont torrent Genin	7416	1'530'000	05.06.2007
600'020	RC 401b, Cheseau – Evitement	89340	48'500'000	25.09.1989
600'364	RC 608-609, giratoire au lieu-dit Vers-chez-Perrin	2009	2'950'000	04.06.2002
600'377	RC 537b, Thierrens-Neyruz, correction	3152	2'200'000	10.02.2004
600'429	RC 47, Essertines-Gimmel correction routière	7042	3'950'000	02.02.2010

Les 2 premiers sont des projets en cours de clôture et en cours de présentation au CE. Ils seront clôturés dès leur acceptation par le CE et la COFIN. Ils présentent pour l'un un solde positif de 252'438.85 fr. (600'427) et pour l'autre un dépassement de 68'248.05 fr. (600'430).

Les 4 suivants sont des projets finalisés ou sur le point de l'être et seront clôturés d'ici la fin 2014.

De manière générale, il convient de préciser que la clôture formelle de nos projets de construction peut souvent être bien plus tardive que la fin des travaux et l'inauguration officielle du tronçon routier concerné.

Les causes principales en sont :

- réalisation de l'abornement
- complexité du dossier foncier (syndicats, expropriations, registre foncier, transfert de propriété, indemnités, etc.)
- remise des différentes parties de l'ouvrage aux bons interlocuteurs qui en reprennent l'entretien (DGE - Ressources en eau et économie hydraulique, Inspection cantonale des forêts, etc.)
- complexité des décomptes finaux avec variations économiques
- travaux sous garanties suite à des défauts constatés.

5. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2012 sur 2013 pour un total de 719'100 fr.

Service	Rubrique	Montant	Description
SM	31852	392'100	Divers mandats et expertises - projets aggro
SM	3657	227'000	M1 – Rampe Mouline – LHand MVR
SPEV	31852	100'000	Travaux relatifs au rapport d'expertise sur la Caisse de pensions

b) Reports de crédits 2013 sur 2014 pour un total de 3'117'200 fr.

Service	Rubrique	Montant	Description
DSI	31852	45'000	Ligne Verte - SR
DSI	31112	320'000	Projets PL2 – PCV
DSI	31112	503'200	Licences Tivoli – CEI
DSI	31512	403'000	Adaptation interface Ripol – PCV
DSI	31512	85'000	Migration Proconcept – DSAS
DSI	31512	106'000	Travaux supplémentaires PPMS-DSI
DSI	31512	100'000	Refonte atelier FST-SJL
DSI	31512	120'000	Stabilisation CAMAC – SG-DIRH
DSI	31512	200'000	Sécurisation Votelec – SCL
DSI	31512	55'000	Déploiement e-SPOP-SPOP
SM	31852	150'000	Divers mandats et expertises - projets aggro

SM	31852	730'000	PALM – Extension Tram 11 – études d'avant-projet (report lié aux décisions CE du 13.06.12 et 30.10.13)
SM	3657	200'000	M1 – Rampe Mouline – LHand MVR
SPEV	3092	40'000	Développement du nombre de places d'apprentissage – stand salon des métiers
SPEV	31852	60'000	Acquisition de Cognos – développement d'indicateurs

6 Remarques de détail

61 Secrétariat général (SG)

Effectifs : 2012 : 70.87 ETP 2013 : 71,87 ETP

+ 1 ETP rattachement RRH

	Charges	Revenus
Budget 2013	25'218'300.00	6'083'900.00
Crédits supplémentaires	374'400.00	113'300.00
Budget total 2013	25'592'700.00	6'197'200.00
Comptes 2013	25'222'890.39	5'487'015.20
Différence en fr.	-369'809.61	-710'184.20
Différence en %	-1.44	-11.46

Il faut rappeler que l'année 2012 a été marquée, pour le Secrétariat Général du DIRH, par le rattachement au SG de différents offices et unités à travers l'opération DUPLO. Ainsi, la CAMAC (Centrale des autorisations de construire), l'OIT (Office de l'information sur le territoire), l'UOF (Unité des opérations foncières), l'UDD (Unité de développement durable), l'UCA (Unité de conseil et d'appui en management et organisation) ainsi que l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants) sont rattachés administrativement au Secrétariat Général (SG). Le regroupement de ces unités au sein du même département doté d'un attachement administratif commun est cohérent avec une vision plus large et stratégique en regard des missions du DIRH. L'année 2013 est la première année « pleine » en termes d'exercice comptable au sein du DIRH pour le Secrétariat Général ainsi constitué.

- 3102 Objet d'une demande de crédit supplémentaire de 100'000 fr. qui n'a pas été utilisé (CAMAC, hausse des annonces prévues non confirmée)
- 3082 Difficulté d'engagement de personnes astreintes au service civil.
- 3161 Emménagement de l'OAJE au ch. de Boston fin novembre 2012, la location des anciens bureaux de Longemalle a dû être assumée quelques mois par le SG.
- 31851 Dans le cadre du transfert de l'UOF du SIPAL au SG, distribution de charges erronée dans les comptes 2012.
- 4272 Redevances d'utilisations du domaine public, la correction technique à effectuer en 2013 pour des recettes indûment transférées par le SIPAL dans le cadre du transfert de l'UOF (Unité des opérations foncières, + 1'200'000 fr., voir commentaire cpte 4272 SIPAL p.241).
- 4371 Perception d'une amende dans le cadre des marchés publics de manière unique en 2012.

62 Service des routes (SR)

Effectifs : 2012: 481.05 ETP 2013 : 477.05 ETP

Mouvement d'effectifs : transfert de 1.4 ETP au service de la mobilité dans le cadre de la réorganisation des tâches de planification stratégique du réseau routier cantonal et de 2.6 ETP à la HEIG-VD dans le cadre du transfert du laboratoire.

	Charges	Revenus
Budget 2013	104'328'000	63'047'000
Crédits supplémentaires	4'137'800	2'727'300
Budget total 2013	108'465'800	65'774'300
Comptes 2013	112'401'310	72'794'373
Différence en fr.	3'935'510	7'020'073
Différence en %	3.63	10.67

Les comptes 31422, 31822, 3191, 3901, 4607 et 4901 illustrent l'implication du service des routes cantonales en faveur des routes nationales. A ce titre, la Confédération effectue le remboursement des travaux à l'unité territoriale 2, qui comprend les cantons de Genève, Vaud et Fribourg, sous 2 formes différentes : a) forfaitaire pour les travaux réalisés et qualifiés d'entretien normal, b) à la prestation pour tous les travaux supplémentaires. On mentionne que les charges financières du canton au profit des routes nationales sont couvertes.

Les comptes 31421, 31423 et 4356 attestent de l'effort important réalisé suite aux intempéries de l'été 2013 ainsi que des fortes chutes de neige de l'année.

63 Direction des systèmes d'information (DSI)

Effectifs : 2012 : 325.50 ETP 2013 : 325.50 ETP

Mouvement d'effectifs : pas de mouvement

	Charges	Revenus
Budget 2013	123'134'400	4'415'900
Crédits supplémentaires	1'476'800	224'000
Budget total 2013	124'611'200	4'639'900
Comptes 2013	120'512'958	5'165'241
Différence en fr.	-4'098'242	525'341
Différence en %	-3.29	+11.32

3011 L'écart correspond à des vacances de postes tout au long de l'année 2013. Au total, 16 postes n'ont pas été occupés tout au long de l'année

31112 L'acquisition de matériel n'entrant pas dans l'inventaire correspond à des achats inférieurs à un montant de 150 fr. chacun.

Un crédit d'inventaire, porté au bilan de l'Etat, est plafonné à 15 mio.

L'acquisition de solutions informatiques correspond à de nouvelles applications.

Le budget a été complété par un crédit supplémentaire correspondant au développement de l'application de planification de l'entretien routier (Planif'ER).

3123 Le dépassement est dû au retard pris dans le désengagement de la salle machines de Berne. Une cohérence apparaît avec les comptes 2012 étant donné notamment que la salle machines de Renens a continué sa montée en charge.

3136 Le dépassement est dû notamment à plusieurs accidents impliquant des véhicules du service. Toutefois, ce sont environ 300'000 kilomètres qui sont parcourus annuellement par ses véhicules.

- 31413 Suite à des travaux de transformation du bâtiment de Recordon 1, il s'agit de frais de nettoyage de locaux occupés temporairement par la DSI. Un crédit supplémentaire a été octroyé.
- 31512 Il s'agit de la maintenance applicative, corrective, adaptative, réglementaire et évolutive mais également de la maintenance logicielle, exploitation des infrastructures et applications informatiques. Le montant du budget 2013 a été complété de crédits supplémentaires pour l'évolution de systèmes d'information métier qui n'avait pas été prévue au moment de l'élaboration du budget (exploitation des applications PCV pour les nouveaux ETP, adaptation de l'interface des systèmes de la police avec les systèmes fédéraux RIPOL, fin de la mise en œuvre de l'application GEPIM pour le SIPAL, évolutions du logiciel de gestion des préfectures, évolutions de l'application de gestion de l'aide au logement, stabilisation des plate-formes Votelec et de publication des textes de loi). Les coûts informatiques sont constitués des rubriques 31112, 31414, 31512, 3153, 31822 et 31852. Le budget total, crédits supplémentaires compris, de ces rubriques était de 63'148'100 fr. et les comptes se montent à 60'439'364.03 fr.
- 3155 Voir rubrique 3136.
- 3321 Il s'agit d'amortissements comptabilisés, non planifiés sur les éléments portés au crédit d'inventaire et retirés de l'exploitation durant l'exercice 2013.
- 4356 Les fournitures de prestations informatiques et de télécommunications des entités internes et externes à l'état de Vaud ont été augmentées par rapport au budget. Ceci notamment dans la facturation de l'utilisation du système d'information police aux communes, de la mise à disposition de fibres optiques et des raccordements de sites.
Cette facturation engendre également une augmentation du poste 3191 (taxes).

66 Service de la mobilité (SM)

Effectifs : 2012 : 20.20 ETP 2013 : 21.6 ETP

Mouvement d'effectifs : +1.4 ETP transféré du SR dans le cadre de la réorganisatin des tâches de planification stratégique

	Charges	Revenus
Budget 2013	195'467'600	50'705'100
Crédits supplémentaires	-1'945'500	1'200
Budget total 2013	193'522'100	50'706'300
Comptes 2013	182'160'769	46'599'191
Différence en fr.	-11'361'331	-4'107'109
Différence en %	-5.87	-8.10

- 31852 Reports de crédits liés entre autre aux projets d'agglomérations pour lesquels le SM participe aux frais d'études mais ne maîtrise pas les niveaux décisionnels qui reviennent aux régions concernées.
- 3657 Variation liée à des résultats 2012 meilleurs que prévus pour certaines entreprises de transport – tl notamment - réduisant ainsi les charges pour le trafic urbain (7.4 mios) et à l'augmentation de la quote-part fédérale pour le trafic régional (5.7 mios).

69 Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

Effectifs : 2012 : 92.0 ETP ETP 2013 : 94.5 ETP

+2.5 ETP créés selon décision CE 12.09.12 – appui admin., RH et garderies.

	Charges	Revenus
Budget 2013	25'910'800	4'602'100
Crédits supplémentaires	-266'000	-2'800
Budget total 2013	25'644'800	4'599'300
Comptes 2013	20'743'134	4'201'967
Différence en fr.	-4'901'666	-397'333
Différence en %	-19.11	-8.64

En préambule, il y a lieu de rappeler qu'il s'agit du premier exercice dans lequel les comptes du SPEV enregistrent la gestion financière des garderies de l'Etat de Vaud (« Mosaïque » sise au CHUV et « Carmabole » sise au Valentin à Lausanne).

Mosaïque Personnel fixe – 25 ETP
 Personnel auxiliaire – 4 à 5 personnes

Carambole Personnel fixe – 16.25 ETP
 Personnel auxiliaire – 2 à 6 personnes

De plus, il y a lieu d'indiquer que suite à la réforme de la politique salariale un montant consommé en 2013 de 956'900 fr. (1'282'500 fr. en 2012) est à porter dans les comptes du SPEV pour le traitement du contentieux. Au total, la commission s'est prononcée sur 1800 recours.

Le détail des charges en rapport avec ce qui précède se présente comme suit :

	Montants en fr.	Comptes
SPEV (juristes et secrétaires),	345'000	3016
Commission des recours (greffiers et Secrétariat)	420'000	3016
Commission des recours	65'600	31851
Mandats liés au contentieux Polsal	95'800	31852
Frais d'audience Tripac	30'500	31852
Total	956'900	

3011 L'écart a été causé par la vacance de poste lors de l'élaboration du budget et le détachement de 4 responsables RH en cours d'année (crédit compensé de 296'400 fr. du SPEV au SG). En ce qui concerne les garderies, elles ont eu recours au début de l'exercice à du personnel auxiliaire avant de pérenniser ce dernier. La masse salariale due à la réinsertion professionnelle indiquée au budget n'a pas été consommée.

3016 Dans ce compte sont intégrés les frais de la commission des recours des collaborateurs de l'Etat de Vaud suite à la réforme de la politique salariale.

3081 L'ensemble du budget du personnel intérimaire de l'Etat est comptabilisé sur ce poste. Un crédit supplémentaire de 200'000 fr. a été fait par le SPOP.

3091 Ce poste comprend la centralisation des budgets des services qui ne sont pas soumis à un traitement d'exception comme par exemple POLCANT, enseignement primaire et secondaire, SPEN, etc. Une subvention au Centre d'éducation permanente (CEP) est également comptabilisée (1'182'618 fr.).

- 3113 Achat équipement autres locaux (- 10'000 fr.) au sujet des garderies, crédit compensé avec le compte 3131.
- 3131 Achat produits alimentaires (+ 10'000 fr.)
- 3129 Il s'agit d'un crédit supplémentaire compensé transféré du SPJ.
- 31852 Les dépenses sur ce compte sont variables au vu du nombre de recours traités par la commission. De plus, un crédit d'étude pour le nouveau SIRH de 80'000 fr. a été mis en place (compensation à la DSI).
- 4356 Ce poste correspond aux revenus dus aux garderies. En-dessus du budget suite à un taux de fréquentation plus élevée que prévu ou les revenus des parents plus élevés qui influencent le forfait meneuel.
- 4361 Il s'agit de rétrocessions sur les primes LAA.
- 4409 La diminution du revenu est due à un changement de taux de la taxe CO2 restituée

7. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2013	107'219'000	11'040'000	96'179'000
Comptes 2013	78'303'291	9'601'056	68'702'235

Les dépenses nettes d'investissement sont inférieures au budget de 27'476'765 fr. soit de 28.56%. Ceci est imputable notamment aux éléments relevés ci-après :

Service des routes

Globalement, des dépenses nettes de 52 mios étaient prévues pour l'année 2013 et 49 mios de travaux ont pu être réalisés soit 94.2% de l'objectif fixé.

Directions des systèmes d'information

Les investissements de la DSI en 2013 présentent des dépenses nettes de 4.6 mios pour un budget de 10.5 mios laissant un disponible de 5.9 mios. De manière générale, il y a surestimation de la capacité à produire puis soutenir les EMPD (7 projets prévus au budget n'ont pas pu démarrer en 2013 et 3 autres n'ont été exploités que tardivement suite à un long processus de décision). Sur les objets votés, il y a très peu d'écart entre budget et comptes hormis l'objet RCV4b.

Service de la mobilité

Les dépenses nettes 2013 pour les objets du SM sont de 11.1 mios pour un total prévu de 30.1 mios. Le disponible de 19 mios représente un décalage dans la planification de certains gros projets comme les P+R, le RER Vaudois ou la stratégie 2 roues.

11.7 Département des finances et des relations extérieures

Commissaires : M. Pierre-André Pernoud, rapporteur
M. Samuel Bendahan

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré six séances à l'examen des comptes 2013 des divers services du DFIRE :

- Cour des comptes
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- entretien groupé du Registre foncier (IRF), de l'Office des affaires extérieures (OAE), de Statistique-VD (StatVD) et du Secrétariat général (SG)
- Administration cantonale des impôts (ACI)
- Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

La sous-commission a pu obtenir tous les renseignements, documents et réponses aux questions posées. Elle remercie tous les chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs du département pour leur disponibilité et leurs compétences.

2. Récapitulation des comptes 2013

a) Comparaison avec le budget 2013

	Charges	Revenus
Budget 2013	874'776'800	5'650'495'800
Comptes 2013	1'657'882'072	6'453'324'312
Différence en CHF	783'105'272	802'828'512
Différence en %	89.52%	14.21%

b) Comparaison avec le budget total 2013 (y c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2013	874'776'800	5'650'495'800
Crédit suppl.	392'200	2'056'600
Budget total 2013	875'169'000	5'652'552'400
Comptes 2013	1'657'882'072	6'453'324'312
Différence en CHF	782'713'072	800'771'912
Différence en %	89.44%	14.17%

c) Comparaison avec les comptes 2012

	Charges	Revenus
Comptes 2012	1'420'681'898	6'074'357'756
Comptes 2013	1'657'882'072	6'453'324'312
Différence en CHF	237'200'174	378'966'556
Différence en %	16.69%	6.24%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2013	Budget 2013	Comptes 2012
Revenu net	4'795'442'240	4'775'719'000	4'653'675'859

3. Remarques générales

L'exercice comptable 2013 fait apparaître un revenu net de 4.795 mrd. Les comptes 2013 du DFIRE bouclent avec un revenu net de 19.7 mios supérieurs au budget 2013. Comparativement aux comptes 2012 le revenu net est supérieur de 141.8 mios.

L'augmentation des charges est de 783.1 mios supérieur par rapport au budget 2013. Ce dépassement budgétaire s'explique par une deuxième tranche de recapitalisation de la caisse de pension du canton de Vaud, et aux charges d'intérêt y relatives, ceci dans le but de s'adapter au droit fédéral. Il subsiste un solde de 130 mios à recapitaliser.

Une augmentation des revenus est constatée tant par rapport au budget 2013 (+ 802 ,8 mios ou 14,21%) que par rapport aux comptes 2012 (+ 378,9 mios ou 6,24%). Toutefois, les mécanismes qui ont permis une croissance significative de l'impôt à la source, notamment en terme de rattrapage, ne sont plus actifs aujourd'hui.

Une augmentation des charge de 237.2 mios par rapport à 2012, soit 16.69%. En retraitant les écritures de bouclement, à savoir : la recapitalisation de la CPEV à hauteur de 735.0 mios ainsi que les préfinancements pour un montant total de 95.6 mios, les charges sont inférieures de 18.4 mios, soit - 2.17%.

Les crédits supplémentaires octroyés en 2013 au DFIRE représentent une augmentation des charges nettes de 392'200 fr. et une augmentation des revenus nets de 2,056 mios.

La dette a atteint au 31.12.2013 la somme de 475 mios soit une réduction de 310 mios

4. Thème d'étude transversal « Gestion des boucllements de crédits »

Service	No Objet	Libellé	No EMPD	Montant total décret(s)	Date premier décret
SIPAL	400'066	Les Prés de Valmont, COFOP, extension	1292	9'9'77'000	27.02.2002
SIPAL	500'024	Centre professionnel et gymnase de Marcellin	94006	80'090'000	01.02.1995
SIPAL	600'425	Palais de Rumine – Musée de zoologie	7403	5'870'000	21.02.2007
ACI	700'014	Informatisation de l'ACI – phase 1	1273	7'647'000	26.06.2001
ACI	700'030	Vision 2010 – Perception (réalisation)	8084	21'134'000	29.11.2006

SIPAL

- 400'066 : Contrat encore ouvert / la rédaction d'un EMPD pour une demande de crédit additionnel est en cours.
- 500'024: Objet ne pouvant être bouclé en 2013 car diverses corrections des défauts en cours.
- 600425 : Contrats encore ouverts

ACI

- 700'014 : Ce crédit sera bouclé en 2014
- 700'030 : Ce crédit sera bouclé en 2014

5. Reports de crédit

- a) Reports de crédits 2012 sur 2013

Service	Rubrique	Montant	Description
DFIRE		8'781'000	OAE, ACI, SAGEFI, RF; SIPAL, CC

- b) Reports de crédits 2013 sur 2014

Service	Rubrique	Montant	Description
DFIRE		694'800	OAE, ACI, SAGEFI, SIPAL

6. Remarques de détail, par service**702 Secrétariat général (SG)**

	Charges nettes
Comptes 2012	8'028'073
Budget 2013	10'276'000
Comptes 2013	9'202'410

Les comptes 2013 sont supérieurs de 1.17 mio aux comptes 2012 soit 14.6%. Les comptes 2013 sont inférieurs au budget de 1.07 mio. L'unité budgétaire 702 comprend de façon consolidée le secrétariat général du DFIRE (SG), l'entité Statistique Vaud (STAT VD) ainsi que l'Office des affaires extérieures (OAE) : sans complément d'information, cette organisation rend la lecture difficile étant donné la nature très différente des activités. Les trois tableaux ci-dessous offrent néanmoins une comparaison de leur situation comptable, avec quelques commentaires spécifiques.

Secrétariat général

	Charges nettes
Comptes 2012	2'862'354
Budget 2013	4'258'000
Comptes 2013	3'765'924

L'augmentation des charges nettes en comparaison des comptes 2012 est de 903'571 fr. soit 31.5%.

Les comptes sont inférieurs au budget de 492'076 fr.

- 3099 Frais de formation de tous les apprentis du département, 66 apprentis, largement inférieur au budget
 31852 Report de crédit de 806'500 fr. lié à la prise de participation dans les Salines suisse du Rhin conformément à la décision du Conseil d'Etat du 04.12.2013.

Office des affaires extérieures

	Charges nettes
Comptes 2012	1'812'875
Budget 2013	2'308'600
Comptes 2013	2'061'899

Les charges nettes de ce compte sont en augmentation de 294'024 fr. en comparaison des comptes 2012 soit 13.7%, par contre le budget est respecté.

- 31852 Report de crédit lié au projet Métropole Lémanique de 64'000 fr.
 3193 Participation aux diverses associations (proportionnelle aux activités) telles que : Fondation CH, Conseil du Léman, Assemblée des régions d'Europe, Conférence transjurassienne, Centre d'accueil de la Genève internationale, Conférence des gouvernements de Suisse occidentale, Comité régional franco-valdo-genevois.

StatVD

	Charges nettes
Comptes 2012	3'353'474
Budget 2013	3'709'400
Comptes 2013	3'374'586

Les charges nettes de ce compte sont en augmentation de 21'112 fr. en comparaison des comptes 2012
 Le budget est respecté.

- 3016 Le personnel auxiliaire est lié directement et proportionnellement à l'activité des projets.
 3101 Frais d'édition des publications. Frais d'impression pour l'annuaire statistique, la série numerus etc. Le revenu de ces ventes figure sous la rubrique 4352. Ces charges et recettes sont proportionnelles au volume publié.
 3194 Acquisition de données statistiques auprès de l'OFS.
 4352 Produits des ventes de publications budgétés d'une manière généreuse.

703 Administration cantonale des impôts (ACI)

	Revenus nets
Comptes 2012	5'286'102'384
Budget 2013	4'959'662'800
Comptes 2013	5'691'393'605

Les revenus nets 2013 sont en progression de 405.291 mios soit 7.67%, par rapport au compte 2012. Les charges sont en diminution de 41.58 mios. Les revenus sont en progression de 363.7 mios. Les effets de rattrapage (impôt source) 114.4 mios, les effets exceptionnels (impôt sur les donations) 87 mios, les effets conjoncturels (impôt sur le bénéfice et capital des PM, GI, DM, et successions) 223.2 mios en comparaison du budget ont fortement contribué à la progression des revenus 2013.

- 3161 Diminution des charges liées à la fermeture des bureaux de Rolle Aubonne.
- 3186 Il s'agit de la commission de 3% prélevée par les employeurs pour la retenue de l'impôt à la source de leur employés. Cette commission est également prélevée sur la retenue de l'impôt à la source de sourciers mixtes.
- 3301 La rubrique concerne les défalcatons d'impôt des personnes physiques et des personnes morales, les remises d'impôt des personnes physiques et morales.
- 4001 L'évolution positive de 264.2 mios représente 8.28% par rapport aux comptes 2012.
- 4003 Les opérations de rattrapages touchent à leur terme, cet impôt dépend de la conjoncture économique .On peut constater un recul de 34.9 mios en comparaison des comptes 2012
- 4004 Stabilisation du nombre de contribuables et augmentation du seuil minimum imposable pour les nouveaux contribuables.
- 4011 L'impôt sur le bénéfice a progressé de 27.5 mios en comparaison des comptes 2012.
- 4031 Une diminution de 10.5 mios est observée en comparaison des comptes 2012. Cet impôt comprend une part cantonale de 7/12 et une part communale de 5/12.
- 4041 Une diminution de 14.45 mios est constatée en comparaison des comptes 2012. Le montant de ce compte est directement lié au volume des transactions immobilières.

704 Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

	Charges nettes
Comptes 2012	583'753'723
Budget 2013	130'323'800
Comptes 2013	842'681'554

Les charges nettes sont en progression de 258'927'831 frs en comparaison des comptes 2012

3099. Massive augmentation des charges due à la recapitalisation de la CPEV pour un montant de 735 mios
- 3803 Attribution aux préfinancements à hauteur de 95.6 mios, soit crédit d'ouvrage du MCBA 30.6 mios, crédit-cadre aux communes pour les routes cantonales en traversée de localité 40 mios et pour les futurs investissements stratégiques immobiliers 25 mios.
- 34511 Forte diminution en comparaison des comptes 2011. Cette somme est liée à la péréquation des ressources intercantionales et tient compte de la période fiscale des années 2007 à 2009.
- 3181 Les frais de port et de compte postaux sont budgétés sur la base estimée des ristournes de la poste. Par ailleurs, à partir de l'année 2014, ces ristournes figureront directement dans les comptes des services.
- 3211 Les montants d'emprunts sont largement inférieurs au budget.
- 3313 Amortissement de la modification du projet de construction du bâtiment Perregaux.
- 4291 Revenus supplémentaire résultant de l'agio sur de l'emprunt public de 250 mios contracté en 2013.

707 Registre foncier (RF)

	Revenus nets
Comptes 2012	17'764'702
Budget 2013	16'267'000
Comptes 2013	17'032'625

Les charges 2013 sont légèrement inférieures à celles de 2012 alors que les revenus sont de 2.8% inférieurs aux comptes 2012. Suite au regroupement des bureaux du registre foncier, la masse salariale se stabilise.

- 31852 Une solution devra être trouvée afin d'assurer la succession du secrétaire juriste de la commission foncière 2 sous la forme d'un poste interne.
- 3163 Changement de mode de facturation des photocopieuses: proportionnelles au nombre de copies.
- 4313 Ralentissement du marché immobilier avec des incidences directes sur le montant des émoluments en baisse de 840'528 fr. soit 3% en comparaison des comptes 2012.

709 Service immeuble patrimoine et logistique (SIPAL)

	Charges nettes
Comptes 2012	55'960'396
Budget 2013	57'028'200
Comptes 2013	58'967'501

Les charges nettes 2013 sont en augmentation de 3 mios, soit 5.4% par rapport au comptes 2012 et les revenus sont en progression de 0.5 mio soit 2.0% en comparaison des compte 2012.

D'une manière globale, le SIPAL est un service dont la nature des charges est variable. Par conséquent, le recours fréquent aux crédits supplémentaires est considéré comme normal compte tenu du nombre substantiel de variations entre le budget et les comptes. Les commissaires de la sous-commission ont pu avoir accès et contrôler la liste complète de ces opérations.

La stratégie de gestion et d'acquisition des immeubles de l'Etat est de conserver les immeubles destinés aux missions de l'Etat en propriété et d'acquérir tant que faire se peut les immeubles en location

- 3011 Le personnel de nettoyage est fréquemment remplacé par des contrats externes.
- 3016 Besoin de personnel supplémentaire lié à des travaux administratif pour 40% et archéologique pour 60%
- 3122 Des chauffages au mazout sont remplacés par du gaz ce qui explique l'augmentation de ce compte.
- 31411 L'entretien des bâtiments correspond à 1.8% de la valeur ECA du parc immobilier, ce qui est cohérent.
- 3653 Les subventions ne sont pas sous le contrôle du SIPAL mais correspondent à des droits qui ne peuvent être refusés.
- 4272 Stabilité des comptes 2012-2013, par contre le budget est sous évalué.

78 *Cour des comptes*

	Charges nettes
Comptes 2012	2'448'405
Budget 2013	2'582'800
Comptes 2013	2'132'525

En comparaison aux comptes 2012, on peut observer une diminution des charges de l'ordre de 317'031 fr.

3002 Diminution des charges suite à la démission d'un magistrat.

3016 Les charges salariales du personnel auxiliaire comprennent notamment l'engagement de stagiaires. Ces derniers fournissent un appui temporaire aux collaborateurs engagés en contrat à durée indéterminée dans un contexte hiérarchique clair.

3091 Cours spécifique de formation en lien avec le domaine d'activité particulier de la Cour des comptes (modèle lié à la performance).

31111 Equipement de deux postes de travail.

31852 Report de crédit 2012 -2013 de 186'200 fr.

7. **Dépenses d'investissement 2013**

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2013	38'047'000	590'000	37'457'000
Comptes 2013	32'133'533	4'007'527	28'126'006
Ecart	-5'913'467	3'417'527	9'330'994

11.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires : M. Pierre Grandjean
Mme Valérie Induni, rapportrice

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré une délégation de l'OJV emmenée par le Président du Tribunal cantonal. Elle remercie les collaborateurs de l'OJV de la clarté et de la diligence avec lesquelles ils lui ont fourni les informations demandées.

2. Récapitulation des comptes 2013

a) Comparaison avec le budget 2013

	Charges	Revenus
Budget 2013	146'379'000	77'285'700
Comptes 2013	142'442'967	82'652'129
Différence en CHF	-3'936'033	+ 5'366'429
Différence en %	-2.69	+ 6.94

b) Comparaison avec le budget total 2013 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2013	146'379'000	77'285'700
Crédits supplémentaires	615'200	400
Budget total 2013	146'994'200	77'286'100
Comptes 2013	142'442'967	82'652'129
Différence en CHF	-4'551'233	5'366'029
Différence en %	-3.11	+ 6.94

c) Comparaison avec les comptes 2012

	Charges	Revenus
Comptes 2012	139'484'872	82'487'525
Comptes 2013	142'442'967	82'652'129
Différence en CHF	+ 2'958'094	+ 164'604
Différence en %	+ 2.12	+ 0.20

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2013	Budget 2013	Comptes 2012
Charge nette	59'790'838	69'093'300	56'997'348

3. Remarques générales

Les comptes 2013 présentent une augmentation de charges de + 2.96 mios par rapport à 2012 (augmentation de 13 ETP dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant), mais sont inférieurs de - 3.94 mios par rapport au budget, reflétant des non-dépenses sur salaires (- 2.3 mios de salaires et indemnités), une baisse des frais postaux des offices des poursuites (- 1 mio) et des frais de détention des mineurs inférieurs de - 0.7 mio. Les frais d'expertise dans les justices de paix sont restés stables, alors qu'une

hausse avait été anticipée (économie de 0.9 mio). Par contre, les rémunérations des avocats désignés d'office en matière pénale sont supérieures au budget de + 1.1 mio.

Les revenus sont quasiment identiques à ceux des comptes 2012, tandis qu'ils sont supérieurs de + 5.4 mios par rapport au budget, en raison de l'augmentation de la facturation des frais des instances judiciaires et des émoluments des offices des poursuites et faillites.

- 3011 Les traitements du personnel sont légèrement en baisse en raison du rajeunissement d'une partie du personnel, de postes pourvus plus tard que prévu durant l'année et de vacances de postes.
- 3024 Il s'agit en particulier de frais d'interprètes indépendants. Les salaires des interprètes auxiliaires figurent au poste 3016.
- 3062 La baisse par rapport au budget s'explique principalement par des frais d'habillement des huissiers moins élevés que prévu.
- 31111 Le remplacement de mobilier usagé est prévu au plus juste dans le budget. Un crédit supplémentaire s'est avéré nécessaire. En outre, l'aménagement de nouveaux locaux de stockage des dossiers en cours au Registre du Commerce a nécessité l'acquisition d'étagères supplémentaires.
- 3163 La baisse de ce poste est due au fait que les offices des poursuites sont passés en cours d'année à un système d'impression centralisée (CADEV) pour certains de leurs documents.
- 31852 Un consultant a été engagé en raison de problèmes d'organisation et de conduite dans une nouvelle structure.
- 31854 Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions fédérales sur la protection de l'adulte et de l'enfant, toutes les mesures doivent être transformées. En une année, les ¾ des mesures ont déjà été révisés. Les expertises psychiatriques liées à ces révisions ont été moins nombreuses que prévu.
- 31855 L'augmentation de ce poste est due à la conjugaison de deux facteurs : la hausse des montants des indemnités des avocats d'office et la hausse du nombre d'affaires indemnisées.
- 31859 Une action en responsabilité de l'Etat est un procès ouvert contre l'Etat de Vaud, par rapport à l'activité d'un agent de l'Etat. Il s'agit ici d'un ancien curateur. Le pupille est dédommagé par l'Etat, puis celui-ci se retourne contre le fautif.
- 43622 Il s'agit des émoluments judiciaires perçus.

4. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2013	2'544'000	0	2'544'000
Comptes 2013	3'688'834	0	3'688'834

11.9 Secrétariat général du Grand Conseil

Commissaires M. Philippe Randin
Mme Graziella Schaller, rapportrice

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré le Secrétaire général et son adjoint ; ils les remercient de leur disponibilité et des informations fournies en réponse à leurs diverses questions.

2. Récapitulation des comptes 2013

d) comparaison avec le budget 2013

	Charges	Revenus
Budget 2013	7'967'000	22'000
Comptes 2013	7'444'486	25'947
Différence en CHF	-522'514	3'947
Différence en %	-6,56	+17,94

b) comparaison avec les comptes 2012

	Charges	Revenus
Comptes 2012	7'167'473	19'912
Comptes 2013	7'444'486	25'947
Différence en CHF	277'013	6'035
Différence en %	+ 3,86	+30,31

c) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2013	Budget 2013	Comptes 2012
Charge nette	7'418'539	7'945'000	7'147'561

3. Remarques sur les comptes

3003 01 : Comptes 2013 : jetons de présence des plénières : 2'881'224 fr.
Comptes 2012 : jetons de présence des plénières : 2'539'560 fr.

03 : les indemnités de formation des députés sont peu utilisées.

L'augmentation en 2013 par rapport aux comptes 2012 de + 341'664 fr. sur les jetons de présence se fait pleinement sentir, puisqu'elle porte sur toute l'année, contrairement à 2012 où cela concernait seulement le 1^{er} semestre de la nouvelle législature.

Par contre, les jetons de présence des commissions ont baissé, passant de 1,475 mios en 2012 à 1,196 mios en 2013, en raison de la réintroduction des séances de moins de 2h, en lieu et place des séances d'une demi-journée. Ce montant est inférieur au budget 2013 de presque 500'000 fr., ce qui a permis de compenser l'augmentation des jetons de présence des séances plénières.

3011 Augmentation de 160'000 fr., malgré le crédit supplémentaire : dû au nouveau calcul des salaires suite à l'admission des recours DECFO SYSREM, qui ont été acceptés en avril 2013. Il a fallu aussi payer les personnes qui étaient parties entre-temps et dont les recours ont aussi été admis. De plus, la

rémunération de la fonction de secrétaire général a été adaptée en début de législature. Les effectifs du secrétariat sont stabilisés. Il n'y a plus d'apprenti cette année (2014).

3091 Les indemnités de formation pourraient être davantage utilisées, par ex pour des mises à niveau informatiques, si des nouveaux services sont mis en place.

3101 L'impression du bulletin du Grand Conseil n'est pas encore réalisée ; il est donc également impossible de vendre des exemplaires, d'où pas de recettes dans le compte 4352.

Il n'y a aucun crédit non bouclé au secrétariat du Grand Conseil à fin 2013.